



Action Cœur de Ville Phase de déploiement

20 EHAB 007

Avenant ACV – Convention ORT Opération de Revitalisation Territoriale « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise »

N° 2000204611001



cget



Région
Hauts-de-France

PREAMBULE **5**

ARTICLE 1. BILAN DE LA PHASE D'INITIALISATION DU CŒUR DE VILLE DE CREIL **7**

1.1 ACTION CŒUR DE VILLE - CREIL	7
1.1.1. LES APPORTS DE LA PHASE D'INITIALISATION : ANNEE 2019	7
1.1.2 CONCERTATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS	10
1.1.3 ETUDES ET/OU DIAGNOSTICS FINALISES	12
1.1.4 ETUDES ET/OU DIAGNOSTICS ENCORE EN COURS	13
1.2 – DIAGNOSTICS ET ETUDES SUR LE PERIMETRE STRATEGIQUE DE L'ORT ET SUR LES AUTRES SECTEURS D'INTERVENTION	13
1.3 CONCLUSIONS TRANSVERSALES DES DIAGNOSTICS ET PROCESSUS EN COURS	14
1.3.1 – BILAN DU CŒUR DE VILLE DE CREIL	14
1.3.2 BILAN DU CŒUR D'AGGLOMERATION EN RELATIONS AVEC LES VILLES DE CREIL, MONTATAIRE ET NOGENT SUR OISE.	19
1.4.- LA SITUATION DU CENTRE-VILLE DE LA VILLE PRINCIPALE, DU CŒUR D'AGGLOMERATION ET DES AUTRES SECTEURS DE L'ORT, PAR AXE	20
AXE 1- DELAREHABILITATIONALARESTRUCTURATION: VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE	20
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	20
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise.	24
AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE	25
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	25
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	27
AXE 3 - DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS	29
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	29
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	30
AXE 4 - METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES, L'ESPACE PUBLIC ET LE PATRIMOINE	31
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	31
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	35
AXE 5 - FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS, SERVICES PUBLICS, A L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS	35
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	35
AXE 6 - REINTRODUIRE LA NATURE EN VILLE, AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LA BIODIVERSITE	36

ARTICLE 2. STRATEGIE DE REDYNAMISATION - REPONSE AUX CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC **37**

2.1 LES OBJECTIFS GENERAUX D'ACTION CŒUR DE VILLE - CREIL	37
2.2 INSCRIPTION DE LA STRATEGIE ACTION CŒUR DE VILLE DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS : DECLINAISONS DES ACTIONS A 3 - 5 ET 10 ANS VOIRE PLUS	39
2.3 STRATEGIE PAR AXE	41
2.3.1 – STRATEGIE AXE 1 : RELATIVE A L'HABITAT : DE LA REHABILITATIONALARESTRUCTURATION: VERS UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-VILLE	41
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	41
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	42
2.3.2 - STRATEGIE AXE 2 : EN FAVEUR D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE	43

a. Action Cœur de Ville : secteur 1	43
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	44
2.3.3 – STRATEGIE AXE 3 : CONCERNANT LES ACCESSIBILITES ET MOBILITES	47
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	47
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	47
2.3.4- STRATEGIE AXE 4 METTRE EN VALEUR LES ESPACES PUBLICS, FORMES URBAINES ET PATRIMOINE	49
a. Action Cœur de Ville : Secteur 1	50
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	50
2.3.5 - STRATEGIE AXE 5 : CONCERNANT LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	51
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	51
2.3.6 – STRATEGIE AXE 6 : REINTRODUIRE LA NATURE EN VILLE, AMELIORER L'ENVIRONNEMENT ET FAVORISER LA BIODIVERSITE	52
a. Action Cœur de Ville : secteur 1	52
b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise	52

ARTICLE 3. LES DYNAMIQUES EN COURS : MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS MATURES **53**

3.1 ACTION CŒUR DE VILLE : SECTEUR 1	53
3.1.1 - ACTIONS MATURES ENGAGEES, ETAT D'AVANCEMENT	53
3.1.2 - ACTIONS MATURES NON ENGAGEES MAIS FINANCEES (CALENDRIER PREVISIONNEL)	57
3.1.3 - ACTIONS MATURES AU PLAN DE FINANCEMENT INCOMPLET	57
3.2 . CŒUR D'AGGLOMERATION ET SECTEURS D'INTERVENTION 2,3,4,5,6,7,8	57
3.2.1 – ACTIONS MATURES	57
GCA : Pôle gare	57

ARTICLE 4. DEFINITION DES SECTEURS D'INTERVENTION **59**

4.1. - SECTEUR D'INTERVENTION 1 : CENTRE-VILLE DE CREIL	59
4.2. SECTEUR D'INTERVENTION 2 : USINES – CURIE	60
4.3 SECTEUR D'INTERVENTION 3 : NOGENT - OBIER – GRANGES	61
4.4 SECTEUR D'INTERVENTION 4 : NOGENT – ROCHERS	63
4.5 SECTEUR D'INTERVENTION 5 : CARNOT – PONT ROYAL – EUROPE	64
4.6 SECTEUR D'INTERVENTION 6 : MONTATAIRE - PLACE CENTRALE/CŒUR DE VILLE	64
4.7 SECTEUR D'INTERVENTION 7 : MONTATAIRE - AXE AMBROISE CROIZAT – LIAISON CŒUR DE VILLE –GARE	65
4.8 SECTEUR D'INTERVENTION 8 : MONTATAIRE - ABEL LANCELOT – CLOS DE VITEL.	66
4.9 - CARTES DE CHACUN DES SECTEURS D'INTERVENTION	67

ARTICLE 5. PLAN D'ACTION PREVISIONNEL GLOBAL ET DETAILLE **67**

5.1 ACTION CŒUR DE VILLE : SECTEUR 1	67
5.2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET URBAIN GARE CŒUR D'AGGLOMERATION (SECTEUR 2 / AXES 1 ET 3)	69
5.3 LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE L'HABITAT (AXE 1)	69
5.4 SECTEUR 3 : NOGENT OBIER GRANGE (AXES 1, 2 ET 3)	69

5.5. SECTEUR 4 : NOGENT – ROCHERS (AXE 1)	69
5.6. SECTEUR 6 : MONTATAIRE PLACE CENTRALE – CŒUR DE VILLE (AXES 3 ET 4)	70
5.7. SECTEUR 7 : MONTATAIRE AXE AMBROISE CROIZAT (AXE 2,3 ET 4)	70
5.8. MONTATAIRE SECTEUR 6, 7 ET 8 : PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN	70
ARTICLE 6. OBJECTIFS ET MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION DES PROJETS	70
6.1. GOUVERNANCE DE L’ORT ET CONDUITE DE PROJET	70
6.1.1. LA GOUVERNANCE	70
6.1.2. LA CONDUITE DE PROJET	70
6.2. MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION	71
6.2.1. ACTION CŒUR DE VILLE	71
6.2.2. ORT CŒUR D’AGGLOMERATION	71
ARTICLE 7. CLAUSE DE REVOYURE	71
ARTICLE 8. DUREE DE LA CONVENTION	72
ARTICLE 9. SIGNATURES	72
ANNEXES	73

AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

ENTRE

- La Commune de Creil représentée par son maire, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,
- La Commune de Montataire représenté par son maire, Monsieur Jean-Pierre BOSINO,
- La commune de Nogent sur Oise représentée par son maire, Monsieur Jean-François DARDENNE,
- La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise représentée par son président, Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Oise, Monsieur Louis LE FRANC,
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations- Banque des territoires représenté par son directeur régional, Monsieur Fabien BOURGEOIS,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département de l'Oise, Monsieur Louis LE FRANC,
- Action Logement représentée par son directeur régional, Monsieur Joel LENY,
- L'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise représenté par son directeur, Jean-Marc DESCHODT,
- Le Conseil Régional des Hauts de France représenté par son président, Monsieur Xavier BERTRAND.

PREAMBULE

La ville de Creil a été retenue dans le cadre du dispositif Action Cœur de ville. Une convention cadre a été signée le 4 juillet 2018 entre la ville, l'ACSO et les partenaires du dispositif. Celle-ci prévoyait une phase d'initialisation de 18 mois.

Le présent avenant à cette convention a deux objectifs :

- d'une part, formaliser la phase de déploiement du plan d'action Action Cœur de ville Creil en s'appuyant sur le bilan de la phase d'initialisation d'Action Cœur de ville Creil.
- D'une part, saisir les opportunités créées par la Loi Elan pour créer une Opération de revitalisation territoriale, sur le périmètre d'Action cœur de ville Creil, mais aussi sur un périmètre plus large, dans un projet intégrant la dynamique de développement du cœur de l'agglomération, autour du pôle gare de Creil.

En effet, l'ensemble de ces dynamiques, portent de manière complémentaire, la revitalisation du cœur de la ville principale, Creil, et celles des centralités commerciales, économiques, administratives, des centres villes des deux communes limitrophes dans le noyau urbain : Montataire et Nogent-sur-Oise. Ces projets ont vocation à produire et diffuser du développement, du lien, de l'attractivité sur le reste du territoire.

C'est dans cet esprit, qu'il est proposé de créer une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), afin d'utiliser les effets leviers qu'elle permet et de chercher à y inscrire :

- les opérations d'aménagement développées dans le cœur urbain de l'agglomération à court et moyens termes, par l'ACSO, les villes et leurs partenaires, notamment le grand projet urbain Gare Cœur d'Agglo (GCA),
- ainsi que les politiques publiques complémentaires accompagnant la mutation urbaine de ces secteurs :
 - o traitement de l'Habitat dégradé, lutte contre l'Habitat indigne, relogement et accompagnement des locataires, offre nouvelle diversifiée,
 - o redynamisation commerciale et économique,
 - o requalification des friches industrielles,
 - o meilleure insertion urbaine de l'activité industrielle,
 - o amélioration des continuités et cohérences urbaines entre les centres villes de Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise et dans le cœur de l'agglomération,
 - o développement des modes de transport durable.

Ainsi se dessine un périmètre pour une ORT, avec un périmètre stratégique intercommunal correspondant à un noyau urbain en mutation accélérée et des secteurs d'interventions comprenant le secteur Action Cœur de Ville Creil et d'autres secteurs d'études ou d'opérations matures.

Selon la philosophie du nouveau dispositif Action Cœur de Ville (ACV) consistant à mettre l'accent sur les particularités du territoire, les rubriques de l'avenant, les diagnostics et les objectifs sont adaptés en fonction de la situation locale, en fonction des éléments déjà présents dans la Convention Cadre ACV Creil.

Même si ces dynamiques sont fortement imbriquées, le présent document est construit en cherchant à distinguer, les volets propres au dispositif Action Cœur de ville Creil (secteur d'intervention 1), qui dispose de certains financements dédiés et les volets relatifs aux dynamiques de développement du cœur de

l'agglomération et des autres secteurs d'intervention sur Montataire et Nogent sur Oise qui bénéficieront de la boîte à outil prévu pour cette nouvelle catégorie d'opération, l'ORT.

Ont été repris les 5 axes la convention Action Cœur de Ville Creil:

Axe 1 - De la Réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centres villes

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.

Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Est proposé un nouvel Axe 6 - Réintroduire la nature en ville, améliorer l'environnement et favoriser la Biodiversité

Article 1. Bilan de la phase d'initialisation du Cœur de Ville de Creil

Selon la philosophie du nouveau dispositif ACV consistant à mettre l'accent sur les particularités du territoire, **les rubriques de l'Avenant seront complétées et adaptées en fonction de la situation locale, en fonction des éléments déjà présents dans la Convention Cadre ACV Creil.**

1.1 Action Cœur de Ville - Creil

1.1.1. Les apports de la phase d'initialisation : Année 2019

Le Programme Action Cœur de Ville, doit mobiliser différents partenaires sur les 5 axes thématiques (Habitat, Commerces et Services, Formes Urbaines/Patrimoine Espaces Publics, Mobilités et Connexions, Equipements et accès à la culture) et les 2 thèmes transversaux (Développement Durable, Concertation) dans la perspective d'une vision dite à 360° du Cœur de Ville, toutes thématiques et acteurs confondus.

L'objectif du présent Avenant à la Convention Cadre Action Cœur de Ville Creil est d'établir le bilan de la Phase d'Initialisation dans l'objectif de consolider le Projet

UN CŒUR DE VILLE À RÉINVENTER

Juillet 2018 – Avant Projet – Extrait

Les projets du centre-ville de Creil Action Cœur de Ville

Axe 1

De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre ville

Les secteurs en mutation : îlots à requalifier pour intensifier

Axe 2

Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Revitaliser les rues commerçantes.

Axe 3

Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Connecter le centre ville à l'ensemble des quartiers : franchir les coupures urbaines : Oise et voies ferrées, développement des circulations douces

Axe 4

Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Aménagements des espaces publics, parcours urbain lisible et attractif et valorisation du patrimoine et des paysages naturels, culturels.

Axe 5

Fournir l'accès aux équipements et services publics

Renforcer l'offre en équipements et services pour conforter la centralité du cœur de Ville et de faciliter son accessibilité et sa lisibilité au sein de la ville.

Périmètre d'intervention Action Cœur de Ville

Les projets déjà réalisés

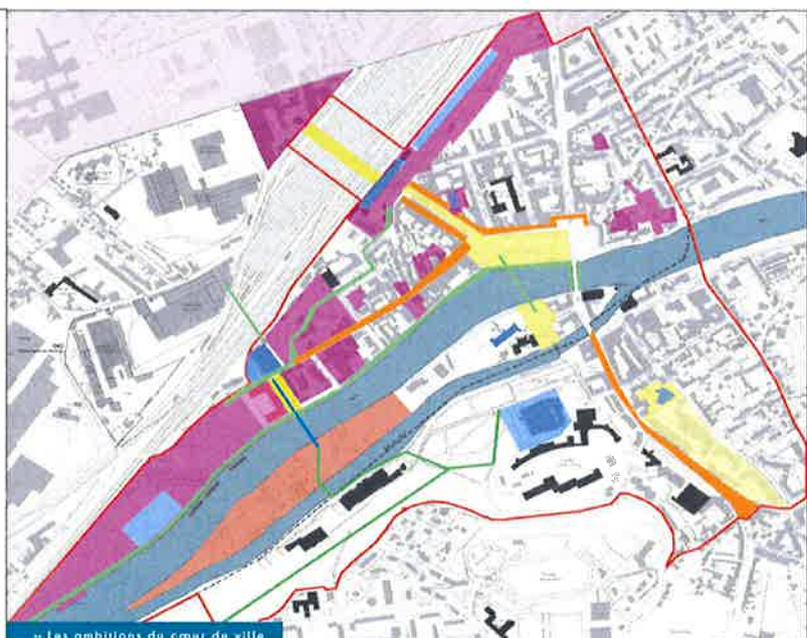
Allée à Cri Cri (PRU Rouher, ANRU, CD, CR)

Passerelle Mandela (PRU Gournay, ANRU, ACSO)

Île Saint-Maurice (Ville de Creil, FEDER, CD)

Place Jean Anciant (PRU Gournay, ANRU, ACSO)

Équipement Enfance Danielle Mitterrand (PRU Gournay, ANRU, Ville de Creil)



Au cours de l'année 2019, la dimension partenariale du Projet Cœur de Ville

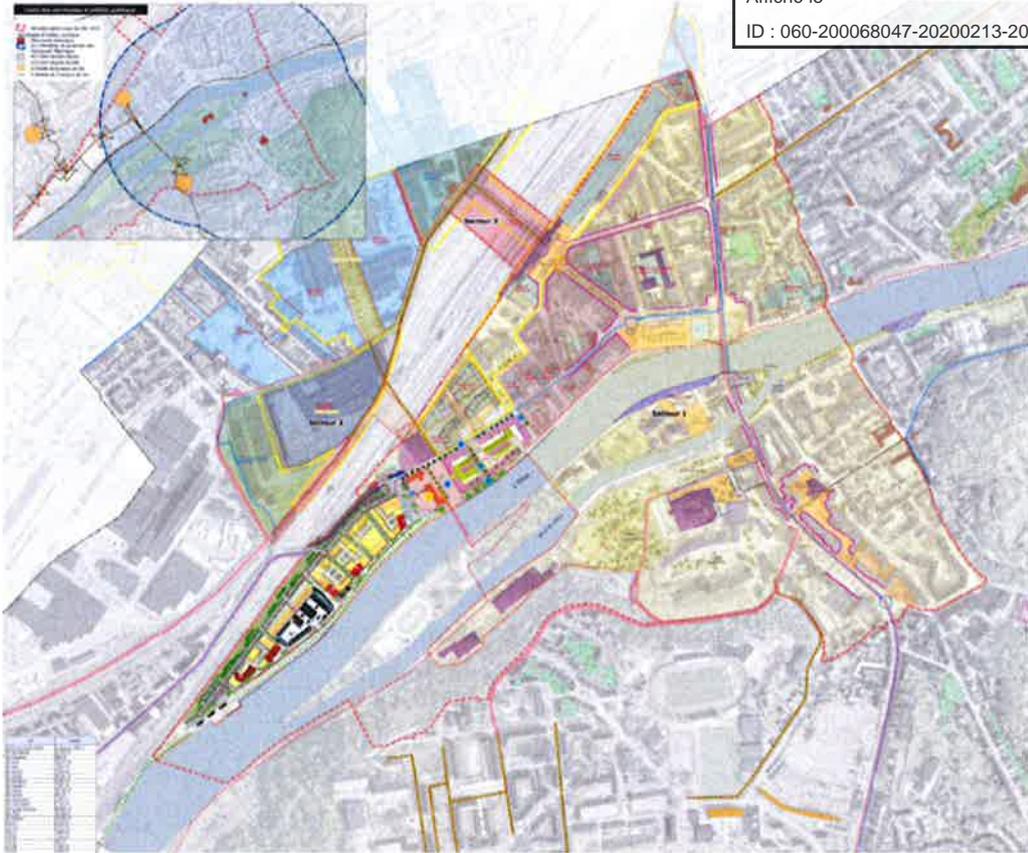
- **Le recrutement de la Direction de Projet Action Cœur de Ville mi-décembre 2018 avec une** conduite de projet concrétisée par la mise en place de groupe de travail ACV (rassemblant les différentes Directions de la Ville et de l'ACSO) et des réunions Ville de Creil/Partenaires ACV. L'ensemble des échanges était consigné dans les comptes rendus marquant un avancement à un moment donné avec les sujets traités. Deux points d'étape ACV (juin 2019 et septembre 2019) intègrent l'ensemble des thèmes de la vision 360° du centre-ville. L'ensemble de ces documents a été partagé au fur et à mesure de leur rédaction par voie électronique, et mis à disposition dans le dossier commun ACV pour les agents de la Ville de Creil. La mise en place de la plateforme ACCOLAB, plateforme collaborative est en place depuis septembre 2019. L'appropriation de ce nouvel outil de gestion de projet est progressive
- **Une gouvernance s'est établie avec trois Comités de Projet ACV (février 2019 /octobre 2019 et novembre 2019)**
- La constitution d'une identité graphique du Cœur de Ville et une communication dédiée au projet (site internet de la Ville, Plaquette de communication à l'attention des investisseurs)



- Sur le plan de la concertation, de la communication et de l'usage des friches, la Ville de Creil a été accompagnée par **Stratégies Urbaines** ;



- La visibilité de la **situation transversale** du Cœur de Ville a été menée avec l'Agence d'Urbanisme OISE LES VALLEES. Ce temps de repérage du projet urbain et social a mis en évidence toutes les thématiques en même temps, qui jusqu'alors étaient traitées distinctement -



- L'approche de la ville du XXIème siècle a été partagée au travers de la « Ville dite expérientielle », aux divers usages, lors d'une conférence débat d'une anthropologue urbaine
- **Le 10 octobre 2019** : La signature de la **Convention immobilière Action Logement** : l'objectif est de proposer 200 logements réhabilités et neufs aux salariés du territoire, avec 11 millions d'euros de réservation de crédits (FICHE ACTION)
- **Les 18 et 19 octobre 2019**, l'initiative « **Mon Centre Ville A Un Incroyable Commerce** » (MCVAUIC) a été proposée à la Ville de Creil par AUXILIA et le BON COIN : Marathon Créatif de 36 heures permettant à des porteurs de projets de tester leur projet de création de commerces ou de services. Douze porteurs de projets se sont présentés, à des niveaux très différents d'avancement. L'avantage est pour la collectivité de connaître, à un moment donné, les initiatives privées intéressées par le territoire creillois et de pouvoir les aider dans les différentes étapes de création d'activités. Trois projets ont été lauréats (Salon de coiffure bio/ pâtisserie/ une micro-crèche), le service commerce met en œuvre leur accompagnement. (FICHE ACTION)
- **Des groupes de travail ACV mensuels, et des groupes de travail nouveaux fin 2019 constitués autour des thèmes suivants :**
 - o **Patrimoine** (Architectes des Bâtiments de France, DRAC, Office de Tourisme, Service Patrimoine et développement en cours de divers projets, Parc Naturel Régional, CAUE),
 - o **Urbanisme de Transition et la Ville éphémère**, sur certains sites propices à ce type de développement – (Service Espace Matisse, Service Développement Urbain /Théâtre de la Faïencerie). La description du Projet culturel de la Faïencerie intégrant les librairies et

les cafés, préfigure les temps de travail à venir sur 2020, le centre-ville et la Directrice de la Faïencerie autour des lieux dits « locomotives »

- **Deux appels à manifestation d'intérêt en 2019 proposés aux Villes ACV, complétant la feuille de route de la Phase de déploiement :**
 - o *Réinventons Nos Cœurs de Ville* pour l'immeuble proue de la ZAC EC EAU PORT. Les apports de l'Etat seront à définir durant l'année 2020 ; une Agence d'Architecture a montré son intérêt pour l'opération, en octobre 2019
 - o *Au cœur des Territoires* avec le CNAM : le développement d'une offre complémentaire de formations va également faire partie de la feuille de route de l'année 2020
- **L'intégration des partenaires privés au développement du projet urbain et social du Cœur de Ville enclenché doit se poursuivre. Les réunions partenariales à venir auront vocation à maintenir les interactions entre les acteurs du développement local.**

1.1.2 Concertation et participation des habitants

Durant l'année 2019, les attentes citoyennes se sont exprimées à l'occasion de plusieurs temps forts s'inscrivant, pour certains, dans la continuité des concertations déjà en place au sein de la Ville :

- lors du **Conseil de quartier Rive Gauche** en février 2019 où les attentes étaient essentiellement portées sur la Place St Médard
- la concertation de l'Ec Eau Port, site en projet, destiné à être une polarité importante du futur cœur de ville au 1^{er} semestre 2019
- sur la période comprise entre juin et octobre 2019 : une forme nouvelle de concertation, **la E-Concertation** a été mise en place sur l'espace **St Médard**, un des espaces projet du cœur de ville – L'objectif était de diversifier le public habituellement présent lors des temps de concertation. Il en résulte un **Cahier des Charges citoyen** (500 contributions) qui va accompagner le Cahier des Charges de conception-Réalisation de Maîtrise d'œuvre.

Le 29 juin 2019, une **balade Urbaine** a été l'occasion de partager avec les habitants (environ 100 participants) l'ensemble des sites en projets au sein du cœur de Ville, et de lancer le Comité Cœur de Ville.

La co-construction évolutive du Projet urbain et social du Cœur de Ville est l'axe souhaité par la Ville, en organisant une Concertation continue. Le Comité Cœur de Ville composé d'habitants, de membres d'associations et du Conseil de Développement de l'ACSO, a pour but de créer un **groupe de réflexion et de propositions en faveur du centre-ville de Creil**. Partant de leurs expertises d'usage des différents lieux du centre-ville, l'objectif est de recueillir leurs attentes pour la Ville de demain. Signataires d'une Charte de bienveillance, de respect envers les idées exprimées, 28 membres participent aux Comités Cœur de Ville - Sa composition peut être évolutive en fonction de la disponibilité des membres et de leurs intérêts à participer à certains Ateliers. La Ville les accompagnera au mieux dans la connaissance à mobiliser en matière d'approches urbaines et sociales. Elle explicitera les choix retenus lors de séances de restitution programmées.



Lors du premier Comité Cœur de Ville qui s'est déroulé le 17 septembre 2019, l'attente de « bien vivre » en centre-ville s'est exprimée autour de trois thèmes :

- L'habitat de qualité : fonctionnel et agréable
- Des espaces publics de qualité où piétons et vélos auraient une place importante
- Une consommation de loisirs et de produits de qualité inexistante à Creil

Le deuxième Comité Cœur de Ville s'est déroulé le 17 octobre 2019 : 3 tables rondes (Déplacements, Nature en Ville et Animations Urbaines) ont également fait émerger des attentes qui rejoignent le bilan de la E-Concertation de St Médard.

Globalement, les temps de concertation expriment une demande orientée vers une Ville où l'on peut **se poser, prendre l'air, circuler en modes doux de déplacements, trouver des lieux d'animations urbaines** (café, bar, restaurant), et trouver **de la Nature en Ville**. Le Comité Cœur de Ville accompagnera la Phase de déploiement, il fera l'objet d'un suivi.



1.1.3 Etudes et/ou diagnostics finalisés

Les études finalisées fin 2018-2019 sont :

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
TRANSVERSAL	Cartographie des projets du Cœur de Ville de Creil	Oise les Vallées	Ville de Creil	Programme partenarial Ville de Creil	Cartographie de Synthèse des dynamiques en cours sur le Cœur de Ville (réglementaire, programmatiques)
	Mission Conseil et Accompagnement du Cœur de Ville	Stratégies Urbaines	Ville de Creil	Ville de Creil- Banque des Territoires	Concertation à mener au travers d'Un Comité Cœur de Ville - Recherche investisseur sur les sites stratégiques - Organisation de rencontre promoteurs
	AMO AUDIT EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION	ALTELIA	VILLE DE CREIL	Ville de Creil- Banque des Territoires	Propositions de mise en place du nouveau système de vidéoprotection
AXE 1	Etude Habitat et Peuplement	Groupement HTC- SOLIHA - EOHS	ACSO	ACSO, ANAH, ANRU	Diagnostic Habitat privé et public, stratégie intercommunale dont actions renforcées sur l'habitat privé
	Focus Cœur de Ville (Etude Habitat et Peuplement)	Groupement HTC- SOLIHA - EOHS	ACSO	ACSO, ANAH, ANRU	Précisions sur le bâti ayant conclu sur la nécessité d'un dispositif renforcé à mettre en place (OPAH RU)
	Etude pré-opérationnelle OPAH RU VILLE DE CREIL	SOLIHA	ACSO	ACSO-VILLE DE CREIL- ANAH- BANQUE DES TERRITOIRES	A fixé les outils incitatifs et surtout les outils coercitifs à mettre en place sur les 18 adresses repérées comme prioritaires et d'autres adresses sur lesquelles pourront être développées des dispositifs de type RHI et THIRORI
AXE 2	DIAGNOSTIC SUR LE COMMERCE DU PERIMETRE DE L'OPERATION ET SON ENVIRONNEMENT	CCI	Ville de Creil	VILLE DE CREIL- BANQUE DES TERRITOIRES	A de nouveau laissé apparaître un taux de vacance élevé avec des propositions d'actions reprises dans la Stratégie DU Cœur de Ville
	Etude prospective territoriale pour les métiers du commerce, services et artisanat –		ACSO	ACSO	Sur le périmètre de l'ACSO, diagnostic commerce, définition d'un schéma de développement commercial, plan d'actions + étude programmation commerciale du projet Gare Cœur d'Agglomération.
AXE 3	AD AP	ASCAUDIT	Ville de Creil		Programmation définie des équipements et bâtiments communaux sur la période 2017-2025- La SAO est chargée de la mise en œuvre de l'AD AP
AXE 4	Etude croisée ports fluviaux Creil / St Leu d'Esserent		ACSO	ACSO	Etude qui permettra d'affiner, compléter, améliorer et articuler en termes de fonctionnalité et de services les projets d'Ec'eau Port à Creil et de St Leu d'Esserent.
Concertation	E CONCERTATION ST MEDARD	1001 RUES	VILLE DE CREIL	VILLE DE CREIL- BANQUE DES TERRITOIRES	500 participations ont permis de mettre en avant les souhaits et attentes des usagers de la Place (se balader, flâner, se poser)

1.1.4 Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'oeuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financiers
TRANSVERSAL	Stratégie opérationnelle GCA	SCET	ACSO - Participations Villes	ACSO, Banque des territoires
AXE 3	Diagnostic technique et sanitaire de la Halle Fichet	CITALIA	VILLE DE CREIL	Banque des Territoires
	Etude de programmation culturelle du château		VILLE DE CREIL	
AXE 4	Etude Circulations et stationnements		ACSO	
	PAVE - Mission complémentaire	ASCAUDIT	VILLE DE CREIL	
	ETUDE DIAGNOSTICS BATIMENT GARE DE CREIL		SNCF MOBILITES GARES ET CONNEXIONS	
AXE 5	A lancer - Programmation scolaire		VILLE DE CREIL	
	Contrat Local de Santé		VILLE DE CREIL	
Numérique	A lancer - Etude innovation		VILLE DE CREIL	Banque des Territoires
Développement Durable	A lancer - Plan de Rénovation Thermique des Bâtiments		VILLE DE CREIL	
Concertation	Ateliers Comité Cœur de Ville : mobilisation de certains outils à venir		VILLE DE CREIL	ville

1.2 – Diagnostics et études sur le périmètre stratégique de l'ORT et sur les autres secteurs d'intervention

Les études mobilisées pour le diagnostic ont porté soit sur tout le territoire, soit sur le cœur de l'agglomération. Elles se sont inscrites dans l'un des axes ci-dessus ou ont été transversales.

Ont été ajoutées des études sur certains secteurs de Montataire et Nogent-sur-Oise.

- Plan guide du grand projet urbain Gare cœur d'agglomération (ANMA / MOA ACSO / 2018-2019)
- Stratégie opérationnelle GCA (Groupement SCET / MOA ACSO / 2019)
- Etude Habitat et Peuplement (Groupement HTC / MOA ACSO / 2018-2019)
- Plan paysage (Les Rondeaux / MOA ACSO / 2017-2018)
- Diagnostic local Sécurité (/ MOA ACSO / 2018 – 2019),
- Etude prospective territoriale pour les métiers du commerce, services et artisanat (AID / MOA ACSO / 2016-2018),
- Etude croisée ports fluviaux Creil / St Leu d'Esserent (Groupement Perrical et sabbatier – SOFID / MOA ACSO / 2018 – 2019)
- Diagnostic Plan de déplacement urbain - Plan de déplacement mutualisé – (MOA SMBCVB / 2018)
- Diagnostic flash Copropriété Les Rochers (ARC / MOA Anah / 2019)

- Etude de densification du cœur d'îlot rue Abel Lancelot (Montataire)

Sont encore à venir les études suivantes :

- Etude préalable passerelle (MOA ACSO 2020 – 2021) et études connexes SNCF (MOA SNCF 2020 – 2021)
- Etude circulations et Stationnements (MOA ACSO / 2020)
- Etude de faisabilité Barreau de désenclavement sur RD200 (MOA ACSO / 2020)
- Etude PEM (MOA ACSO / 2021 – 2022)
- Fiches d'îlots Gare Cœur d'agglomération (Citadia / MOA ACSO / 2020-2021)
- Etude structure Lycée Gournay (MOA ACSO / 2020)
- Etudes démolition Lycée Gournay (EPFLO / 2020)
- Etudes MOE Espaces publics Gare Cœur d'agglomération (MOA ACSO 2020 – 2025)
- Etudes repérage et faisabilité OPAH RU Carnot
- Etude de calibrage Carence Rochers.
- Etude programmation urbaine Ilot (OAP 4) « Libération / Centre-Ville Ouest » (MOA Montataire)
- Etude sur contraintes des terrains dans secteur de projet Abel Lancelot / Clos de Vitel (MOA Montataire / EPFLO)
- Etudes pour réaménagements carrefour et liens entre place Auguste Génie (mairie) et axe Ambroise Croizat (y compris abords Halle Perret) (MOA Ville)

1.3 Conclusions transversales des diagnostics et processus en cours

1.3.1 – Bilan du Cœur de Ville de Creil

L'assemblage progressif de toutes les réunions partenariales a abouti à l'analyse transversale Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces, laissant apparaître les **spécificités et caractéristiques** du centre-ville de Creil.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Une ville, porte d'entrée Parc Naturel Régional, avec un paysage naturel existant de qualité : présence de l'eau et des espaces verts offrant de très larges perspectives visuelles sur l'Oise et ses berges – Ile St Maurice.</p> <p>Une porte d'entrée du territoire par la Gare</p> <p>Un territoire avec des ressources et équipements pouvant offrir un cadre de vie de qualité : la gare, l'Oise, des espaces naturels protégés en centre-ville, des symboles urbains de qualité (Espace Enfance Danielle Mitterrand, Passerelle Mandela)</p> <p>Un solide réseau d'équipements culturels et de loisirs de qualité et des Projets culturels et artistiques : Théâtre de la Faïencerie + Musée de France + Espace Matisse + Salle de Musiques Actuelles (Grange à Musique et Locomotive)</p> <p>Un volet patrimonial existant avec la présence de Bâti identitaire et des circuits randonnées répertoriés ; de nombreux espaces publics centraux, fréquentés et reconnus</p> <p>Un office de tourisme bientôt en Cœur de Ville</p> <p>Un centre-ville contenant de nombreux flux : actifs, usagers des services publics, patients des services médicaux et para médicaux</p> <p>Un centre-ville habité, concentrant 1/3 de la population creilloise. Les ménages sont des familles. Des orientations stratégiques locales existantes et validées (Plan Local d'Urbanisme)</p> <p>Une stratégie foncière en cours menée par l'intercommunalité (ACSO) et la Ville avec des outils (Emplacements Réservés, DUP, Portage EPFLO)</p> <p>Des effets infrastructures en Cœur de Ville : Quartier de Gare en centre-ville : présence de flux piétons – Port fluvial à venir</p> <p>De vastes opportunités foncières à vocation économique : de nombreux m2 à occuper (cellules vacantes) et des constructions neuves à investir : marges de manœuvre existantes pour apporter différenciation et particularités au Cœur de Ville de Creil - 7000m2 de commerces dans GCA + 1000 m2 dans EC EAU PORT+ cellules commerciales vacantes</p>	<p>Un centre-ville épars aux différentes polarités (gare, historique) avec coupure urbaine de l'Oise</p> <p>Une gouvernance partagée qui rend parfois des calendriers incompatibles entre eux</p> <p>Un bâti dégradé avec des signaux de fragilité : bâti en déshérence et populations en situation précaire de logement (habitat insalubre)</p> <p>Spécialisation des linéaires commerciaux (coiffeurs, épicerie exotiques, restauration rapide), peu attractifs façades peu attractives, mal organisées, obstruées par de nombreux articles en tout genre</p> <p>Des temps longs de négociations foncières retardant les réalisations</p> <p>Des modes alternatifs à trouver pour ne pas transformer le centre-ville en parking,</p>

Des programmations neuves de logements en Cœur de Ville : 800 logements prévus à court et moyen terme
 Un Plan Guide GCA sur 270 hectares qui a pour but de transformer le cœur de l'agglomération creilloise
 Un périmètre centre-ville de Creil où s'exercent de nombreuses compétences : SNCF, VNF, ABF,
 Un urbanisme transitoire en émergence
 Un Comité Cœur de Ville organisé, (usagers et habitants du creillois) force de propositions axé sur le cadre de vie

OPPORTUNITES

Un cœur de Ville situé dans un cœur d'agglomération plus vaste : rayonnement
 Un dispositif accompagnant un projet (ACV) mêlant opérations concrètes, réflexions et ajustements des orientations : Phase de déploiement à partir de 2020 jusque 2023 pour les engagements financiers
 Des investisseurs privés en veille sur le marché de l'immobilier
 2027 : Arrivée de la ligne TERGV
 Projet MAGEO de VNF : mise au gabarit européen de la rivière Oise entre Compiègne et Creil

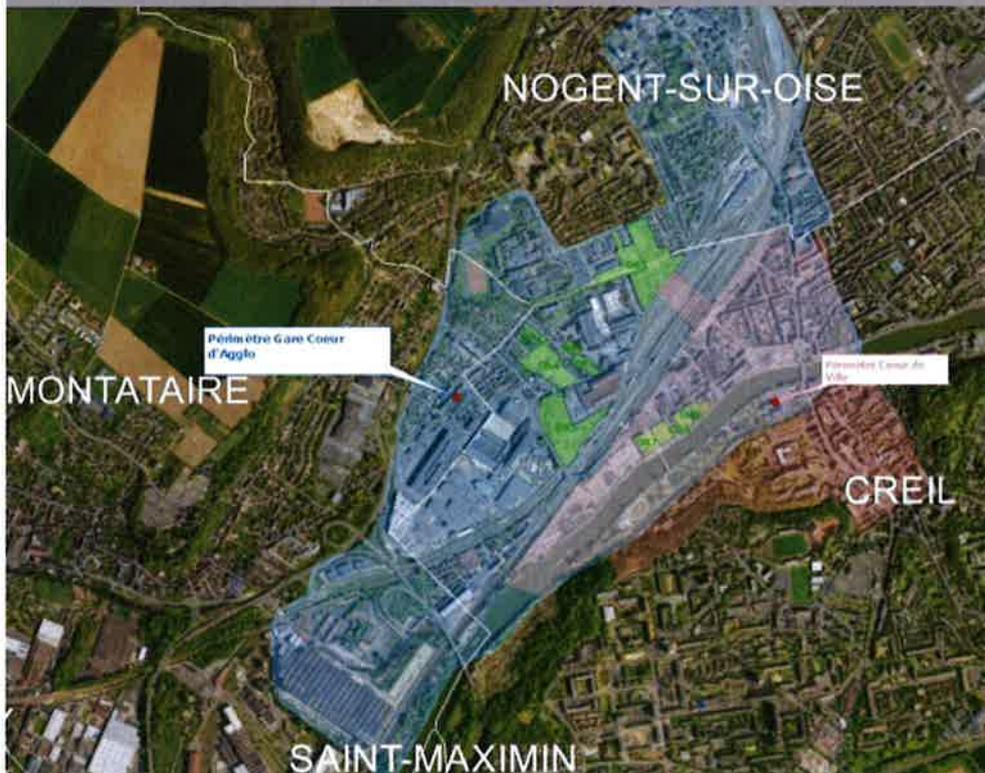
MENACES

Une mauvaise image de la Ville et de son centre-ville
 Des budgets contraints des collectivités ralentissant les calendriers de réalisation de certaines opérations
 Une zone captive de flux commerciaux à 5 minutes du cœur de ville : la zone de St Maximin.

La dimension collective et partenariale de Action Cœur de ville de la redynamisation du centre-ville de Creil, a permis de partager les points suivants :

➤ **une inscription géographique dans un cœur d'agglomération plus large, pour la partie Nord du centre-ville** ; comptant des caractéristiques de ville Porte d'entrée PNR avec un site inscrit l'île St Maurice, et une ressource locale fondamentale, l'Oise qui depuis les ponts, passerelles, offre de très larges perspectives visuelles, offrant ainsi des repères communs diminuant le sentiment de coupures urbaines

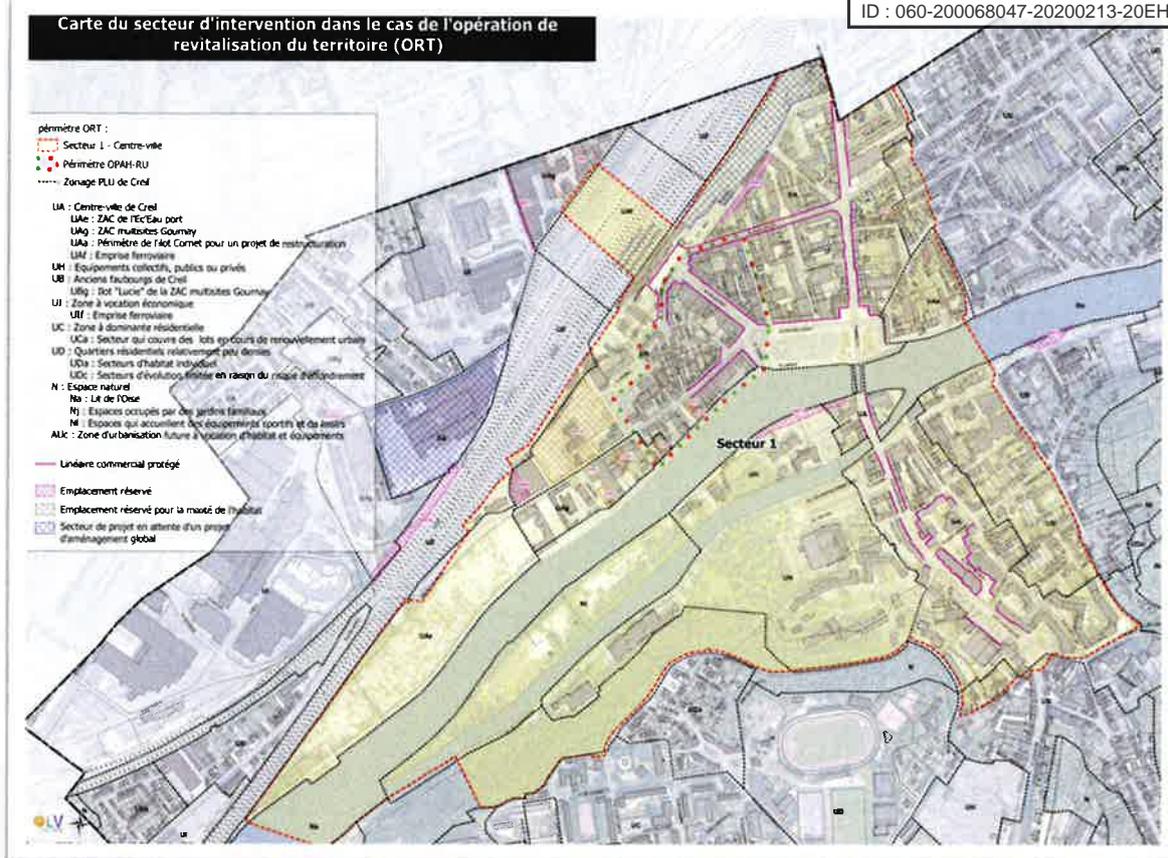
Un cœur de Ville dans un cœur d'Agglomération



➤ Une **stratégie de reconquête du centre-ville amorcée depuis 2006** (Passerelle Nelson Mandela – Espace Enfance – Place Jean Anciant – Allée à cricri). Depuis 2012, deux projets structurants autour de deux infrastructures sont à l'étude : un plan Guide ANMA, GCA sur 270 hectares s'étirant sur les communes de Montataire et Nogent sur Oise et le projet de l'Ec Eau Port (6 hectares). Le **Plan Guide Gare Cœur d'Agglo** sur la partie Nord du Centre-Ville, **met en avant** des intentions urbaines et paysagères fortes : La passerelle et le Pôle d'Echanges Multimodal ; Des coulées vertes convergeant vers la gare ; Des ilots en pleine restructuration avec une Programmation neuve de logements-commerces-services ; Des éléments identitaires recensés. **A ce jour, la stratégie opérationnelle de GCA est en cours de définition, l'Etude circulations et stationnements doit être réalisée. Aussi concernant le projet de l'EC EAU PORT, le dossier de réalisation de ZAC est en cours d'élaboration**, son approbation est prévue au conseil municipal du 16 décembre 2019 : sur 6 hectares, **300 logements, 60 anneaux, une aire de jeux, promenade paysagère le long de l'Oise, 140 places de stationnement**. Projet lauréat au concours national des **ports de plaisance exemplaires**, ce projet majeur pour Creil marquera la reconquête des bords de l'Oise et la reconnexion du centre-ville à son histoire fluviale. Il répond aux cinq axes du dispositif cœur de ville.

➤ **Un Cœur de Ville (12 000 habitants) qui se caractérise par une population en augmentation** (+ 1700 habitants entre 2006 et 2015) depuis plusieurs années comme celui de la ville. La part des familles (56% des ménages) y est plus faible que dans la ville entière (65%), alors que les ménages d'une personne (38% des ménages) sont proportionnellement plus nombreux que dans la ville entière (32%). La proportion de la population active occupée est largement supérieure à celle de la ville entière (59% contre 50%) ; Le taux de chômage est inférieur à celui de la ville entière (20% contre 25%). Le parc de logement du centre-ville est de 5500 logements soit 40% du parc de logement de ville et les logements vacants représentent 11% des logements (615 logements vacants source Insee RP 2015). Sur le plan sécuritaire, les données de 2016 et 2017 montre une amélioration de la situation. Les indicateurs sont à la baisse et ne reflètent pas la mauvaise image qui est très souvent véhiculée à propos du centre-ville de Creil.

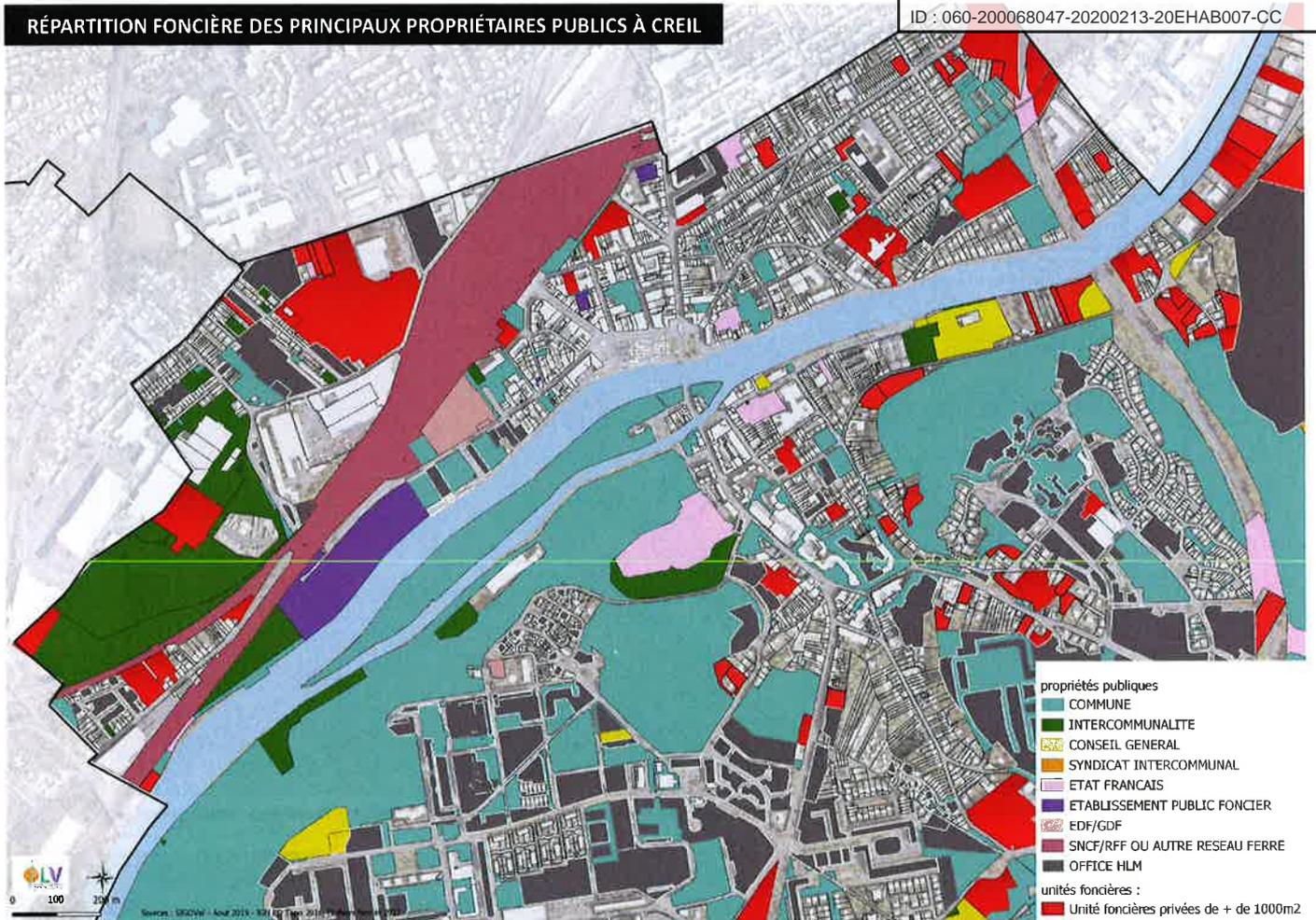
➤ **Une délimitation d'un centre-Ville** qui se base sur le faisceau d'indices caractéristiques des centre-villes : **regroupement administratifs** (Commissariat, CAF, Sécurité Sociale, Conseil des Prud'hommes) linéaires de **commerces**, présence d'une **Gare**, de **Places, de symboles** (Mairie, château, équipements publics) et d'espaces publics repères pour les habitants (Place St Médard, Place Carnot). Lieu de marché hebdomadaire, la Place Carnot, remplit le rôle fédérateur d'espace public central pour la Ville. Egalement d'une manière plus confidentielle car uniquement à usage piétonnier la Place St Médard, autour de l'Eglise, s'étirant sur 380m environ, est un autre lieu central fréquenté, reconnu des habitants (lieu de marché des producteurs locaux et de livraison des paniers AMAP). Animé par la présence indéniable de **flux** à certaines heures de la journée, le centre-ville de Creil est un lieu fréquenté grâce aux pôles générateurs de trafic classiques et présents en cœur de Ville : Gare, arrêts de bus, équipements publics scolaires, culturels et sportifs, pôles d'emplois, etc..... Globalement, le centre-ville de Creil comprend plusieurs pôles existants et le futur quartier en bord de l'Oise, l'EC EAU PORT, qui va devenir une autre polarité urbaine à terme.



➤ Sur l'ensemble du Cœur de Ville, le **patrimoine** varié (architectural, paysager et naturel) contribue au cadre de vie de qualité des Creillois, et des habitants du bassin de vie. Sur le plan réglementaire, les périmètres de 500m autour des Monuments Historiques imposent l'Avis de l'Architecte des Bâtiments de France pour tous les projets d'aménagement

Le Projet Cœur de Ville va **se construire autour de plusieurs Maîtrises d'Ouvrage à coordonner** (Ville, ACSO, SNCF, VNF, initiatives privées), en comptant de **nombreuses opportunités foncières** susceptibles d'ouvrir la réflexion à propos de nouveaux équipements et lieux à construire, capables de changer l'image de la Ville.

RÉPARTITION FONCIÈRE DES PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES PUBLICS À CREIL



1.3.2 Bilan du Cœur d'agglomération en relations avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise.

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Population jeune et démographie dynamique Mixité culturelle et sociale Territoire de transition entre la Région Hauts-de-France et la Région Ile-de-France Proximité de grands pôles de développement et d'emplois franciliens Dynamisme économique et secteur tertiaire développé Offre de formation importante à proximité Patrimoine et savoir-faire industriels, marqueur identitaire et véritable potentiel pour les services aux entreprises Atouts touristiques majeurs et variés : culture, patrimoine historique, loisirs, randonnées, espaces boisés, rivières et vallées... La pierre comme marqueur d'identité culturelle et économique La rivière Oise, support de déplacements et vecteur de développement économique et touristique Territoire attractif tant pour la population que pour les entreprises : forte présence de l'emploi public (Etat, Région, Département, Agglomération, villes, hôpital public) et positionnement à la croisée d'infrastructures ferroviaires, routières et fluviales. Creil, 2ème gare de Picardie Réseaux de transports urbains interconnectés et titre de transport intermodal Passage de la Trans'Oise et réseau de pistes cyclables en structuration Présence d'un tissu associatif étoffé et diversifié Bonne densité et répartition d'équipements culturels et sportifs Densité et formes urbaines diversifiées Parc de logement social en amélioration grâce à une dynamique de renouvellement urbain Territoire outillé en matière de planification stratégique et urbaine (documents PLU, SCOT, PLH, PDU, schéma de circulation douce, Plan paysage...) Approche urbaine intégrée dans l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux projets (ex. : ITI 2015-2020 Creil/Senlis)</p>	<p>Image extérieure dépréciée qui peut nuire à l'attractivité du territoire Freins à la mobilité (infrastructures enclavant les quartiers, réseaux ferroviaire secondaire trop faible, manque d'infrastructures et de sensibilisation pour les modes doux, Prédominance du mode de déplacement en voiture individuelle) Forte présence d'habitat privé dégradé en centres villes (Précarité énergétique, Habitat indigne) Précarités sociale et sanitaire croissantes Taux de chômage important Inadaptation du niveau de qualification de la population, en décalage avec l'offre d'emploi locale Polarisation des problèmes sociaux sur certains secteurs du territoire Manque d'équipements et d'accompagnement des familles autour de la petite enfance et périscolaire Foncier contraint (pollution, réglementation environnementale...) Faiblesse dans la coordination et les échanges entre les acteurs</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Position stratégique par rapport à Roissy et à l'Ile-de-France à optimiser, notamment avec l'arrivée à Creil en 2027 de la liaison TGV – TER Roissy – Picardie, accroche pour redévelopper l'attractivité du territoire Nouvelles dynamiques institutionnelles qui permet d'affronter les grands défis Gisement de création d'activités et d'emplois à exploiter dans les champs de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de l'économie résidentielle et touristique Maintien de certaines activités industrielles, en capacité de s'inscrire dans des dynamiques d'innovation Présence d'une offre de formation initiale et continue, à développer et diversifier Disponibilités foncières pour l'accueil et le développement des entreprises Déploiement du très haut débit Nombreuses friches et dents creuses urbanisables Développement urbain par densification sans rupture avec l'existant permettant d'optimiser la gestion de l'espace pour un développement plus durable Renouvellement urbain comme facteur d'attractivité du territoire</p>	<p>Déclin et les déséquilibres du réseau des commerces et services de proximité Perte de savoir-faire due à la fermeture d'entreprises Risque de paupérisation du tissu productif Tension des prix et pression foncière en décalage avec l'image du territoire Risque de pénurie de médecins, de spécialités et d'accès aux soins Risque de glissement du territoire pour devenir une périphérie résidentielle d'Ile-de-France Fragmentation spatiale du territoire par les grandes infrastructures et impacts potentiels sur le maintien des grands équilibres écologiques Incertitudes liées aux financements publics</p>

Réflexions à l'échelle de l'étoile ferroviaire et de ses gares secondaires
 Plan de déplacements urbains mutualisé avec tous les territoires voisins
 > Rivière Oise et ses affluents (Brèche, Thérain) s'intégrant dans des dynamiques de développement et de gestion écologique concertées (projets fluviaux et fluvestres)
 Valorisation et réappropriation de la nature en secteur urbain (Plan paysage)
 Capacité de mobilisation citoyenne (dispositifs de démocratie participative, Conseil de développement)
 Grands projets fédérateurs et démarches transversales: « gare, cœur d'agglomération », Plan paysage, Schéma des circulations douces, stratégie intercommunale de l'Habitat, Plan Climat Energie territoriale, Projet de territoire, Territoire d'industrie.

1.4.- La situation du centre-ville de la ville principale, du cœur d'agglomération et des autres secteurs de l'ORT, par axe

Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

La Ville dispose depuis 2009 d'un service salubrité pour lutter contre l'habitat indigne : **le nombre de sollicitations ne cesse d'augmenter, comme les moyens mis en œuvre par la collectivité, malgré l'absence de dotations dans ce domaine.** En 2019, le service a enregistré une centaine de dossiers concernant l'habitat dont 50% ont donné lieu à un courrier de mise en demeure. Parmi ces dossiers, 7 arrêtés de péril, 3 arrêtés pris sur les pouvoirs de police générale du Maire, 5 dossiers d'insalubrité engagés auprès de l'ARS. Concernant les demandes d'autorisation de louer, le service a enregistré environ 90 dossiers (13 avis défavorables)

Au sein du service Urbanisme, le suivi de la politique foncière se poursuit : les emplacements réservés du PLU de la Ville et le plan d'actions foncières sur les dents creuses, permettent les acquisitions de friches industrielles, d'îlots dégradés et stratégiques en partenariat avec l'ACSO et l'EPFLO

Les programmations identifiées dans la Convention Cadre sont le socle d'intervention de la ville et de l'ACSO. La programmation nouvelle de logements et la diversité de l'offre est un enjeu essentiel pour répondre aux besoins et faire évoluer la mixité sociale. La Ville projette d'atteindre cet objectif en programmant la construction de près de 800 logements dans les 5 ans à venir. Cette évolution est essentielle pour l'image du cœur de ville marquée par des friches et un bâti souvent en mauvais état, mais aussi pour augmenter la chalandise et renforcer l'animation de la Ville. La finalisation de l'ensemble de ces projets d'envergure, compte tenu de leur programmation financière, juridique et technique s'inscrit dans un planning échelonné de livraison.

Les Projets du centre-ville de Creil

- - - - Périmètre GCA

Secteurs prioritaires ORT

Maîtrise d'Ouvrage ACSO

- 2: ZAC Gournay:
 - 2a: Place Fichet
 - 2b: les ateliers municipaux actuels
- 10: Ilot GDF-ERDF
- 14: Ilot Pôle Gare

Maîtrise d'Ouvrage Ville de Creil

- 1: ZAC «éc'eau port fluvial»
- 3: Ilots Jean Jaurès
- 3a: Ilot Brobeil
- 4: Ilot Chic parisien
- 5: Ilot Phenix
- 6: Ilot Jovet Club
- 8: Ilot Cornet
- 9: Ilot Miss Edith Cawell
- 11: Ilot Fichet sncf

Périmètre d'intervention Action Cœur de Ville

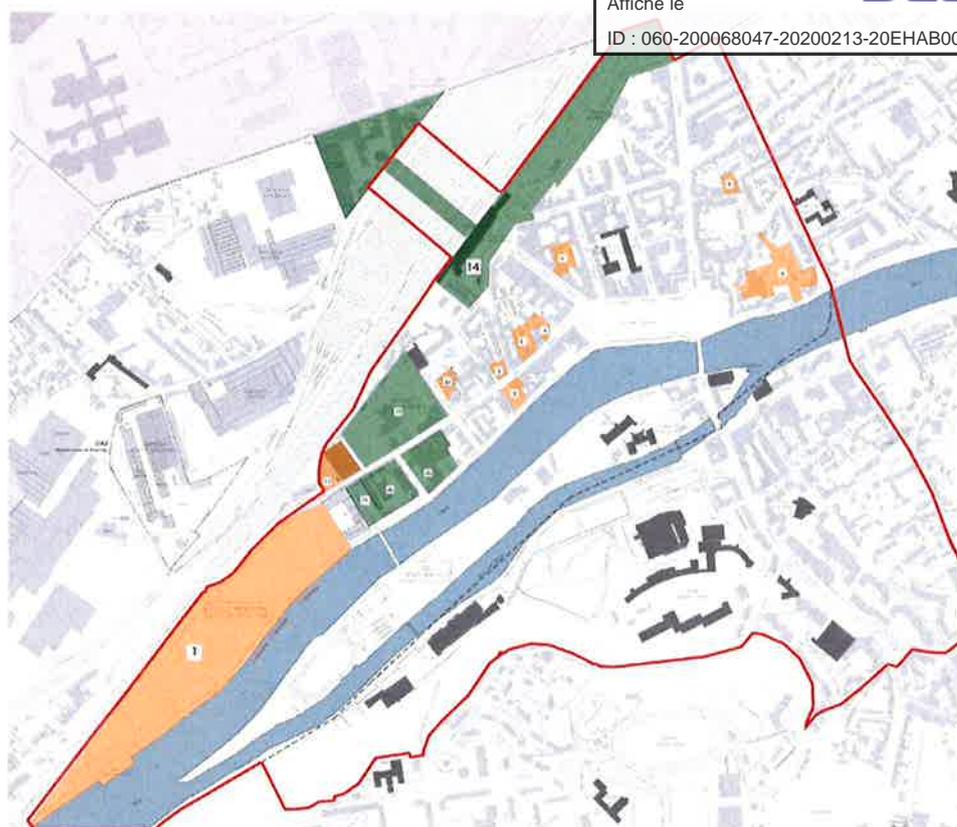


Tableau de la Programmation globale neuve habitat en centre-ville de Creil

SITES DE CONSTRUCTIONS NEUVES	NOMBRE DE LOGEMENTS TOTAL	Phasage
EC EAU PORT	330	2022-2025
PHASE 1	228	2022
PHASE 2	102	2025
EFFIA	80	A définir
ENGIE	69	A définir
LYCEE GOURNAY	40 – Programmation prévisionnelle	
ILOT CORNET	101	Permis de Construire en cours d'instruction - 2021
EX ATELIERS MUNICIPAUX	En cours de définition – Environ 100 logements	2021-2022
EX GARAGES MUNICIPAUX	103	Permis de Construire en cours d'instruction - 2021
TOTAL	832	

Durant la Phase d'initialisation, le dispositif ACV a permis:

- **Un travail partenarial avec Action Logement.** L'enjeu est de développer l'offre de logements à destination des salariés du territoire. Signée le 10 octobre 2019, la Convention immobilière avec Action Logement fixe l'objectif de programmation de 200 logements répartis en sites de renouvellement urbain et en immeubles à réhabiliter, avec une réservation de crédits s'élevant à 11 millions d'euros

Limite communale

Périmètre Action Cœur de Ville
(en date du 04/07/2018)

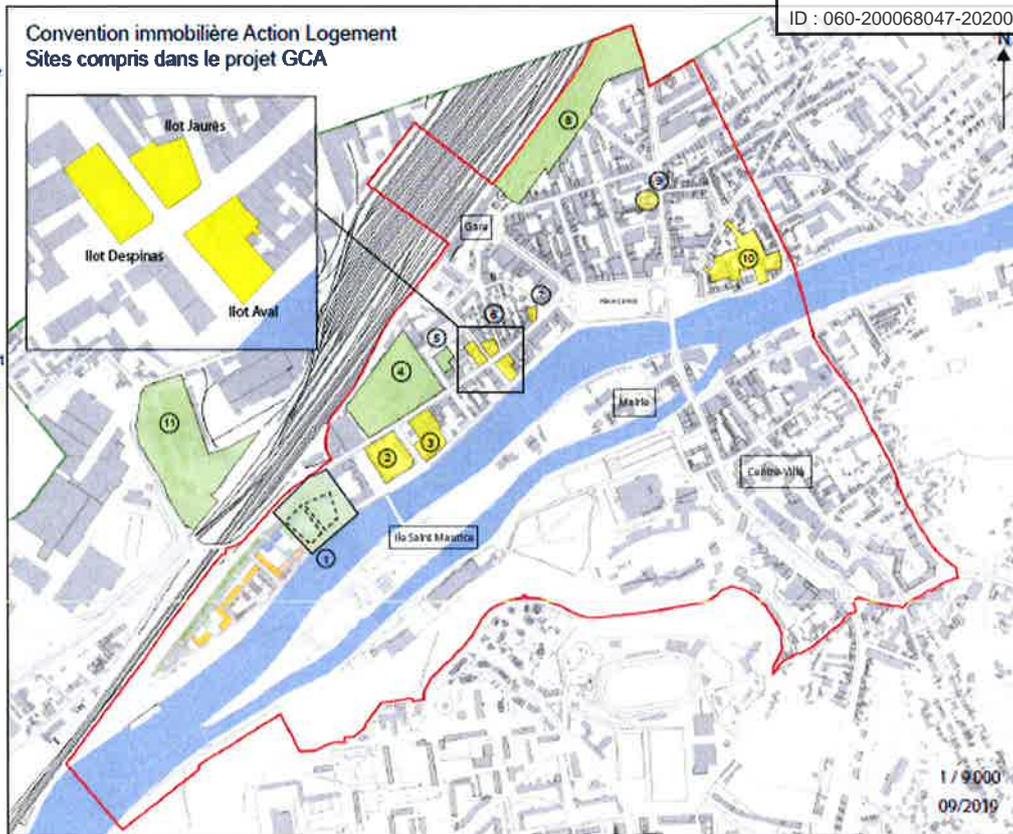
lots concernés :

Phase 1 :

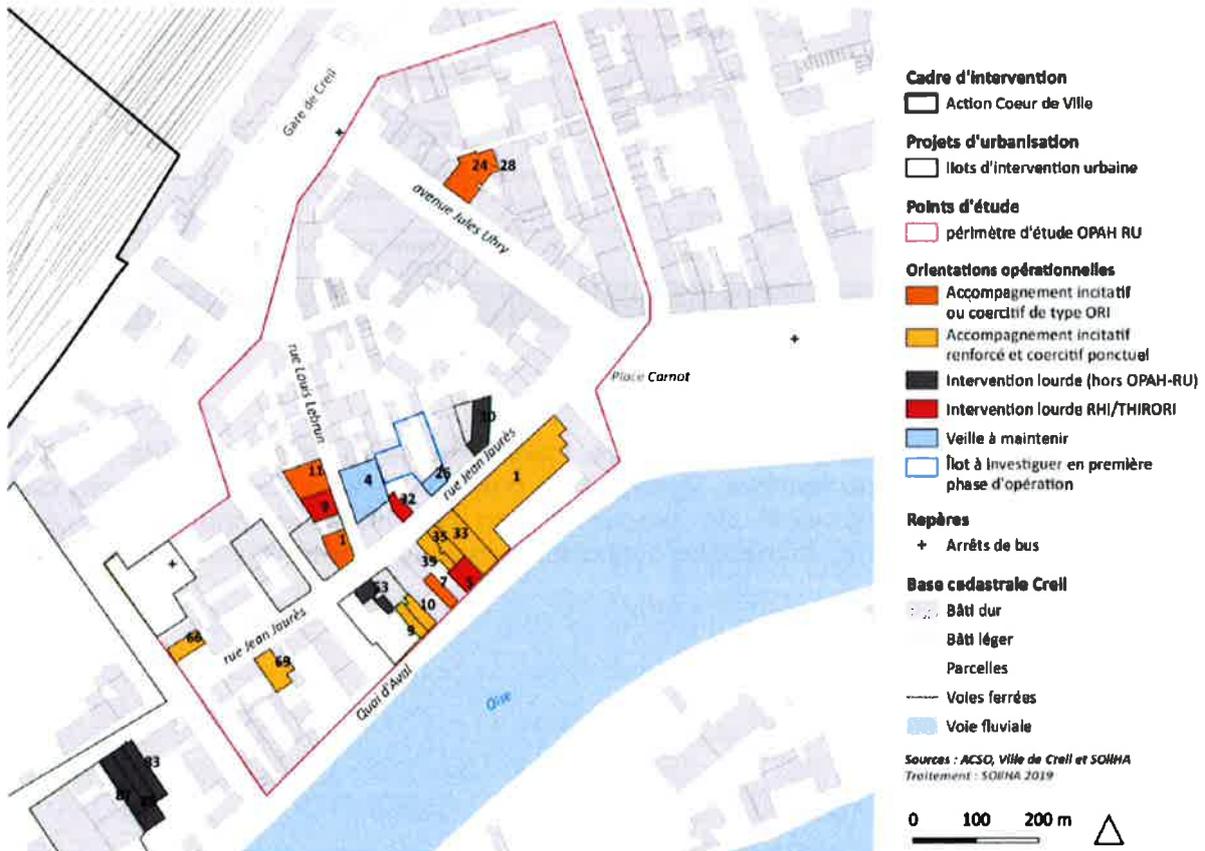
- 2 : Ateliers Municipaux
- 3 : Garages Municipaux
- 6 : Ilots Jaurès-Avant-Despinais
- 7 : Cité Parisien
- 9 : Ilot Gambella
- 10 : Ilot Cornet

Phase 2 :

- 1 : Lots 1 & 2 Es' Eau Port
- 4 : Site ENGIE
- 5 : Ilot Brodeur Peloutier
- 8 : Ilot EFFIA
- 11 : Ex Lyoée Gourmay



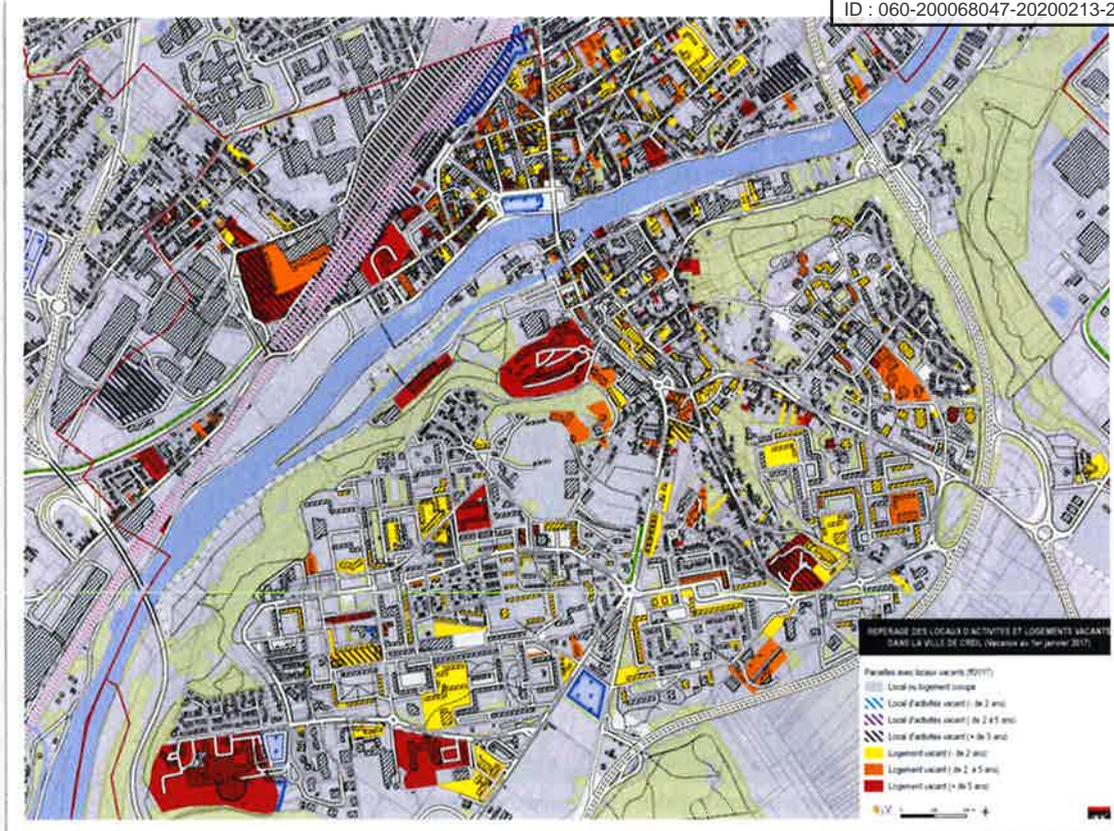
➤ **La réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH RU - Phase 1** du secteur Cœur de Ville, notifiée en aout 2019 sur le secteur prioritaire d'intervention de la ville de Creil retenu. Le bureau d'étude SOLIHA est en charge de l'Etude ; **Le Conventionnement ANAH est prévu au moment de la signature du présent Avenant. La mise en exergue de la fragilité sociale des occupants a été faite lors des enquêtes sociales. Cet aspect sera une des caractéristiques du suivi-animation de l'OPAH RU**



- **Une intervention sur le bâtiment CHIC PARISIEN**, qui a fait l'objet de quatre préemptions, d'une acquisition amiable entre 2011 et 2019. Le reste des acquisitions a été confié à l'EPFLO. A la suite des visites de la Ville, avec le concours des partenaires signataires de la Ville, le bilan sanitaire et technique du bâtiment est en cours, les coûts de réhabilitation seront connus avant la fin de l'année 2019. Compte tenu de l'inscription du bâtiment dans la Convention Immobilière d'Action logement et dans le périmètre de l'OPAH RU, la collectivité identifie l'opération comme pilote en matière de réhabilitation en secteur dégradé.



- **Un état de la vacance des logements** réalisé par OISE LES VALLEES : la visibilité est à l'immeuble – L'inventaire est à disposition du Service Urbanisme et Habitat pour les travaux à venir portant sur la vacance des locaux



b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise.

Parc privé :

Il ressort de l'étude Habitat et peuplement, une situation du parc privé sur l'ensemble de l'ACSO, marquée par :

- Une part importante de maisons individuelles anciennes au bâti dégradé, sur le parc individuel, ainsi que des enjeux de rénovation thermique et énergétique sur les lotissements récents.
- Une part importante de petites copropriétés désorganisées souvent dégradées (LHI).
- La présence de marchand de sommeil.
- Des copropriétés de taille moyenne présentant un besoin de réalisation de travaux de rénovation thermique et énergétique.
- Des copropriétés créées récemment (copropriétés issues de la revente du parc social, reconversion friches industrielles).
- Des besoins d'adaptation au vieillissement et de création de logements conventionnés sur l'ensemble du parc.
- Une quasi absence de logement intermédiaire.
- Une offre très limitée d'habitat collectif en accession ces dernières années, dans le cœur de l'agglomération.

Sur le cœur urbain de l'agglomération, ont été repérés des secteurs à fort enjeu :

Grosses copropriétés

- 2 copropriétés appelant à des dispositifs lourds en cours de démolition (Rochers (Nogent-sur-Oise))
- 1 copropriété fragile en cours de mission expérimentale (Les Pléiades - Creil)

Secteurs très fragiles et ou très dégradés appelant des opérations renforcées :

- Cœur de Ville – Creil
- Secteur Carnot – Nogent-sur-Oise
- Centre-ville de Montataire :
 - L'habitat est principalement constitué de bâtiments anciens. Il existe également des logements datant d'après 1950.
 - Le maintien à niveau de l'offre de logements, et la remise à niveau de certains bâtiments ou logements posent question au regard de la demande en terme de logement locatif (bon marché) à laquelle le secteur privé s'intéresse également.
- Secteurs en mutation accélérée (opérations d'aménagements sur Gare Cœur d'Agglo)

Parc social :

Alors qu'il est généralement plus récent sur les secteurs péri-urbain et rural, le parc social sur le noyau urbain est plutôt ancien, spécialisé et concentré.

Ce dernier se situe principalement dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville. Une rénovation du parc social a été engagée notamment dans le cadre de l'ANRU (4 875 logements réhabilités sur les 4 QPV de l'agglomération, à 35 000 € par logement en moyenne). Des opérations de reconstitution ont contribué à créer une offre de logement social en centre-ville, ces 3 dernières années.

Il est à noter que dans les secteurs de centre-ville, un logement social « de fait » existe dans le parc privé, avec des ménages très fragiles, qui constituent une part importante des demandeurs et fonctionne comme une « pompe aspirante » vers le logement social.

Enfin, des évolutions législatives ont contribué à fragiliser financièrement les bailleurs et limiter leur capacité d'investissement dans les années à venir.

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

Les conclusions de l'étude réalisée par la CCI fin 2018 permet de compléter le portrait commercial de la ville de Creil.

La ville de Creil a vu son appareil commercial décliner au cours des dernières décennies. Creil a subi un contexte national défavorable au commerce de proximité, certainement accentué par l'extension de la zone commerciale de Saint Maximin, pôle majeur du département, et d'une forte paupérisation du centre-ville et des quartiers.

Le taux de **27% de cellules commerciales vacantes**, relevé sur le périmètre « Action cœur de ville », est l'un des plus forts du département. Quand on ajoute 12.2% de services non structurants et 5.7% des locaux occupés par des activités ne concernant pas le commerce, l'artisanat et les services, c'est plus de 45% des locaux qui impactent l'attractivité commerciale du centre-ville.

De surcroît, de nombreuses façades, de locaux occupés ou pas, sont **dégradées**, et découragent les acheteurs potentiels qui préfèrent fréquenter d'autres pôles. Enfin, **Creil pâtit d'une image négative en termes de sécurité, notamment autour de la gare.**

Les clients déclarent que **l'offre n'est pas assez diversifiée et ne leur permet pas d'effectuer leurs achats quotidiens**. Ils déplorent un **manque d'animation, un problème d'ambiance**. En revanche, ils se déclarent **satisfaits de l'offre du marché**, qui constitue indéniablement un **facteur d'attractivité pour le cœur de ville**.

Les commerçants sédentaires sont négatifs et pessimistes. Près de la moitié d'entre eux ont enregistré une baisse de chiffre d'affaires au cours des 3 dernières années. Ils sont nombreux à déclarer vouloir quitter Creil, ils ne sentent pas soutenus. Paradoxalement, ils n'arrivent pas à se fédérer en participant activement à la vie de l'association des commerçants, qui a pourtant trouvé à deux reprises une Présidente motivée pour tenter de relancer l'union des commerçants creillois.

Le commerce en centre-ville affaibli par un nombre significatif de fermetures est peu diversifié et tend à se **spécialiser de plus en plus vers des commerces spécifiques (fastfood, épiceries exotiques), perdant en diversification de l'offre de commerces (absence de métiers de bouche traditionnels)**. La faible densité de population du centre-ville et sa paupérisation ainsi que la concurrence des centres commerciaux périphériques expliquent en partie cette évolution.

Malgré ces difficultés, Creil compte **de nombreux atouts**. Les différents projets qui seront menés dans le cadre du dispositif « Action Cœur de ville », dont certains sont matures, en témoignent. La redynamisation du commerce creillois passera par la coordination des actions concernant le logement, la gare, l'environnement, l'accès, le stationnement, la mobilisation des commerçants, leur aptitude à s'adapter aux nouveaux modes de consommation, l'animation et l'image de la ville.

A ce jour, le tissu commercial a la possibilité théorique de rayonner sur un bassin de chalandise large et établi sur les communes périphériques. Le SCOT identifie le centre-ville Creillois comme « pôle commercial majeur » et encourage le maintien et le développement du commerce dans les espaces habités. Redynamiser le commerce au cœur de Creil consiste à proposer une offre complète dans un cadre attractif et facilement accessible entraînant (invitant) l'usager à consommer au cœur de la cité. Cet enjeu majeur nécessite une mobilisation forte sur l'offre à développer.

Cette mobilisation devra s'appuyer sur un centre-ville « redimensionné » dans lequel le pôle gare sera un levier captif majeur. Elle sera articulée par la mise en place d'un véritable **parcours urbain** (requalification **des espaces publics centraux**) **qui doit rendre le tissu commercial plus « visible et attractif » en le différenciant des complexes commerciaux périphériques. Le parcours urbain devra proposer des usages complémentaires à l'acte d'achat (promenade, services, ...) et permettre de capter les flux qui le traversent.**

Les actions déjà engagées par la ville, à ce jour :

- le Droit de Préemption Urbain sur les cases commerciales et les fonds de commerce, baux commerciaux, fonds de commerces et fonds artisanaux depuis le 1er Juillet 2008
- la localisation d'un Linéaire commerçant et de service à maintenir dans certaines rues (PLU)
- la création d'un service « commerce local » au sein de la Ville de Creil : mise en place d'un dispositif d'échanges réguliers avec les commerçants afin d'anticiper les mouvements de commerces
- la taxe sur les friches commerciales pour encourager les propriétaires à relouer leur local commercial vide,
- un guide des démarches administratives à usage des commerçants, pour faciliter leur installation,
- une démarche d'embellissement des vitrines des locaux commerciaux vacants, propriété de la Ville, par la mise en place de vitrophanie,
- l'approfondissement de la connaissance sur les modes de consommation : Diagnostic sur les flux de consommation du commerce à Creil centre-ville, (CCI)
- l'amélioration de la politique de stationnement pour favoriser l'accès aux commerces (parking payants transformés en zone bleue)
- la constitution du Dossier FISAC fin 2018

L'année 2019 se caractérise par :

- l'attente de la réponse au dossier FISAC
- Le lancement de l'élaboration d'un règlement Local de Publicité (Conseil Municipal de juin 2019)
- Une 1ere édition de MCVAUIC en octobre 2019 avec 12 porteurs de projets ;



- Le recrutement d'un manager de centre-ville en octobre 2019, qui a fait émerger la présence de commerces locomotives, les librairies, en Cœur de ville
- La volonté d'encadrer les loyers avec des contacts permanents entre le Manager de centre-ville et les propriétaires des cellules commerciales de la Ville

L'objectif à poursuivre est d'amener le « commerce » à être un des maillons du Parcours Urbain multi usages souhaité :

- D'inciter les habitants et visiteurs à consommer dans le centre-ville, le potentiel de consommateurs étant largement représenté : 16 000 emplois sur la Ville, 16 000 actifs présents à certains moments de la journée ; 12 000 habitants en Cœur de Ville
- De renforcer l'accessibilité au centre-ville en favorisant la circulation douce
- Préserver et ou recréer les rez-de-chaussée commerciaux sur les linéaires identifiés comme axes structurants dans l'organisation de l'offre commerciale du cœur de ville : Rue de la République, Place Saint Médard, Place Carnot, Rue Gambetta, Avenue Jules Urhy....
- Veiller à la diversification de l'offre de biens et services marchands en articulation avec les «consommateurs» potentiels en définissant les types de commerces à privilégier selon les secteurs en tenant compte des «usagers» pour mieux les capter : commerces de proximité dans les secteurs résidentiels, commerces dédiés pour les voyageurs à la gare(des milliers d'usagers au quotidien)...
- Favoriser l'installation et le développement de locomotives commerciales pour relancer l'attractivité du tissu existant,
- Encourager le ravalement des façades commerciales par un accompagnement et la mise en place un règlement local de publicité,
- Poursuivre la politique d'aménagement des espaces publics pour favoriser l'attractivité des commerces.

b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Situation du commerce de proximité

L'étude Prospective Commerce a permis de :

- Constituer un état des lieux et une analyse prospective sur le commerce, les services et l'artisanat :
 - Analyse de l'offre actuelle sur le territoire et à proximité,
 - Analyse de la demande : profil des consommateurs et comportement d'achat,
 - Identification des dynamiques actuelles en matière de développement commercial et du potentiel de développement du territoire

A titre d'exemple :

- Le centre-ville de Montataire présente une relative diversité de l'offre de commerces et services mais aussi une faiblesse de la fréquentation de certains commerces et l'absence d'une locomotive telle une supérette proche de la place centrale. On peut toutefois préciser que deux supermarchés situés en périphérie du centre de Montataire jouent aussi un rôle de commerce alimentaire de

proximité (LECLERC côté Sud-ouest et ALDI côté Est).

- D'une manière générale l'offre de commerce et artisanale s'est réduite comme dans beaucoup de centre-ville. Le linéaire commercial de centre-ville tend à se regrouper autour de la place centrale (place A. Génie) et aux abords immédiats de celle-ci dans les rues qui y conduisent ou en partent.
- Le centre-ville de Montataire dispose aussi d'atouts en terme d'équipements de proximité, de type administratif (Mairie, Poste), culturel (Salle de spectacle, bibliothèque, Halle Perret...) , social (CCAS), sportif (gymnase/tennis/stade athlétisme-foot) ou d'éducation (écoles). Ces services publics participent aussi de la fréquentation d'un centre-ville au quotidien.
- Les commerces de proximité des centres villes de Montataire, Nogent-sur Oise et Creil sont particulièrement concurrencés par la vaste zone de Saint Maximin.

Situation de l'activité économique

Bénéficiant d'une exceptionnelle position géographique avec des dessertes en transport routier, autoroutier, aérien, ferroviaire et fluvial, le cœur de l'agglomération présente un fort potentiel de développement économique.

Insérée dans la dynamique du Grand Creillois, doté de plus de 36 600 emplois répartis dans plus de 4 000 établissements, le territoire dispose d'un tissu économique varié et constitue le premier pôle économique du sud de l'Oise.

L'arrivée dans quelques années de la ligne TGV/TER Roissy-Creil-Amiens lui donnera une ouverture nouvelle sur l'ensemble du territoire national. En outre, la rivière Oise offre de nouvelles perspectives de développement avec la liaison Seine Nord Europe et la mise à grand gabarit (MAGEO).

Même si le territoire a connu un affaiblissement depuis le déclin des grandes industries, le développement de l'économie tertiaire a permis la création de nombreux emplois. Il compte un certain nombre de pôles d'emplois majeurs tel que l'Hôpital de Creil ou les Marches de l'Oise. Cet ancien site (CHAUSSON) situé sur Montataire, peut faire figure d'exemple avec sa transformation en zone économique dynamique (activités industrielles, logistiques et tertiaires, hors commerce).

La forte présence passée et actuelle de l'activité industrielle, marque le territoire de plusieurs grandes emprises en friches ou encore utilisées.

Dans la partie sud du centre-ville de Montataire, trois anciens sites industriels présentent un enjeu important de reconversion : GOSS-MARINONI ; STILL-SAXBY ainsi que les terrains situés à l'est du centre commercial E.Leclerc (en limite de la commune voisine de Thiverny).

Sur la ville de Creil, les sites des usines Fichet, PUM DAYDE, d'ENGIE et du lycée Gournay devront aussi faire l'objet d'opérations mixtes (habitat, activités) de reconversion. Il est à noter que le niveau important de pollution de ces sites handicape les équilibres économiques des opérations qui visent un changement d'usage (ex. : tertiaire, Habitat, équipement).

Les rencontres d'acteurs économiques dans le cadre de la démarche Territoire d'Industrie ont permis de repérer des projets de développement d'activité industrielle implantées sur le noyau urbain de l'agglomération, posant la question de leur accompagnement. : sont notamment identifiés des projets de développement (site Marche de l'Oise, Arcelor, AKzo-Nobel, Quai Amont), de reconversion (GOSS), d'insertion urbaine (ACOR, Rivière...).

Dans le cadre de la mission Stratégie opérationnelle Gare Cœur d'Agglomération, a été effectué un premier état des perspectives de l'activité industrielle sur le secteur du Pôle gare. Il en ressort un maintien des activités des entreprises ACCOR, Rivière les 15, 20 prochaines années. Le projet urbain sera réajusté dans ses phase 1 et 2 (maîtrise foncière, programmation, circulation...).

L'importance de problématique d'une meilleure insertion urbaine des activités industrielles en cœur d'agglomération en est renforcée.

La stratégie de développement économique et d'une nouvelle offre de formation, fera l'objet d'une étude spécifique en Phase 1 du Grand Projet urbain Gare Cœur d'agglomération.

Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

Le projet « Cœur de Ville » traduit la volonté d'améliorer significativement la visibilité du territoire et de son attractivité, en mettant en valeur une des principales portes d'entrée du territoire, **la gare**. Cette entrée de ville, comme les **franges des axes structurants** constituent « la vitrine » du territoire. Le traitement différencié des entrées d'agglomération et de ville permet de valoriser la diversité culturelle et urbaine de l'agglomération et de Creil.

Le Cœur de Ville de Creil a la particularité d'avoir 3 types d'entrées :

- **L'Oise** : l'entrée par le fleuve
- **La Gare** : l'entrée par « le rail »,
- **La route** : l'entrée par les « Paysages » naturels, agricoles, urbains et industriels.

En 2019, les fondamentaux du projet liés aux mobilités sont la passerelle (SNCF-Région-ACSO), le Pôle d'Echanges Multimodal (SMTCO, ACSO) et l'organisation de l'accessibilité du Cœur de Ville et des stationnements. Avec la prochaine liaison Creil- Roissy attendue en 2029, la mise en œuvre de ce programme ambitieux s'avère indispensable.

La **thématique des mobilités a été abordée lors du Comité Cœur de Ville Creil**. La réalisation **des** nouveaux parcours urbains a été saluée, (l'allée à Cri-Cri, la passerelle Nelson Mandela...) mais les usagers regrettent l'absence de signalétique adaptée, laissant voir les possibilités de cheminements notamment pour l'Allée à Cri Cri, ainsi que l'absence de stationnements deux roues au travers du Cœur de Ville. Globalement, **stationnements véhicules, deux roues et pratique du vélo en cœur de ville sont au cœur des préoccupations citoyennes**.

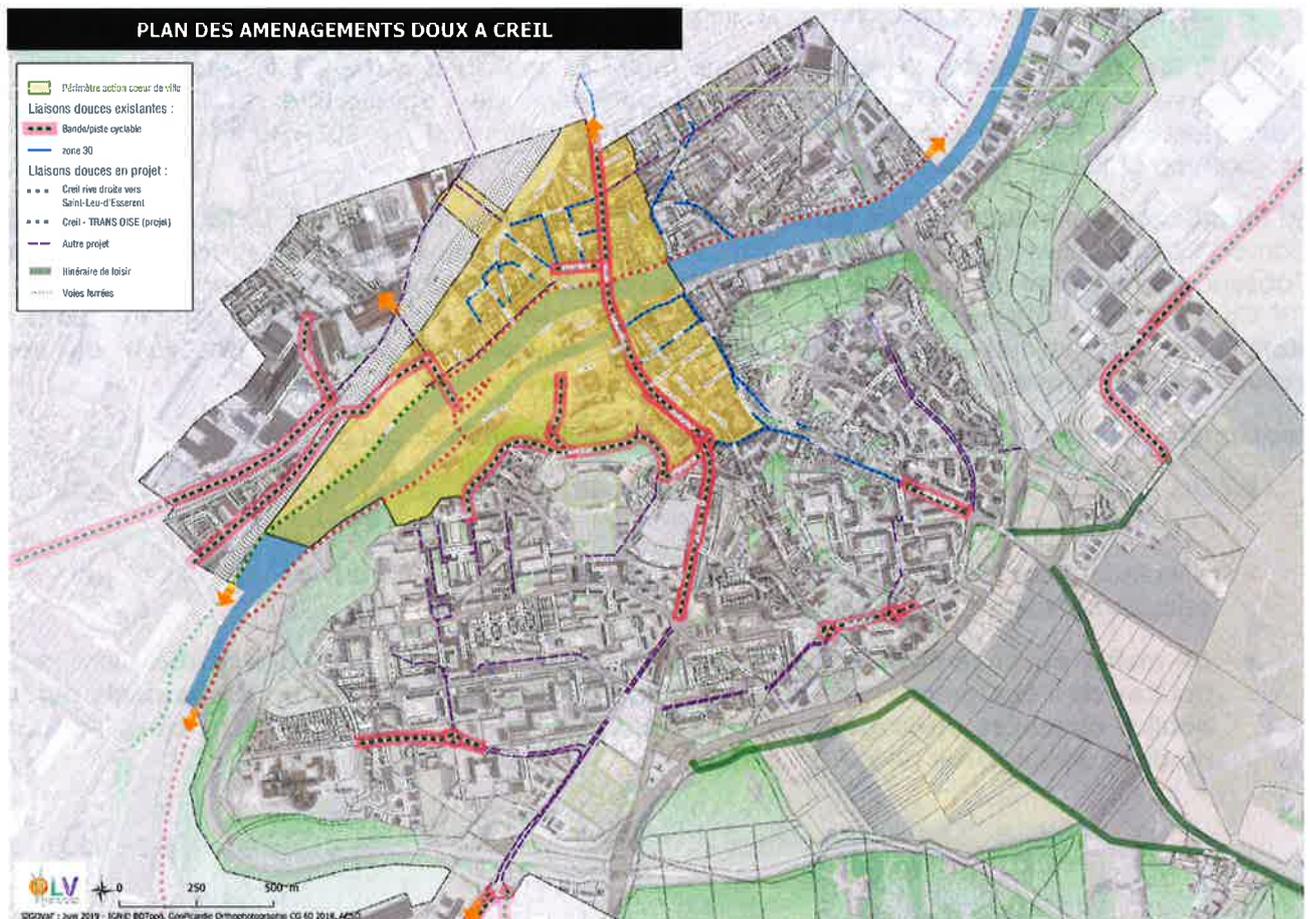
Les Groupes de travail liés aux Mobilités, en lien avec ACSO, en 2019, ont permis :

- De repérer les voies d'intérêt communautaire : les futurs aménagements relèveront de l'intercommunalité
- d'indiquer des mises en accessibilités de la voirie en cours de définition par la mission complémentaire d'ASCAUDIT du PAVE
- **de mettre en cohérence l'amélioration des liaisons douces** (Schéma de circulations des liaisons douces de l'ex-Communauté d'Agglomération Creilloise) **avec les aménagements des espaces publics connexes envisagés** : la requalification de l'esplanade St Médard avec ses accroches urbaines depuis la rue de la République.



➤ **d'identifier les actions locales en faveur d'une meilleure circulation :**

- La Délégation de Service Public sur le réseau de bus intercommunal a changé en 2019. De nouvelles perspectives sont à l'étude
- A ce jour, l'Etude Circulations et Stationnements de l'ACSO, prévue sur le périmètre de Gare Cœur d'Agglo doit être actualisée. Les localisations des parkings relais et leur inscription dans l'environnement urbain (desserte bus) sont des enjeux à prendre en compte. **Les souhaits de piétonisation de certains lieux ont également évolué depuis 2015, et sont à intégrer au projet d'évolution du cœur de Ville de Creil.** Outre les entrées de Cœur de Ville, ce sont aussi les entrées d'agglomération qui doivent être perçues comme les lieux à investir par les automobilistes, devenant ensuite usagers du transport collectif ou d'autres moyens de transports.



b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Les orientations et projets en matière de mobilité durable sur le territoire, mettent l'accent sur l'accès à la centralité d'agglomération, dans le cadre d'un schéma plus large allant de l'espace rural à l'espace urbain.

- Dans le cadre du schéma intercommunal de circulation douce et dans la poursuite des premiers aménagements sur Montataire et Nogent, sont en projet les réalisations de liaisons douces vers la centralité d'agglo :
 - Continuité Nord Sud (Nord de Nogent – Pôle gare de Creil),
 - Poursuite de Continuité Ouest – Est (entre Marie Curie et Pont Royal),
 - Continuité Est Ouest entre Centre commercial Auchan et Pôle Gare,

- Continuité de déplacement de loisir traversant le cœur d'Oise (reconquête des bords de l'Oise, tronçon de la Trans'Oise).
- Dans le cadre du PDM et du PDU, en cours d'élaboration, a été identifiée la nécessité d'axes structurants de rabattement vers le pôle gare de Creil privilégiant les modes doux, les transports en commun et le co-voiturage.

Sont notamment retenus les axes suivants :

- Poursuivre la dynamique du grand projet urbain GCA autour du pôle gare de Creil restructuré,
- Développer des pôles secondaires (ex. : gares Montataire, Nogent-sur-Oise) pour permettre à terme un report modal,
- Conforter ces petits pôles par la présence de commerces de proximité.

A titre d'exemple, la desserte du centre-ville de Montataire et son rôle de zone d'accès à la centralité de Creil s'organise comme suit. Un flux de véhicules Est-Ouest et inversement, emprunte l'axe de la RD 123 (voies Allende, Mitterrand, Moquet, Condé, Libération. Par le train (TER-SNCF), la ligne Creil Beauvais marque un arrêt à la gare de Montataire et cette gare a fait l'objet de travaux de mise aux normes. La ligne de bus A dessert notamment la gare de Creil. Un axe piétons et cycles est aménagé le long de la rivière Thérain et le long de la Route Départementale 123.

- Le projet urbain Gare Cœur d'Agglo prévoit une passerelle de franchissement de la voie ferrée pour une réorganisation du Pôle gare en 2 parvis, favorisant l'accès au cœur d'agglo en transport en commun. L'objectif étant :
 - D'éviter le contournement du faisceau ferroviaire et réduire le nombre de kilomètres produits pour assurer la desserte de la gare,
 - D'améliorer l'attractivité du transport collectif pour la desserte de la gare de Creil par :
 - Des gains de temps et de fréquence,
 - Un apaisement de la circulation et un meilleur partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.
- Les nouvelles dynamiques de développement du cœur d'agglomération permettent un redéveloppement du transport fluvial (navigation de loisir, fret fluvial).
Le projet d'Ec'Eau port à Creil se concrétise avec l'adoption du dossier de réalisation de la ZAC et le soutien du projet de Port par le Conseil Régional des Hauts de France et l'Etat.

Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

Le renouvellement du centre-ville est l'opportunité de rendre lisible la ville centre de l'agglomération en s'appuyant sur les espaces et éléments structurants et leur mise en réseau. **Creil dispose des ingrédients d'une centralité forte** : Oise, gare, commerces et services, équipements majeurs etc., à l'intérieur d'un périmètre relativement petit et concentrique.

La réalisation de la passerelle piétonne Nelson Mandela sur l'Oise, la place Jean Anciant dans le Cadre du PRU Gournay, la requalification de l'île saint Saint-Maurice réalisée dans le cadre du PUI, sont des projets qui amorcent la reconquête de la rivière et affirment le cadre paysager du cœur de Ville



La Ville a aussi engagé des actions récemment pour valoriser son patrimoine bâti :

- En réhabilitant la piscine de Creil en centre-ville,



- En étant propriétaire d'un bâti remarquable industriel, la halle Fichet,



Autrefois



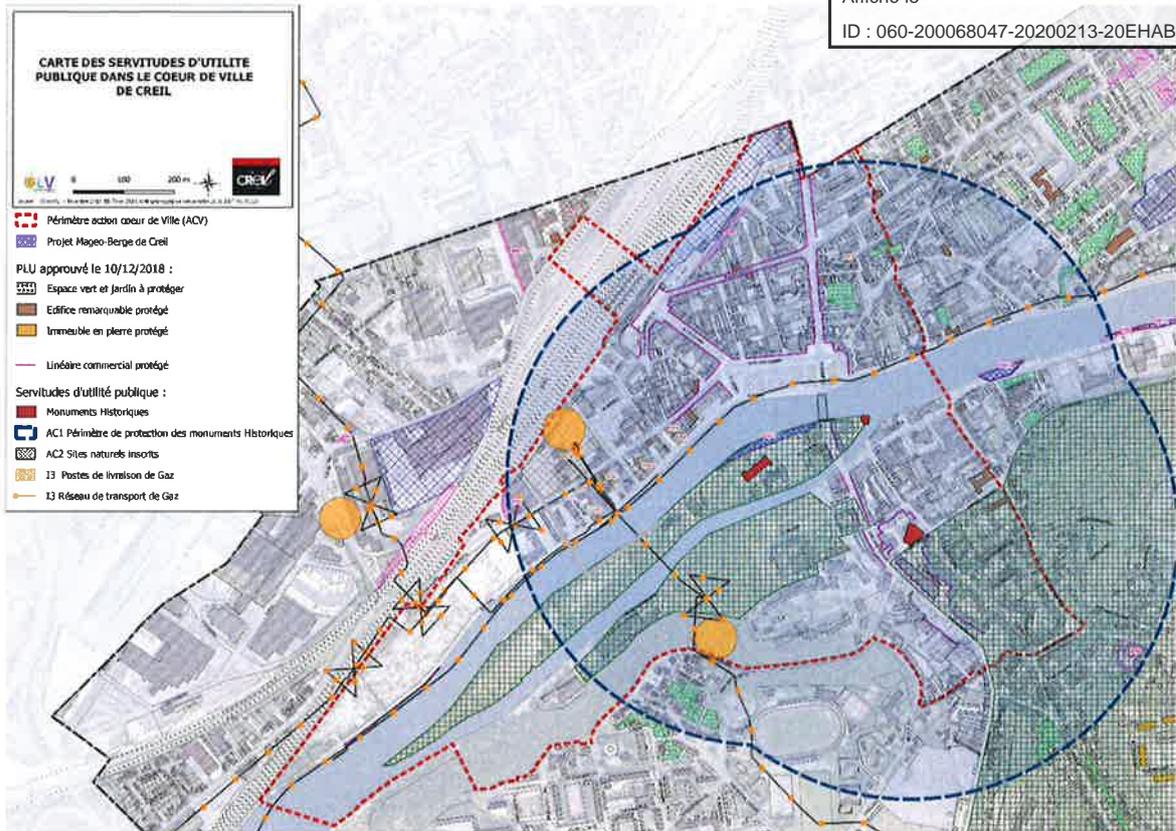
Aujourd'hui



Demain

A ce jour, la sécurisation du site de la Halle Fichet est un coût non négligeable pour la collectivité. Le devenir de cet endroit est à percevoir avec l'espace voisin appartenant à ENGIE.

- En ayant un repérage du Patrimoine remarquable

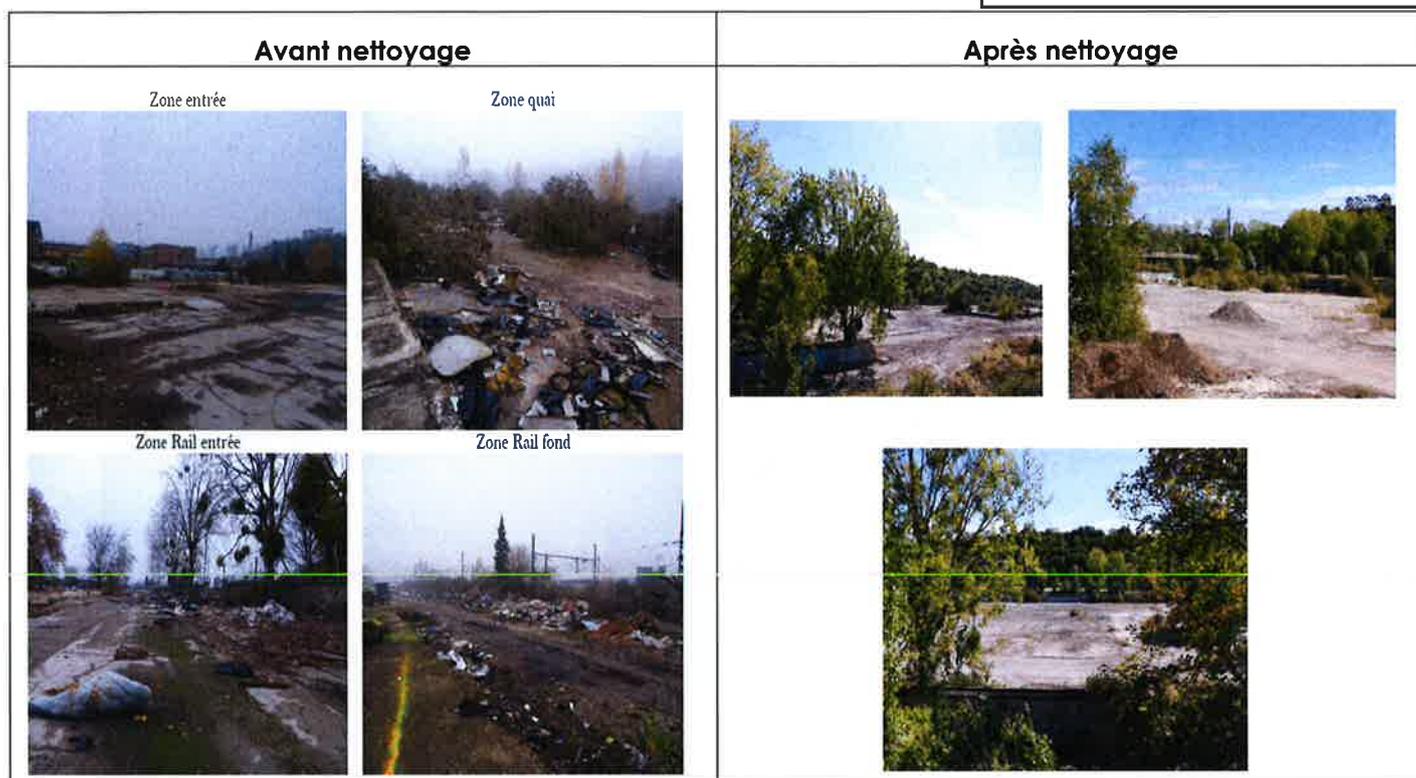


En 2019, les évolutions en faveur du paysage urbain sont :

- Le projet scientifique et culturel du Château qui se poursuit ainsi que la Restauration de l'Eglise St Médard et ses objets connexes (tableaux, orgue)



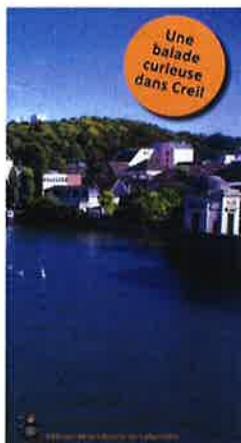
- Les travaux de nettoyage du futur quartier de l'EC EAU PORT réalisés, la préfiguration des travaux débutera en 2020



- La requalification de l'esplanade St Médard a été actée (le pourtour de l'Eglise n'est plus le seul endroit à requalifier) avec ses accroches urbaines -
- La liaison qualitative des espaces publics centraux entre eux s'avère une condition indispensable au renouveau du centre-ville, l'usage piéton des espaces sera à intégrer également
- Le Parcours artistique de l'Espace Matisse a donné une place aux piétons au travers de la Ville depuis le quartier du Moulin jusque la Faïencerie – Le Parcours participe aussi à la valorisation patrimoniale des lieux (paysage et espaces urbains traversés)- Le parcours des tufs est aussi dans cette perspective de laisser voir aux habitants les ressources dont la ville dispose
- L'Etat sanitaire de la Halle Fichet a été lancé. Le secteur englobant la Halle Fichet et le site ENGIE doit être un ensemble à travailler
- En septembre 2019, le récent groupe de travail constitué rassemblant DRAC, PNR, ABF, ACSO et Office de Tourisme, CAUE, CD OISE à venir, permet de mettre en commun une vision en direction du patrimoine, de l'histoire et de la valorisation des paysages

Grâce à cet ensemble patrimonial (château sur l'île Saint Maurice, Eglise sur place Saint Médard, linéaire remarquable de la reconstruction sur la place Carnot, anciennes usines, cités ouvrières, maisons de maître,

piscine...) déjà répertorié dans le livret « Une balade curieuse dans Creil ». **La possibilité de Creil est de pouvoir se positionner « au-delà du bassin de vie », les ressources sont multiples, mais l'accompagnement de ce développement doit aussi se faire au travers d'une offre en restauration et en hôtel.**



- b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Territoire traversé par de nombreuses infrastructures (voies ferrées, pont, échangeurs, routes départementales, rivière et affluents) et certaines grandes emprises d'activités industrielles, la ville est morcelée, en quartiers avec peu de lien entre eux.

Les centralités, lorsqu'elles sont lisibles sont peu accessibles.

Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

- a. Action Cœur de Ville : secteur 1

Ville centre du bassin de vie, les actions quotidiennes confortent le pôle d'équipements et facilitent sa lisibilité au sein de la ville :

- Renforcer l'offre en équipements et services pour promouvoir un accueil périscolaire et scolaire de qualité, et l'adapter aux évolutions de la population,
- Poursuivre et amplifier les démarches de formation, notamment auprès des jeunes qui sortent trop vite du système scolaire
- **Créer de nouveaux équipements attractifs, moteurs, pour créer une nouvelle dynamique sur la ville.**

La ville a déjà réalisé différents projets qui améliorent les conditions de vie des populations et qui fixent les objectifs de reconquête et de nouvelle image de la Ville, notamment avec :

- la livraison de l'équipement Enfance Danielle Mitterrand à la rentrée 2017,



- l'engagement des études liées à la réalisation du port de plaisance : la création d'une offre de services de haut niveau pour le tourisme fluvial en lien avec le projet Canal – Seine-Nord Europe avec l'ambition de promouvoir le tourisme fluvial, en facilitant sur les rives l'implantation de services et activités associés. Le dossier de réalisation de ZAC EC EAU PORT sera approuvé au Conseil Municipal de décembre 2019

En 2019, les actions de la Ville de Creil sont les suivantes :

- l'implantation du Service Jeunesse de la Ville, Place Carnot
- L'ouverture de l'Ecole du Numérique, Rue Delattre de Tassigny
- Le soutien apporté aux initiatives citoyennes avec l'ouverture du supermarché coopératif, Créons la Coop, dans un local Ville situé Allée de la Faïencerie
- La poursuite des négociations en cours pour l'implantation de pôle emploi sur un îlot, à proximité de la gare, maîtrisé par la Ville dans le cadre de son plan d'action foncière avec l'EPFLO « l'îlot Joué Club »
- La mise en relation du Projet artistique, culturel et territorial de la Faïencerie de 2019 avec le projet de redynamisation du centre-ville. Certains lieux d'intervention sont communs (friches, café, librairie), ils montrent la possibilité d'une interaction vertueuse entre les domaines



- La finalisation du Contrat Local de Santé

Axe 6 - Réintroduire la nature en ville, améliorer l'environnement et favoriser la Biodiversité

Les différents documents stratégiques et de planification élaborés ou en cours d'élaboration font apparaître des atouts et des opportunités pour développer des actions sur :

- La préservation et le redéveloppement de la biodiversité (Plan paysage, corridors verts de GCA, Diagnostic biodiversité en cours et démarche Territoires engagés),
 - Trame verte et bleue,
 - L'articulation Préservation de l'environnement et activités économiques,
 - L'accompagnement aux collectivités (ex. : stratégie de plantation), aux habitants en faveur de la nature en ville (actions collectives, formation),
 - L'Alimentation et les circuits courts, l'agriculture biologique,
 - L'occupation temporaire des friches et espaces délaissés.
- Des continuités écologique dans le noyau urbain à articuler avec les zones protégées (ex. : ZNIEF), les bords de rivières (Oise, Thérain), les zones humides, les parcs,
- La qualité de l'air, le bruit (PCAET : stratégie et Plan d'action en cours),
- La Résilience : îlot de chaleur (murs végétalisés), risque inondation.

Article 2. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic

Enrayer le déclin du cœur de ville de Creil et engager sa revitalisation appellent une stratégie d'ensemble tant les causes sont liées les unes aux autres, et les problématiques fortement imbriquées. La stratégie articulera des actions fortes recherchant un effet levier à court terme, et des mutations de plus grande ampleur projetées et accompagnées sur un temps plus long.

2.1 Les objectifs généraux d'Action Cœur de Ville - Creil

A l'appui des enseignements de la phase d'initialisation, les objectifs généraux confirment les attendus exprimés lors de la signature de la convention-cadre ACV et sont en adéquation avec les dynamiques déjà engagées de transformation urbaine plus large, notamment autour du pôle Gare et du nouveau quartier de l'Ec'eau Port.

1. **Densifier et repeupler le Cœur de ville** par une programmation ambitieuse de 800 logements neufs à l'horizon 2025 et par la reconquête d'îlots insalubres, composés d'immeubles anciens dégradés qu'il faudra soit rénover soit démolir. La résorption de l'habitat indigne et la lutte contre l'exploitation de la misère sociale (marchands de sommeil) constituent la toute première priorité du projet Cœur de ville – c'est aussi l'un des premiers enseignements de la phase d'initialisation.

2. **Accélérer la mutation des principales friches** identifiées en à travers des reconversions équilibrées entre logements et nouvelles activités économiques. Les sites Engie et SCNF, la halle Fichet offrent des opportunités de reconversion qui contribueront à l'attractivité de l'agglomération.

3. **Accompagner les transformations urbaines** liées aux projets structurants (GCA, Ec'eau Port, ZAC Gournay) par une adaptation de l'offre de services publics (écoles, crèches,...) et par des aménagements qualitatifs de l'espace public qui favoriseront de nouveaux usages. **La participation des habitants** sera favorisée à chaque étape, à l'instar des premières actions mises en œuvre lors de la phase d'initialisation (ballade urbaine, Comité Cœur de ville, concertation Place Saint Médard)

4. **Soutenir les investisseurs privés** dans la concrétisation de leurs projets (logements, commerces, animation...) dès lors que les objectifs poursuivis participent à la diversification, à la recherche de qualité et plus largement, à la revitalisation du Cœur de ville. Valoriser les aides publiques accordées aux propriétaires privés afin de les mobiliser davantage dans des opérations de réhabilitation de leurs biens. Il sera également primordial que les acteurs publics se mobilisent de manière coordonnée dans le traitement des copropriétés dégradées ou en déshérence. Cet axe est le second enseignement de la période écoulée.

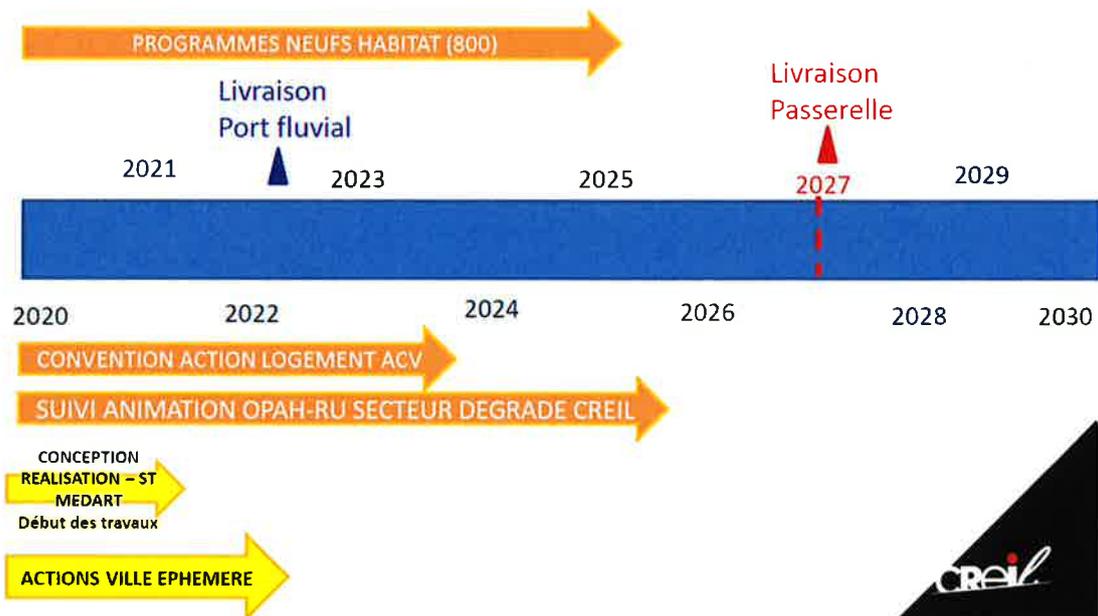
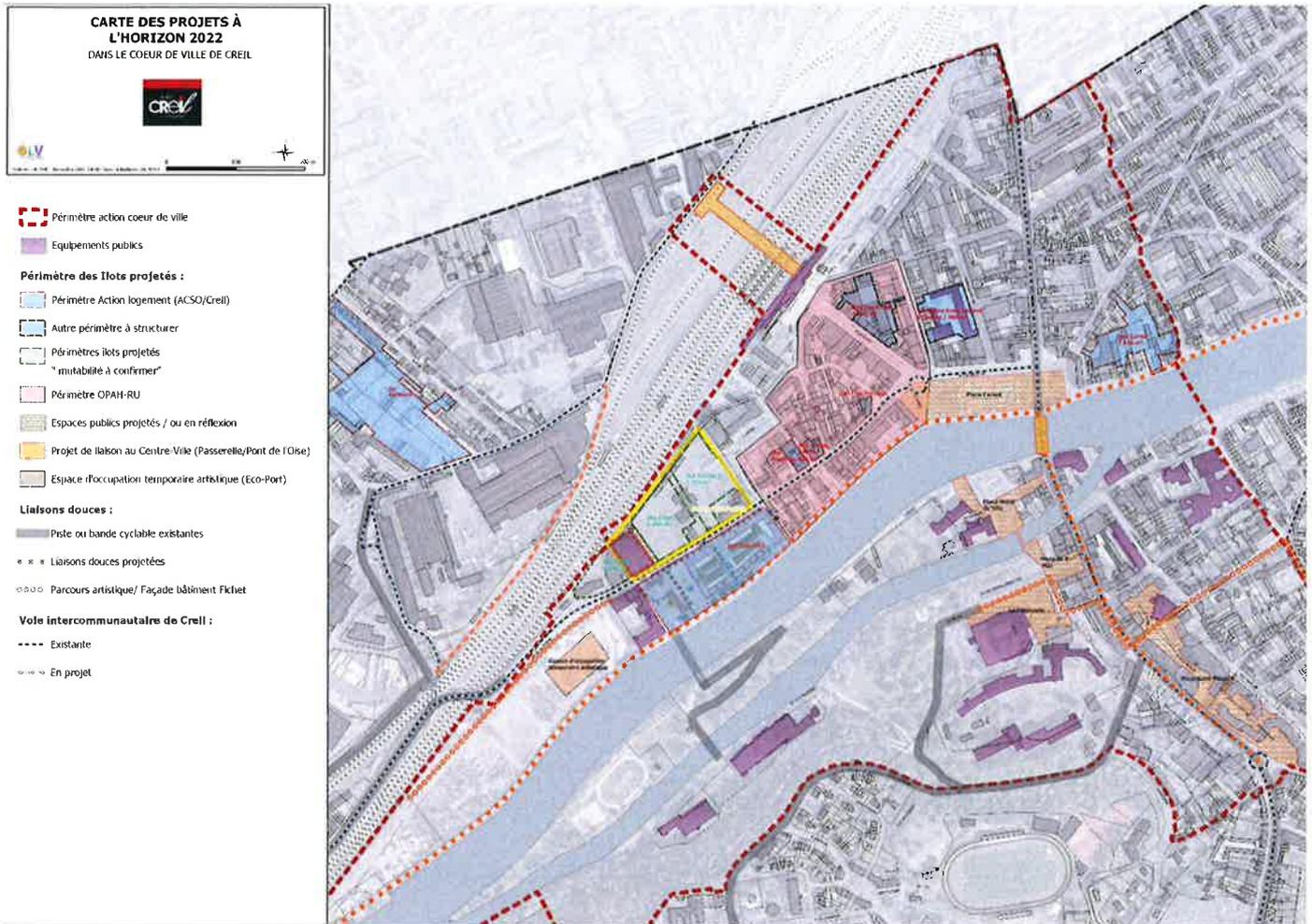
5. **Atout majeur, le Patrimoine communal sera restauré, protégé et mis en valeur aussi bien dans ses dimensions matérielles qu'immatérielles.** La restauration du Château et le Projet Scientifique du Musée constitueront la figure de proue d'un plan global de valorisation du patrimoine qui s'intéressera également à la mémoire ouvrière de la ville.

6. **Le développement des commerces de proximité** pour les habitants du bassin de vie participera au rayonnement global du cœur de ville. La diversité et la qualité de l'offre commerciale doivent être favorisées, en particulier sur le secteur clé de la gare. La ville et ses partenaires soutiendront les acteurs locaux qui portent des projets innovants.

7. **La Ville-paysage** illustre l'ambition de valoriser les éléments naturels situés en cœur urbain pour tisser du lien et la cohésion sociale. L'Oise et ses berges, l'île Saint Maurice, et les coteaux boisés sont autant d'éléments singuliers qui composent un « cœur vert », articulé entre la ville historique en rive gauche, la future polarité touristique et urbaine de l'Ec'eau Port et le quartier gare en rive droite.

8. **L'enjeu des mobilités pour les 5 ans à venir est de dépasser la fonction actuelle de la « ville-gare ».** Il convient dès lors de lancer l'étude Stationnements et Circulations et d'imaginer - dans la concertation - des solutions à la problématique de la place de la voiture en centre-ville et du stationnement aux abords de la gare. L'objectif est de repenser les accès, les connections ainsi que les modes de déplacements, en cohérence avec les aménagements urbains à venir.

2.2 Inscription de la stratégie Action Cœur de Ville dans déclinaisons des Actions à 3 - 5 et 10 ans voire plus



A partir de 2020 → 2021

Aménagements urbains

- Lancement des travaux de **préfiguration de l'EC EAU Port** ; aménagement des berges, voirie provisoire, aire de détente...



- Mise en œuvre de **la stratégie opérationnelle de Gare Cœur d'Agglo**

Habitat et logements

- Mise en œuvre de la **Convention Immobilière Action Logement** signée le 10 octobre 2019
- Réalisation du programme de logements locatifs et en accession sur les Ilots Cornet et sites des anciens ateliers municipaux (300 logements)
- 1ere année du suivi Animation **OPAH RU (2020-2024)** – définition de la stratégie opérationnelle - traitement du périmètre dégradé, objet de la Convention OPAH RU ainsi que la mobilisation des outils incitatifs et coercitifs (travaux d'office, pouvoirs de police du Maire, ORI, des outils RHI et THIRORI).

Mobilités

- Elaboration de **l'étude circulations** et stationnements

Espaces publics

- Etude-programme pour **la rénovation de la place Saint Médard** suite à la concertation
- Place Carnot et les liaisons principales
- Conception d'espaces **d'urbanisme transitoire** et d'actions artistiques



A partir de 2021 → 2023

- Réalisation du port fluvial, creusement de la darse et 2ème phase d'aménagement des berges, lancement du programme de 330 logements
- Début des travaux de la passerelle et du Pôle d'Echanges Multimodal

A partir de 2024 → 2025

- Livraison de programmes neufs (phase 2 éc eau port)

A partir de 2027 → 2029

- 2027 : livraison d'une passerelle liée à la Gare double entrée (Creil et Nogent sur Oise), une priorité inscrite au budget. (CPER)
- 2029 : arrivée de la Gare TERGV prévue avec des actions de mobilité liées qui doivent démarrer avant : stationnements, services au voyageur qu'il soit automobiliste, cycliste, piéton, ou usager du transport collectif

2.3 Stratégie par Axe

2.3.1 – Stratégie axe 1 : relative à l'Habitat : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

Pour être en capacité de contribuer au regain d'attractivité du Cœur de Ville et permettre le changement durable d'image, la Ville doit être en mesure d'accueillir de nouvelles populations tout en introduisant une mixité dans la politique de peuplement mise en œuvre : les publics fragiles captifs des marchands de sommeil du Cœur de Ville doivent pouvoir disposer d'un habitat décent. Elle doit s'attacher à remettre sur le marché de l'immobilier des logements réhabilités et permettre l'arrivée sur le marché de nouveaux produits logements répondant aux standards d'aujourd'hui. A l'échelle de la Ville de Creil, la Stratégie Habitat, intégrée à celle de l'intercommunalité reposent sur les actions principales suivantes :

- **Densifier la Ville et diversifier l'Habitat en articulant les différents outils à disposition des collectivités :**
 - La diversité et une mixité imposées par les Emplacements Réservés du PLU
 - La mise en œuvre de la Convention immobilière d'Action Logement, en faveur des salariés du territoire
 - La programmation de la ZAC EC EAU port, propose de l'habitat intergénérationnel dans le futur quartier
- **Lutter contre l'Habitat Indigne en poursuivant les actions du Service communal d'Hygiène, de Santé et de Sécurité** de la Ville qui doivent **satisfaire les conditions d'habitabilité des logements existants dans le respect du Règlement Sanitaire Départemental de l'Oise, du Code de la Santé et du Code de la construction et de l'habitation comme du décret décence de 2002 :**

- En activant les pouvoirs de police du Maire, en lien avec l'ACSO compte tenu des trois outils ALUR relevant de la compétence de l'EPCI : Permis de Louer, Déclaration de louer et Autorisation de diviser
- En travaillant les liens avec la Poste en mesure de développer des actions en faveur de la connaissance de certaines divisions irrégulières d'immeubles et occupations de logements,
- En développant et structurant les liens avec l'ARS et la CAF dans la gestion de situations ponctuelles difficiles et de lutte contre l'habitat indécemment et indigne

- **Lutter contre l'Habitat Indigne** en mettant en œuvre les conclusions de l'Etude pré-opérationnelle OPAH RU. **Le Conventonnement OPAH RU de l'ANAH (2020-2024)** est un dispositif sur 5 ans (impacts financiers) pour 18 adresses repérées, concernées par des situations de réhabilitation difficile, et sur l'ensemble des adresses du périmètre fixé. Les outils de type ORI, RHI et THIRORI seront également déployés. L'accompagnement du **dispositif de l'OPAH RU passera par** la création de logements « tiroirs », nécessaires à l'hébergement ou au relogement des adresses concernées
- faire du **CHIC PARISIEN une opération symbolique** sur les possibilités de réhabiliter des immeubles dégradés en centre-ville avec le concours de tous les financeurs du dispositif Action Cœur de Ville : immeuble en mauvais état, de 26 lots à usages mixtes : 10 logements et 1 commerce (Acquisitions de lots ou portages)- Inscrit à la Convention Immobilière Action Logement, le bâtiment se situe également dans le secteur de l'OPAH-RU
- **Communiquer, en direction des propriétaires et des conseils syndicaux les divers dispositifs :** DENORMANDIE, OPAH RU, aides ANAH, Action Logement (**Programme d'Investissement Volontaire (PIV)** déployé sur 7 axes, dont un axe spécifique à la réhabilitation thermique uniquement réservé aux communes ACV), Aides du Conseil Régional des Hauts de France (SPEE + PASS COPROPRIETE)

b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Cf Article 7 - Clause de revoyure

Les orientations stratégiques transversales et par secteur

- Poursuivre la rénovation et l'adaptation du parc existant en visant l'exemplarité environnementale.
- Développer une offre de logement de qualité dans le respect des équilibres locaux.
- Favoriser les solidarités, la convergence et la cohérence des dispositifs habitat.

- **Persévérer avec volontarisme dans l'objectif de diversification du parc social existant et de mixité sociale.**
- **Intervenir sur le parc privé avec une OPAH**, comprenant un volet Copropriété, qui se décline sur les 11 communes de l'ACSO et donc l'ensemble des secteurs d'intervention de l'ORT : poursuivre l'intervention sur l'individuel et renforcer les capacités d'action sur les copropriétés.

Le présent avenant créant une ORT vaut OPAH.

- **Intervenir de manière renforcée** et cohérente sur 4 secteurs à enjeux identifiés :
 - **OPAH RU**

- Secteur 1 : Cœur de ville Creil
- Secteur 5 : Nogent - Carnot Europe
- Secteur 6 : Montataire - Place centrale/cœur de ville

Le présent avenant créant une ORT vaut OPAH RU sur les secteurs 1,5 et 6 (annexe 5). Le programme d'actions sera défini progressivement sur la base d'étude de repérage et de faisabilité, en lien avec l'Anah et les villes concernées.

- **Procédure de carence Copropriété**

- Secteur 4 : Nogent - Les Rochers

➤ **Améliorer les capacités de repérage et de traitement de la Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) et de la précarité énergétique, en renforçant :**

- les capacités de l'agglomération dans la mise en œuvre des outils de la loi ALUR
- L'intervention des villes
- La mobilisation des partenaires (ex : CAF, DGFIP)

Il est à noter que ces objectifs ambitieux d'intervention sur l'habitat privé dégradé ne pourront se réaliser que sur au moins sur deux exercices d'OPAH et d'OPAH RU (2 fois 5 ans).

➤ Favoriser la production d'une offre d'Habitat diversifiée et attractive

Plus de 50 % de la production de logement de l'agglomération se réalisera sur le périmètre du grand projet urbain Gare Cœur d'agglomération ces dix prochaines années (Ec'Eau port compris).

Sur la première période (2020 – 2027), avant la livraison de la passerelle (2027) et de la nouvelle liaison TGV TER Roissy Picardie, sont programmés un peu plus de 900 logements.

Afin de veiller à un nouvel équilibre de l'Habitat sur le noyau urbain, les opérations devront proposer une offre mixte, diversifiée, évitant de reconstituer de nouveaux quartiers à dominante en habitat social. Au côté de certaines opérations de logement social bien insérées dans des opérations d'habitat mixte, de nouvelles formes d'Habitat collectif en accession et en logement intermédiaire seront développés, ainsi que les partenariats favorisant le logement des salariés du territoire.

Cette offre nouvelle d'Habitat devra aussi être absorbable par le marché et faire l'objet d'un dialogue et d'une mise en cohérence intercommunale (Cf. futur PLH). Il s'agira aussi d'éviter les effets de concurrence entre maîtres d'ouvrage, sur cette première période du projet, qui ne verra pas encore le plein regain d'attractivité du cœur de l'agglomération.

2.3.2 - Stratégie axe 2 : en faveur d'un développement économique et commercial équilibré

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

En complément des outils déjà mis en place (taxe sur les locaux vacants, le FISAC, droit de préemption, Guide des commerçants), **deux nouveaux éléments constituent le socle d'intervention** à venir pour la Ville de Creil, en faveur du centre-ville :

- **La mise en place de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec la possibilité à l'EPARECA d'intervenir.** L'outil juridique peut s'avérer efficace pour les commerces de centre-ville avec la **suspension possible d'ouverture de surfaces commerciales en périphérie** du secteur d'intervention.

➤ Le **recrutement de la Manager de centre-ville**, depuis octobre, a permis de donner une nouvelle dimension à l'intervention publique dans le domaine de la vitalité commerciale. Pivotal entre la ville, les commerçants, les propriétaires de locaux vides, les chambres consulaires, et autres acteurs (banques, assurances) et les porteurs de projet, (guichet unique), les missions viseront :

- La relance de l'Association des commerçants, et le travail commun pour la recherche d'animations, de communication et de fidélisation des clients pour les divers commerçants (sédentaires et non-sédentaires).

- La négociation des loyers avec les propriétaires de locaux vides et la mise aux normes des locaux.

- **La création d'un observatoire du commerce** : Identification des locaux vacants et leurs propriétaires et autres informations utiles aux perspectives de l'appareil commercial creillois. L'identification des cellules stratégiques au sein du Cœur de Ville est importante : certaines ont un pouvoir d'attractivité (visibilité, qualité du bâtiment, etc.....) qu'il faut mettre en avant auprès des investisseurs potentiels, un relais est à faire également auprès des propriétaires des locaux

- **Des actions sur la vacance des locaux commerciaux du centre-ville :**

- en occupant les locaux vacants de façon temporaire, via des activités spécifiques éphémères de type Artisanat-Décoration avec des produits susceptibles d'accueillir une clientèle nouvelle

- en réfléchissant, si l'opportunité se présente, au regroupement de certaines cellules commerciales pour en créer des plus grandes répondant davantage aux besoins recherchés des grandes enseignes étant des enseignes d'appel à la consommation en centre-ville,

- en aidant la transformation des commerces vacants en logements hors linéaire commercial mentionné. A terme certains linéaires observés comme disposant d'une vacance importante seront retirés des linéaires réglementaires à maintenir.

La revitalisation du commerce et des services en centre-ville passera aussi par l'attractivité commerciale des façades dans le paysage urbain (règlement local de publicité et d'enseignes) et un Plan de stationnements véhicules et vélos

b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Le schéma de développement commercial de l'agglomération se donne les objectifs suivants

➤ **La nécessité de reconquérir les centres villes et restructurer la fonction commerciale de ces lieux de vie en :**

- S'appuyant sur les pôles générateurs de flux situés dans les centralités urbaines
- Développant une offre commerciale concentrée sur des espaces urbains visibles et structurés
- Créant un environnement favorable à la déambulation pour les principaux centres villes de l'agglomération
- Adaptant la composition de l'offre commerciale au regard de la hiérarchie des pôles urbains et de l'aire d'influence des commerces

- Hiérarchie Typologie d'offre :

- Centre-ville de Creil

Développement d'une offre différenciant des zones commerciales situées à proximité.

Accueillir de nouvelles enseignes et une identité propre au quartier

▪ Pôles Urbains secondaires (Montataire, Nogent sur Oise,...)

Maintenir/développer une offre de proximité diversifiées (métiers de bouche, presse/tabacs, coiffeurs, fleuristes, pressing, ...) éventuellement complétée par une offre commerciale plus occasionnelle (papeterie librairie, droguerie/quincaillerie, accessoires/dépannage, ...) sur les pôles urbains plus denses.

En s'appuyant sur une intervention ponctuelle mais directe de la Ville comme propriétaire bailleur de locaux d'activité (ex. : actions déjà en cours depuis plusieurs années sur Montataire) ainsi que sur la requalification d'espaces publics qui desservent les linéaires de commerce directement ou indirectement.

➤ **Lutter contre la vacance commerciale dans les centres villes**

- Identifier les locaux vacants stratégiques au sein des périmètres de centre-ville afin de concentrer les actions de la collectivité sur les locaux les plus à même de conserver une fonction commerciale,
- Maîtriser les locaux disponibles les plus stratégiques pour préserver la fonction commerciale et aider les porteurs de projet à leur implantation,
- Adapter les charges et les niveaux de loyer des locaux disponibles pour faciliter leur acquisition,
- Inciter les propriétaires à mettre aux normes et adapter les locaux aujourd'hui vétustes et peu compatibles à l'implantation de nouvelles enseignes,
- Faciliter la reconversion des locaux vacants les moins stratégiques dans les centres-villes pour limiter visuellement le sentiment de dégradation de l'espace public.

➤ **Limiter le développement commercial dans les zones commerciales de périphérie afin de préserver la fonction commerciale de centre-ville**

- Être vigilant quant au rythme de développement dans les espaces de périphérie, et notamment
 - o interdire le développement de l'offre commerciale de moins de 300 m² dans les zones commerciales de périphérie,
 - o interdire le développement de nouveaux concepts de centres commerciaux concurrençant les polarités de commerces de proximité en centre-ville.

➤ **Favoriser la modernisation des commerces dans les zones commerciales les plus vieillissantes et requalifier ces espaces de manière à préserver leur attractivité**

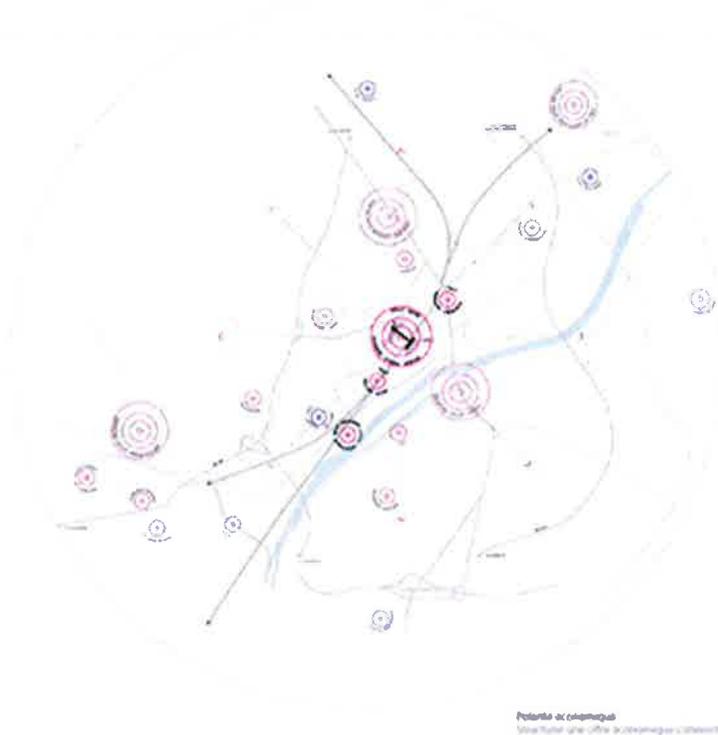
- Inciter les gestionnaires de moyenne et grande surface à moderniser leurs équipements,
- Favoriser l'insertion paysagère, utiliser des matériaux de construction de qualité, mutualiser les espaces de stationnement, faciliter les accès et la circulation, prendre en compte l'accès à ces zones dans la définition des tracés de desserte des transports en commun, améliorer la mobilité douce et les cheminements piétons, travailler sur la signalétique pour plus de visibilité.

La stratégie de développement économique de l'agglomération s'inscrit dans la dynamique du pôle métropolitain du sud de l'Oise. Elle vise notamment à :

- Accompagner les mutations industrielles ;
- Offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés ;
- Soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières ;
- Valoriser ensemble l'image de territoire d'innovation et d'industrie.

Plus particulièrement sur le cœur de l'agglomération, en lien avec le grand projet urbain gare cœur d'Agglo, il s'agira de faire porter l'effort sur les objectifs suivants.

- **Favoriser la création d'emplois et l'émergence d'un pôle économique multipolaire dans le noyau urbain de l'agglomération**



Sur la ville de Creil, les sites des usines Fichet, PUM DAYDE, d'ENGIE et du lycée Gournay devront aussi faire l'objet d'opérations mixtes (habitat, activités) de reconversion. Il est à noter que le niveau important de pollution de ces sites handicape les équilibres économiques des opérations qui visent un changement d'usage (ex. : tertiaire, Habitat, équipement).

- **Développer des activités tertiaires en proximité du pôle gare de Creil**

La programmation de GCA prévoit 47 000 m² de SDP de tertiaire et 20 000 m² de SDP d'activité. Les opérations d'immobilier d'entreprise seront localisées principalement en bordure du faisceau ferroviaire. Elles feront l'objet d'une phasage en fonction des libérations foncières et des opportunités Investisseurs.

- **Réussir l'intégration des activités industrielles en milieu urbain.**

La persistance et le développement d'activités industrielles en cœur d'agglomération, qui constitue un atout pour le cœur de l'agglomération devra être accompagné d'actions favorisant une meilleure insertion urbaine de ces activités :

- optimisation de la circulation des poids lourds et des fonctions de
- traitement des franges urbaines des emprises industrielles et quand cela sera possible, réorganisation urbaine de site (ex. : ACOR, Rivière, GOSS).

➤ **Encourager l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire pour répondre à de nouveaux besoins dans le noyau urbain.**

Outre l'animation économique et la dynamisation des réseaux d'acteurs, l'intervention des collectivités utilisera principalement les leviers :

- de la maîtrise foncière (ex. GOSS, Marches de l'Oise)
- des opérations d'aménagement : intervention des collectivités sur les espaces publics (ex. : pont Y, nouvelles dessertes), sur la mobilité (améliorer la desserte du pôle d'emploi creillois), sur les projets urbains.
- Favoriser le développement de l'offre de formation

2.3.3 – Stratégie Axe 3 : concernant les Accessibilités et mobilités

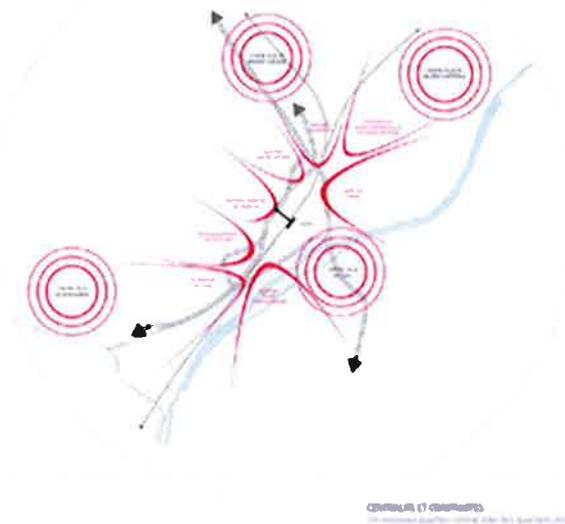
a. Action Cœur de Ville : secteur 1

La stratégie repose sur :

- **L'articulation à trouver entre les projets d'aménagements programmés, les travaux en cours au niveau de l'ACSO (Etude Circulation et Stationnements), les attentes des usagers exprimés en Comité Cœur de Ville, et les volontés politiques communales.** Les intentions retenues, à l'issue de l'Etude circulations et stationnements sur les Espaces publics du cœur de Ville auront un impact sur la requalification des espaces publics souhaitée à l'échelle communale. Egalement le PAVE de la Ville de Creil dont une étude complémentaire est en cours, visant à prioriser les interventions sur les 65km de voirie communale, pourra être revu
- **La volonté de ne pas transformer le cœur de Ville en « aire de stationnements »** en prévoyant des aires de stationnement aux endroits stratégiques en entrée de centre-ville, qui seraient desservies par les lignes de bus du territoire : il s'agit de poursuivre l'initiative réalisée par la ville de Creil, en entrée de ville, face à la Grange à Musique, récemment aménagée, desservie par les lignes de bus (50 stationnements possible).
- **Etre en mesure d'intégrer les problématiques de logistique urbaine**
- **Etre à l'écoute des cheminements de valorisation touristique** (Trans'Oise en rive droite et l'ensemble des voies douces de valorisation touristique reliant les communes entre elles, telle la Route Stevenson (Slow Tourisme), pilotée par Oise Tourisme,
- Un déploiement de hot-spots grâce à Appel à projet européen, est prévu. La Ville de Creil est concerné par le déploiement de la fibre optique par SFR
- La Mission *Innovation* de la Banque des Territoires pour le centre-ville de Creil démarrera en 2020

b . Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Il s'agira notamment de faire surgir un quartier central, autour du pôle gare de Creil, en continuité avec les quartiers existants.



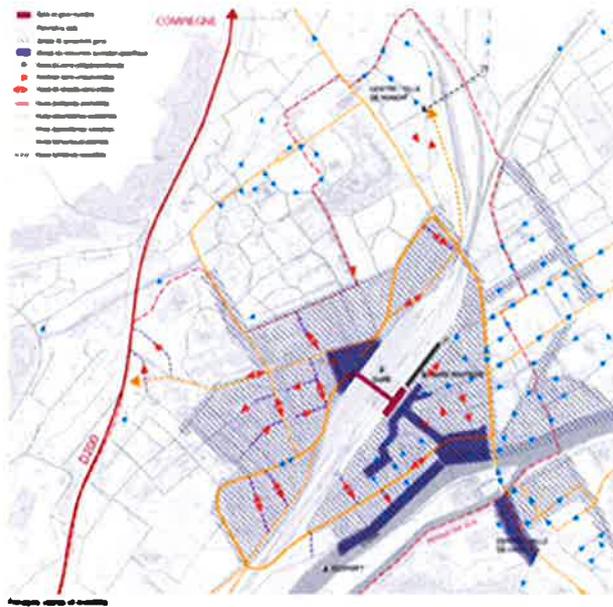
Il s'agira notamment d'apporter des réponses :

- aux ruptures et discontinuités urbaines,
- à l'enclavement des secteurs au Nord du faisceau ferroviaire,
- à l'engorgement de l'accès sud de la gare
- à la faiblesse de cohérence urbaine et architecturale,
- à la coordination insuffisante pour la redynamisation des linéaires commerciaux du grand quartier de gare,
- au manque d'une identité commune positive
- à la faible visibilité de cette entrée d'agglomération

Créer des espaces publics structurants qui dépassent les coupures infrastructurales ou géographiques (tous secteurs)



Mais aussi reconsidérer les mobilités et la place de la voiture en cœur d'agglomération (secteurs 1, 2, 3).



Une nouvelle trame piétonne et paysagère en cœur d'agglomération (tous secteurs).



LES BOURGEOIS
 Suburbanité de la ville et son patrimoine



2.3.4- Stratégie Axe 4 mettre en valeur les Espaces publics, formes urbaines et patrimoine

a. Action Cœur de Ville : Secteur 1

La stratégie repose sur les piliers suivants :

- Le confortement de la nature en centre-ville, la « **Ville-paysage** »,
- la **valorisation patrimoniale** en cours au travers du Château, des fouilles archéologiques, et celle souhaitée avec la Halle Fichet
- La création d'un « **parcours urbain** » **Gare – Place Carnot - Faïencerie par la requalification des espaces publics, auquel se relie les différentes polarités d'animation, jusque St Médard :**
 - Valoriser la **Place Carnot comme un espace public majeur, pivot de l'articulation des deux rives de centre-ville** : un espace urbanisable doit être envisagé au niveau de la Place Carnot
 - Rendre visible les places existantes en retrait (place de la Mairie, place de la Faïencerie, place St Médard en favorisant la mixité des usages.
 - Le réaménagement de la Place St Médard englobant l'ensemble de l'espace piétonnisé à ce jour, allant des pourtours de l'Eglise St Médard jusqu'au Square de la Libération en tenant compte des accroches urbaines avec le reste de la ville. Le Cahier des Charges citoyen est réalisé : il sera inclus au Cahier des Charges de conception-réalisation de l'Espace Public, qui devrait faire l'objet d'un concours en 2020
- **Accorder une place à l'Art dans la Ville, pour attribuer un usage aux espaces traversés, par :**
 - Un projet d'occupation artistique temporaire d'espace public, par le biais d'installation de lieux de travail et d'accueil, d'expositions et d'événements autour du projet Ec'eau Port en lien avec le service urbanisme de la Ville de Creil.
 - Un projet de la ville de Creil d'exposition dans l'espace public sur les bardages de chantiers de la ZAC intercommunale – Gournay les Usines (parcelle OA6/7).
 - Un appel à projet artistique durant les travaux de l'Usine Fichet, afin de créer une œuvre passerelle entre son passé et son futur.
 - Un projet de « pentes artistiques », reliant le Plateau Rouher et le quartier du Moulin au futur Ec'eau Port, par un parcours d'œuvres artistiques dans l'espace public.
- Un **travail sur la signalétique des lieux importants pour la Ville** (polarités commerçantes, parcs et espaces verts, cheminements piétons) pourrait être entrepris ;

b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise



Assurer une mise en valeur de l'histoire industrielle du creillois (secteur 1, 2, 7)



Sur la période 2020 – 2027, GCA développera une programmation ambitieuse d'espaces publics (création et requalification de voirie, nouveaux parvis de la gare, création, circulations douces, offre de stationnement).

Occupation temporaire des espaces en attente d'aménagement : le cœur de l'agglomération se renouvelle au travers de nombreux projets urbains. En attendant les réalisations, les collectivités entendent créer des formes provisoires d'aménagement et de gestion de l'espace et ainsi apporter une visibilité aux projets dont la concrétisation est souvent longue.

Les aménagements provisoires peuvent être mis en valeur par l'éclairage, la peinture ou par des installations éphémères permettant d'accueillir du théâtre de rue, des cirques mais aussi des espaces de jeux, de détente, les créations de projets associatifs, participatifs avec les habitants. Ces aménagements provisoires permettent d'améliorer, rapidement, le cadre de vie des habitants et de favoriser les liens.

Enfin, le Plan paysage invite à mieux valoriser certains repères et balises urbaines (Parc de Vitel Montataire, ZA Auchan Nogent sur Oise).

2.3.5 - Stratégie axe 5 : concernant les Equipements et services publics

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

La stratégie repose sur :

- **L'affirmation du rôle de centralité de la Ville** en renforçant les équipements et services publics déjà existants, et en facilitant l'implantation de nouveaux (Office de Tourisme en cours d'implantation dans la Rue Jules Uhry).
- La réalisation d'une programmation de travaux, de rénovation et d'extension pour les écoles Edouard Vaillant et Marcel Philippe, tenant compte de l'évolution démographique à 10 ans
- **La consolidation de l'attractivité** en termes de formation supérieure et professionnelle (IUT)
- **La promotion des lieux symboliques de la Ville :**
 - le projet scientifique et culturel du château validé – Label du Musée de France
 - le Projet culturel de la Faïencerie, scène conventionnée, qui participera à cette vision du centre-ville souhaitée, basée sur les usages et l'animation urbaine
 - l'idée des Micro-folies n'est pas forcément à reprendre en tant que telle mais penser la culture comme moyen d'animer des lieux en ville, est une action intéressante – LA LOCOMOTIVE (studio d'enregistrement) est un lieu à valoriser, le Rue elle-même pourrait être valorisée, elle a une

configuration propice à une « vie dans la rue ». Les temps de traversée de la rue sont réduits, ce qui favorise la vision de la Ville

2.3.6 – Stratégie Axe 6 : Réintroduire la nature en ville, améliorer l'environnement et favoriser la Biodiversité

a. Action Cœur de Ville : secteur 1

- Le lancement d'un Plan de Rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Le développement de la résilience du point de vue des inondations (débordement au sud des voies ferrées, remontées de nappe au nord) est un travail en cours. Certains sites sont expérimentaux, le site ENGIE en fait partie.

b. Cœur d'Agglomération en relation avec les villes de Creil, Montataire et Nogent sur Oise

Le projet Gare Cœur d'agglomération envisage de conforter ou créer des corridors verts permettant de mieux relier les coteaux et les parcs entre eux. Cela se traduira par une production de nombreux espaces végétalisés, qui participeront à la création de nouvelles continuités vertes, favorisant la biodiversité.

Le Plan paysage de l'agglomération prévoit notamment de mettre en valeur les Rivières et l'eau (Oise, Thérain), et définit des actions visant une meilleure inscription urbaine de parc (ex. Parc Hebert), de place (Places Victor Hugo, Carnot, Auguste Génie), de rues (rue des usines), une meilleure lecture des paysages (panoramas du Pont Y et du Pont Royal, passerelle) et rendre accessible le système des parcs (Ile St Maurice, Hebert).



Article 3. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions matures

3.1 Action Cœur de Ville : secteur 1

3.1.1 - Actions matures engagées, état d'avancement

Les Actions Matures engagées correspondent aux actions matures inscrites dans la convention-cadre ACV.

Elle comptait vingt actions matures (classées selon 3 catégories) démontrant :

- Gestion de projet ACV
- Mesures d'accompagnement des politiques publiques retenues
- Ingénierie de projet : Consolidation du Diagnostic et de la Stratégie
- Montage opérationnel des aménagements Sites urbain en évolution

Référence	Description succincte	C ¹	Budget (€TC)	F ²	MO ³	BILAN
AM.1 Montage opérationnel Habitat	Déficit d'opération du renouvellement urbain des îlots du centre-ville.	2018-2019	1 126 700	Ville de Creil EPFLO, Etat, Action Logement		3 sites projets pour cette AM1 : Les ateliers Municipaux, les îlots de la rue Jean Jaurès et îlot Cornet. Leur mise en œuvre constituerait un levier pour la redynamisation du cœur de ville, mais le déficit des opérations est réel - Les trois sites apparaissent en FICHE ACTION dans la Convention Cadre ACV, ils sont intégrés à la Convention Immobilière Action logement, dans le présent Avenant
	<i>Ateliers et garages municipaux : 2 opérations Habitat (LLI, Accession, Accession sociale) + petite cellule commerciale + espaces publics (AM17)</i>	2018 - 2020		ANRU	ACSO	ZAC - PRU GOURNAY - OA6 (2007) 2018 Acquisition foncière par ACSO (cession Ville) 2019 Démolition + dépôt de PC /2019 - 2020 Dépollution - Construction Cette Action Mature 1 est à prendre en compte avec AM15-16-17
	<i>Ilots Rue Jean Jaurès</i>				VILLE	EPFLO : en cours de portage
	<i>Ilots Cornet</i>				VILLE	Conseil Municipal du 04 février 2019 : Délibération de cession à Quartus (projet de logements avec une opération mixte privé et social : vente en VEFA à Oise Habitat)

¹ Calendrier

² Financeurs

³ Maîtrise d'Ouvrage de l'Action Mature

Référence	Description succincte	C ¹	Budget (€TTC)	F ²	MO ³	BILAN
AM.2 MONTAGE OPERATIONNEL MIXTE	ZAC « éc'eau port fluvial » : le port fluvial et les quais de l'Oise : Création de la darse du port fluvial et la dépollution du site et l'aménagement des espaces publics (Requalification des berges de l'Oise).	2018-2024	9 600 000	Ville de Creil, Etat, CDC,	VILLE ACSO	<p>Projet est conditionné à l'obtention de financement, notamment pour les travaux liés à la gestion de la pollution du site, au creusement de la darse du port fluvial et aux aménagements des espaces publics en bord d'Oise qui constituent le déficit de l'opération d'aménagement estimé aujourd'hui à 10 millions d'Euros.</p> <p>Délibération Octobre 2018 <u>Budget Annexe</u> ZAC EC EAU PORT</p> <p>Dossier de Création de ZAC en 2015 Et</p> <p>AMO : SAO avec un marché de maîtrise d'oeuvre urbaine en cours d'exécution <u>Phase de démarrage des travaux de préfiguration en 2019 :</u> Nettoyage et bardage travaux Réalisation des aménagements des bords de l'Oise + aire de jeux + AMI pour animation urbaine</p> <p>Le marché de Maîtrise d'Oeuvre conforte l'AVP : vérification du nombre de logements (300 logements), définition des éléments de programmation fonction de l'étude portant sur les deux ports St Leu et Creil</p> <p>Travaux Darse et merlon : 2021</p> <p>Dossier de Réalisation de la ZAC : Décembre 2019</p> <p>Le lot de l'immeuble dit proue a été retenu dans le cadre de Réinventons nos cœurs de Ville</p>
AM.3 Site en projet	Projet de mise en valeur et de restauration du Château.	2018-2020	1 264 353	Ville de Creil, Etat, Région Hauts de France (PRADET), DRAC	VILLE	En cours, Projet culturel et scientifique (2019 - 2026)
AM.4 Site en projet	La restauration de l'Eglise Saint-Médard	2018-2020	20 000	Ville de Creil, Etat, DRAC,	VILLE	En cours
	L'étude de diagnostic préalable à la restauration de l'église est lancée et sera finalisée pour fin 2018. Consultation du MOE sera lancée après le diagnostic.				VILLE	En cours
AM.5 Mesures accompagnement Développement local	Guide des démarches administratives à usage des commerçants	4 ^{ème} trimestre 2018	5000	Ville de Creil, Etat, CCI	VILLE	Réalisé
AM.6 Mesures accompagnement Développement local	Vitrophanie sur les locaux vacants en attente de repreneur	4 ^{ème} trimestre 2018	15 000	Ville de Creil, Etat, CCI	VILLE	En attente du FISAC

Référence	Description succincte	C ¹	Budget (€TC)	F ²	MO ³	BILAN
AM.7 Gestion de Projet	La création de la plateforme collaborative pour la mise en œuvre de « Action Cœur de Ville ».	2019	10 000	Etat Ville de Creil,	VILLE	Réalisé
AM.8 Gestion de Projet	Le financement du poste du directeur/trice de projet « Action cœur de Ville ».	2018 - 2019	30 000	Ville de Creil, Etat		Réalisé
AM.9 Etudes Consolidation Diagnostic	Etude pré-opérationnelle portant sur des situations d'insalubrité et/ou de péril	2018	30 000	Ville de Creil Etat, ANAH, EPFLO	VILLE	Réalisé - Etude pré-opérationnelle OPAH RU
AM.10 Gestion de projet	Renforcement de l'action du service Salubrité de l'Habitat : recrutement personnel et budget travaux.	2018- 2019	80 000	Ville de Creil Etat,	VILLE	Evaluation du besoin et définition du poste
AM.11 Etudes Consolidation Diagnostic	Accompagnement des copropriétés en désynchronie ou désorganisées.	2018- 2019	35 000	Ville de Creil ACSO, Etat, ANAH,	VILLE ET ACSO	ACSO mai 2019 : Proposition de dispositif dédié dans le cadre de la phase 2 de l'étude Habitat et Peuplement
AM.12 Ingénierie d'accompagne ment	AMO opérationnelle Gare Cœur d'agglomération - GCA : définition de la stratégie opérationnelle globale et par secteur de GCA (programme, chiffrage, phasage, montage opérationnel, stratégie foncière, accompagnement juridique et financier), ingénierie d'accompagnement	2019- 2020	240 000	ACSO, Région, Europe, Etat	ACSO	1er sem. 2019 : définition de la stratégie opérationnelle (secteur Gare, centre-ville Creil)
AM.13 Mesures accompagnem ent	Cahier de prescriptions architecturales (dont secteurs Gare, bords de l'Oise.)	2019	20 000	ACSO, Ville de Creil, Etat	VILLE ET ACSO	ACSO 2019 : prescriptions architecturale et déclinaison (dont secteur Gare, bords de l'Oise)
AM.14 Site projet	Mission urbaniste-conseil ANMA	2018	72 660	ACSO, Région,		Mission reprise dans cadre d'AMO GCA

Référence	Description succincte	C ¹	Budget (€TC)	F ²	MO ³	BILAN
	« Gare Coeur d'Agglo » - fiche-ilot ENGIE, cahier des prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales.			Europe, Etat	ACSO	
AM.15	Etudes mises en état des sols ZAC GOURNAY (OA6, ateliers, garages et parcelles voisines)	2018-2019	100 000	ACSO, ANRU		2019 Démolition, désamiantage/ 2019 - 2020 Dépollution (étude et travaux) /Travaux espaces publics et VRD (place Anciant réalisée, rue Jaurès)
AM.16 Site projet	Travaux de mise en état des sols dans la ZAC Gournay (OA6) : démolition, désamiantage, MOE afférente et études de dépollution, pour les ateliers et garages municipaux.	2018-2019	500 000	ACSO, ANRU	ACSO	
AM.17	Travaux d'espaces publics et VRD dans la ZAC Gournay (OA6)	2018-2019	650 000	ACSO, ANRU		
AM.18 Site projet	Gymnase Jules Uhry (travaux de réhabilitation et mise en accessibilité partielle)	2018-2019	412 800	ACSO,	ACSO	
AM.19 Mesures accompagnement Libération foncière	MOUS GDV Quai d'aval	Sept 2018 - juin 2019	30 000	ACSO	ACSO	1er sem. 2019 MOUS (Cadre en missions) : enquête sociale, diagnostic des besoins, programme + médiation (ADARS)
	Accompagnement d'un groupe de sédentaire (En vue de la libération des terrains de l'Ec'eau Port)					juillet 2019 - sept 2020 : etudes MOE (APS, APD, PRO, DCE) et travaux
AM.20 Mesures accompagnement Libération foncière	Relocalisation des GDV Quai d'aval - Terrains familiaux Plessis-Pommeraye	2018-2020	2 700 000	ACSO	ACSO	
	Etudes, travaux et MOE (En vue de la libération des terrains de l'Ec'eau Port)					
AM 21	FAIENCERIE MISE AUX NORMES DE L'ETABLISSEMENT SECURITE ET INCENDIE ET PMR	2019		VILLE DE CREIL		REALISE
AM 22	RECRUTEMENT DU MANAGER DE CENTRE VILLE	2019		VILLE DE CREIL		REALISE
AM23	MCVAUIC	2019		VILLE DE CREIL		REALISE

3.1.2 - Actions matures non engagées mais financées

- Seule la Convention Immobilière Action Logement (2019-2022) apparaît comme une Action Mature non engagée mais financée.
- La Convention ANAH- OPAHRU est en cours de finalisation, en cette fin 2019.

3.1.3 - Actions matures au plan de financement incomplet

CF ANNEXE 2

3.2. Cœur d'agglomération et secteurs d'intervention 2,3,4,5,6,7,8

3.2.1 – Actions matures

Opérations Gare Cœur d'Agglo (transversal)

GCA : Pôle gare

Opération	Maître d'ouvrage	Planning
- Superstructure : passerelle de franchissement des voies ferrées	ACSO SNCF	2023 - 2027
- Réorganisation du Bâtiment voyageur de la gare de Creil pour accueillir la passerelle / restructuration des espaces commerces et usagers	SNCF ACSO	2020 - 2025
- Pôle d'échange multimodal Creil (PEM) : espaces publics Sud	ACSO	2021 - 2026
- Pôle d'échange multimodal Creil (PEM) : parkings silo Sud	ACSO	2021 - 2026

ACTION TRANSVERSALE

Description succincte	Calendrier	Budget (€ TTC)	Partenaires financiers
Définition de la stratégie opérationnelle de GCA (programme, chiffrage, phasage, montage opérationnel, stratégie foncière, accompagnement juridique et financier), ingénierie d'accompagnement	2019	240 000	ACSO, Région, Europe, Etat, Banque des Territoires

Actions sur les autres secteurs de l'ORT (secteurs : 2,3,4,5,6,7,8)

Axe 1 - De la Réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centres villes

- Tous secteurs / OPAH (Acso – Villes – Anah) : en lien avec la mise en place de l'OPAH sur les 11 communes de l'ACSO en 2020.
- OPAH-RU secteur 1,5,6 (Acso – Villes – Anah) : cf annexe OPAH-RU
- Secteur 3 (Nogent Obier **Grange**) : requalification de l'habitat de l'ilot Curie dans le quartier des coteaux / 2020-2022 / Ville – EPARECA – LinkCity – Département – Région - Etat
- Secteur 4 (Nogent - Rochers) : procédure de carence de la copropriété Les Rochers :
 - convention d'urgence fin 2019 à fin 2021 (ACSO, Ville, CDC Habitat)
 - Carence : à compter de 2022 pour une durée minimale de 7 ans (ACSO, Ville, Anah)
- Secteurs 5 (Nogent - Carnot) et 6 (place centrale – cœur de ville Montataire) / OPAH RU (Acso – villes-Anah) : études de repérage et de faisabilités (2020 – 2021) préalable à la phase 2 de l'Opah RU.

Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Redynamisation commerciale

- Secteur 3 (Nogent Obier **Grange**) : requalification commerciale de l'ilot Curie dans le quartier des coteaux / 2020-2022 / Ville – EPARECA – LinkCity – Département – Région - Etat

Développement économique

- Secteur 7 : (Montataire Axe Ambroise Croizat) : Reconversion industrielle et urbaine de la friche GOSS
 - Acquisition foncière : 2019
 - Etude Economique et urbaine (2020)

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.

Secteur 2 (Usine Curie) :

- Secteur 2 (Usine Curie) : Maîtrise foncière et mise en état des sols (Gare cœur d'Agglo / ZAC Gournay)

Acquisitions :

Opération	Maître d'ouvrage	Planning
- ZAC Gournay - OA3 Lycée Gournay (opération Habitat, Activités économiques, commerce, espaces publics)	ACSO - EPFLO	2019

- GCA Ilot PUM DAYDE	ACSO EPFLO	2017 - 2022
- Parvis Nord – Parking silo	ACSO - APFLO	2019 - 2022

Secteur 3 (Nogent Obier **Grange**) : requalification de l'espace public par l'aménagement du parc urbain de l'Obier, aménagements de l'espace public et amélioration des liaisons aux abords du gymnasion vers le quartier, le centre-ville et le pôle gare / 2020-2022 / Ville – Etat – Département - Région (PRADET)

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.

- o Secteur 6 (Montataire Place centrale – Cœur de ville) :
 - *Travaux de réfection de la place de la mairie et ses abords :*
 - tranche 1 (centre de la place) travaux terminés*
 - tranche 2 (pourtour de la place et aire de jeu en bord immédiat) en cours de réalisation*
 - tranche 3 : à venir*
- o Secteur 7 (Montataire Axe Ambroise Croizat) : *travaux de requalification de l'axe Ambroise Croizat et abords de la Halle Perret (équipement culturel de type école de musique)*

Article 4. Définition des secteurs d'intervention

4.1. - Secteur d'intervention 1 : centre-ville de Creil



Le secteur Cœur de ville Creil est constitué du périmètre initial de la convention Action cœur de Ville.

Il est constitué d'un secteur d'aménagement, à dominante Habitat et es (ZAC Ec'eau port sous MOA Ville, OA6-7 de la ZAC Gournay sous MOA ACSO), de secteurs d'aménagement de GCA (secteurs d'aménagement communautaire le long du faisceau ferroviaires et constituant le PEM sud et îlots diffus sous MOA ville), d'opérations d'aménagement en centre-ville sous MOA Ville).

Celui-ci est complété, sur le secteur du PEM sud, en cohérence avec l'aménagement de l'îlot EFFIA (gare routière, activités, habitat, commerces de proximité), les îlots N1 de GCA situé sur Nogent, seront traité dans un même macro lot afin de garantir une cohérence architecturale.

La réalisation de la passerelle de franchissement ferroviaire et du PEM, le développement d'une desserte de la gare par de nouveaux cheminements doux, et un meilleur partage des espaces dédiés à la voiture et aux autres modes de déplacement, participeront à ancrer ce secteur dans le nouveau quartier central du cœur d'agglomération.

Participant à l'effort de renversement d'image du quartier, seront développées sur ce secteur :

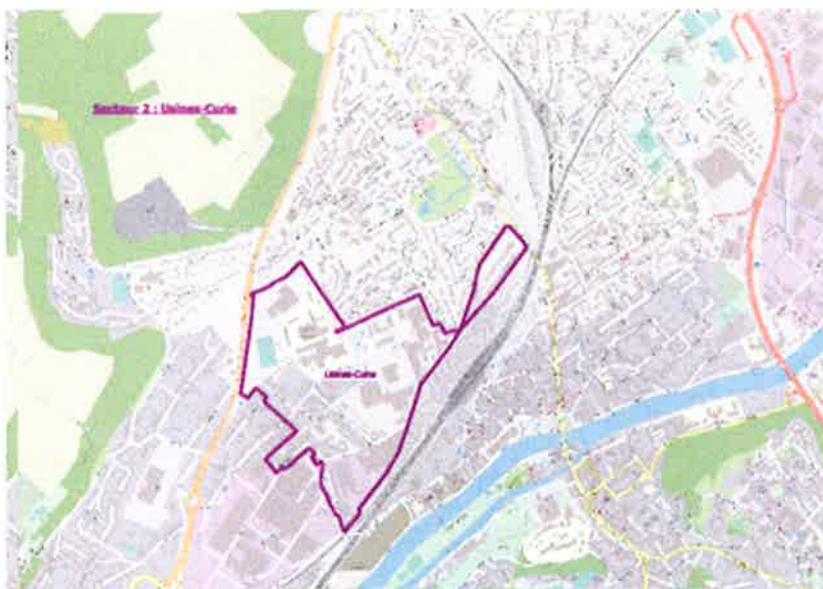
- Des interventions renforcées des partenaires pour lutter contre l'Habitat dégradé et indigne qui constituera la phase 1 de l'OPAH RU (2020 – 2025), amenée à se développer sur d'autres secteurs par la suite (étude à venir).
- Une OPAH RU.

Ainsi que des actions de lutte contre la vacance commerciale et la redynamisation d'un linéaire de commerce de proximité plus compact.

S'ajoute à ce secteur, une zone d'aménagement, situé rive gauche de l'Oise dans le centre-ville historique, sur laquelle seront réalisées des opérations de restructuration d'espace public (Place Saint-Médart).

Enfin, la valorisation patrimoniale tiendra une place importante sur ce secteur Cœur de ville (Immeubles Fichet, Chic parisien, Château...), tout comme celle des bords de l'Oise (nouvelle offre de loisirs fluvestres et fluviaux).

4.2. Secteur d'intervention 2 : Usines – Curie



Ce secteur est encadré au sud et au nord par la voie ferrée, la RD200 et délimité à l'ouest et à l'est par les limites du site des Marches de l'Oise, l'emprise du Lycée Marie Curie et du site Sernam.

Particulièrement marqué par l'emprise des usines en activité ou en friche éloigné de la gare des infrastructures ferroviaires aux limites peu valorisées, la mutation et le désenclavement de ce secteur est un enjeu majeur pour la constitution d'un quartier central et attractif en cœur d'agglomération.

Il est constitué d'un secteur d'aménagement communautaire, composé d'opérations d'Habitat, d'activités économiques, d'espace public, d'équipements, de réintroduction de la nature en ville et de valorisation du patrimoine industriel (ZAC Gournay, PUM-DAYDE, le lycée Marie Curie et le gymnase attenant).

Il s'agira également d'accompagner une meilleure insertion urbaine des activités industrielles et ferroviaires qui resteront sur le quartier à horizon 15 ou 20 ans et feront l'objet d'un aménagement à plus long terme (ACCOR-FIMUREX-Clouterie-SERNAM-Verdun), en articulation avec le pôle gare.

Le volet mobilité sera particulièrement important sur ce secteur avec la création du parvis nord de la gare et d'une partie du PEM (gare routière, parking silo, espaces apaisés pour les piétons et les cyclistes) mais aussi avec des voiries de désenclavement (bareau sur RD200, voie nouvelle) et de nouveaux axes de continuités douces (schéma de circulations douces).

Le volet Habitat, déjà engagé dans le cadre de la ZAC Gournay, montera en puissance au fur et à mesure de la maîtrise foncière et de la mise en état des sols.

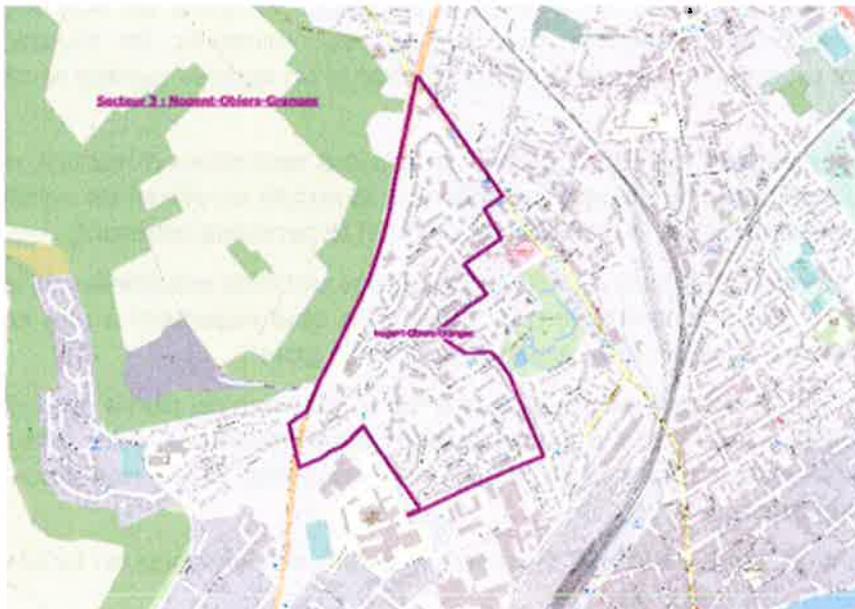
Pour l'instant, les opérations d'Habitat privé (accession) prévu dans la ZAC Gournay n'ont pu être développées, notamment du fait des équilibres économiques difficile à trouver (coût de dépollution, opérations peu denses) et de l'environnement des parcelles concernées (friches industrielle). Certaines font l'objet d'une stratégie d'attente (appel à projet pour une action expérimentale d'occupation temporaire : OA4 îlot Lucile. La livraison de la passerelle constituera une étape incontournable pour la commercialisation.

La programmation Habitat de ce secteur sera mixte avec une recherche de 20 à 30 % maximum de logement social, de manière à construire un quartier équilibré. Elle devra obligatoirement s'étaler dans le temps (entre 5 et 10 ans), afin de permettre une absorption par le marché de toutes les opérations attendues en cœur d'agglomération.

Enfin, la réalisation de la nouvelle structure urbaine et l'amélioration de la fonction Transport, permettront un développement d'activités tertiaires et de formation.

L'OPAH sera mobilisée pour favoriser la rénovation énergétique du bâti ancien et l'accompagnement de micro copropriétés peu organisées.

4.3 Secteur d'intervention 3 : Nogent - Obier – Granges



Le quartier Obier Granges est un secteur qui a connu une urbanisation majeure dans la seconde moitié du 20e siècle, désormais lieu de vie d'un tiers de la population nogentaise. Ce quartier a été le sujet de renouvellement urbain au travers du PRU Obier Grange, arrivant à échéance le 31 décembre 2019, et qui a permis de réaliser des opérations d'habitat de grande envergure, d'équipement et d'espaces publics.

Le quartier présente une situation particulière dans le cœur urbain de l'agglomération. L'étude urbaine ANMA relative au grand projet urbain GCA le positionne sur un axe qui relie les coteaux sud et nord de l'agglomération via la zone centrale de la gare. Dans la limite immédiate du lycée Marie Curie et du parc Hébert, il relie le centre-ville de Nogent-sur-Oise au futur parvis Nord de la gare, notamment à travers de futures continuités douces (corridors verts de GCA).

Les thématiques prioritaires à aborder dans ce secteur concernent ainsi des opérations d'aménagement d'équipements et d'espaces publics, de mobilité intra quartier et en liaison avec le pôle gare et une polarité commerciale complémentaire aux autres en cœur d'agglomération.

Parmi les premières opérations à réaliser sont notamment prévues l'aménagement d'un parc urbain dans le quartier de l'Obier (qualité de vie des habitants et équipements à destination du public), la requalification des abords du nouveau équipement socio culturel et sportif « Gymnasion » dans le quartier de l'Obier (équipement public et mobilité des habitants dans le quartier et vers le centre ville et le pôle gare), ou encore la requalification de l'îlot Curie avec une opération de construction d'habitat public et de commerces dans le quartier des coteaux (polarité commerciale, commerces de proximité pour les quartiers alentours en complémentarité des pôles de centre ville)

4.4 Secteur d'intervention 4 : Nogent – Rochers



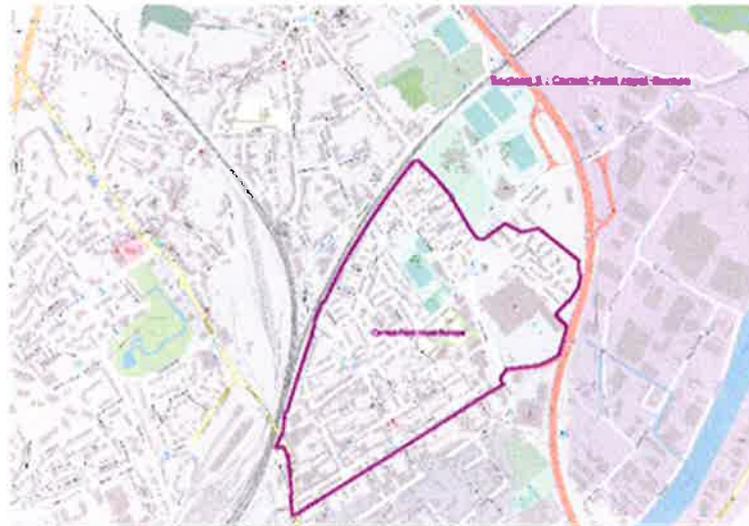
Le secteur des Rochers représente une priorité d'intervention sur la copropriété dégradée de la commanderie et ses abords. La copropriété est placée sous gestion d'un administrateur judiciaire provisoire. Son état financier est estimé non redressable et une procédure de carence est en projet sur l'ensemble de ses 3 bâtiments.

Elle est inscrite dans le Plan Initiatives Copropriétés depuis le 19 septembre 2019.

Dans un premier temps, d'ici fin 2019, une convention d'urgence de portage immobilier doit être passée avec le partenaire CDC Habitat. L'année 2020 sera celle des études nécessaires à la constitution du dossier de carence, avec l'objectif premier d'aboutir en 2021 à une décision judiciaire de carence et, en parallèle à la sélection d'un concessionnaire en charge de la dissolution physique de la copropriété, du relogement, et de la démolition des bâtiments.

La démolition d'un bâtiment de 20 logements, le « Faidherbe », propriété de la ville, est également prévue. Des aménagements urbains verront le jour dans le quartier avec une reconstitution sur place d'une offre de logements à hauteur de 50% des démolitions, des équipements publics, des cellules à vocation commerciales et des espaces publics.

4.5 Secteur d'intervention 5 : Carnot – Pont royal – Europe



Le secteur Carnot fait l'objet d'une attention particulière sur son volet habitat. Il est identifié comme nécessitant une intervention renforcée sur l'habitat privé dégradé, avec des copropriétés identifiées. Le quartier est directement concerné dans le cadre des procédures mises en place de lutte contre l'habitat indigne avec la déclaration et l'autorisation de louer, le permis de louer.

Il fera l'objet d'une étude de repérage et de faisabilité dans le cadre de l'OPAH RU. Des opérations seront décidées ensuite en fonction d'adresses et de natures d'interventions identifiées.

Ce secteur comprend aussi, à l'extrémité est, le parc de la vallée, une résidence locative publique inscrite comme quartier de veille de la politique de la ville, sujet d'attention quant à une future rénovation.

La zone située au sud du Pont-Royal, également incluse dans ce secteur, est concernée par les thématiques à vocation économique et d'habitat.

Enfin, le secteur de l'avenue de l'Europe présente également des enjeux d'une part économique avec la zone commerciale située autour du Auchan, et d'autre part de mobilité dans le cadre d'une continuité est-ouest entre cette zone et le pôle gare

4.6 Secteur d'intervention 6 : Montataire - Place centrale/cœur de ville



Ce secteur comprend le centre-ville de Montataire : la place centrale « Auguste Génie » et le secteur d'OAP n° 4 « Libération » situé immédiatement dans l'îlot urbain à l'Est de cette place.

Il présente des enjeux en termes de maintien des activités de type commerce (et artisanat) de proximité. Il s'agit d'un lieu de centralité clairement identifié qui fait l'objet, depuis 2018 de travaux de réaménagements, afin de maintenir son attractivité à travers la qualité des espaces publics.

Le projet de requalification de la place centrale et de ses abords a été retenu comme lauréat du programme de la Région Hauts de France « Redynamisons nos centres villes et centres-bourgs ».

Le secteur de projet (OAP 4) qui jouxte la place correspond à un secteur de « dent creuse » en plein cœur de ville, avec un potentiel de densification (enjeu de densification maîtrisée et équilibrée) et de production d'une nouvelle offre de logements. Ce secteur pourrait aussi être amené à recevoir de nouveaux linéaires de voirie (y compris des sentes piétonnes) et un nouvel équipement public.

Il est concerné par des périmètres d'autorisation de louer et permis de diviser et doit faire l'objet d'un traitement de l'habitat dégradé (OPAH, OPAH RU si besoin).

Il constitue une petite centralité à mieux relier au futur quartier central du cœur d'agglomération (GCA et nouveau PEM Nord, schéma de circulations douces) et au quartier de gare de Montataire.

4.7 Secteur d'intervention 7 : Montataire - Axe Ambroise Croizat – Liaison cœur de ville –gare

Ce secteur comprend l'axe Ambroise Croizat et ses abords (notamment les deux parties du site GOSS-MARINONI) , les abords de la Halle Perret (équipement culturel), les terrains situés aux abords du centre commercial E.Leclerc (destinés à recevoir un programme de logement – opération privée).

Il est encadré par le Thérain, la voie ferrée et la gare de Montataire, et est traversé par l'avenue Ambroise Croizat et la rue des déportés

Une partie de ce secteur est amené à évoluer suite à la fermeture de l'usine GOSS-MARINONI : au cœur du projet, la reconversion de la friche GOSS avec une restructuration de l'emprise foncière, une meilleure insertion urbaine et une réimplantation d'activités industrielles (étude économique et urbaine ACSO).

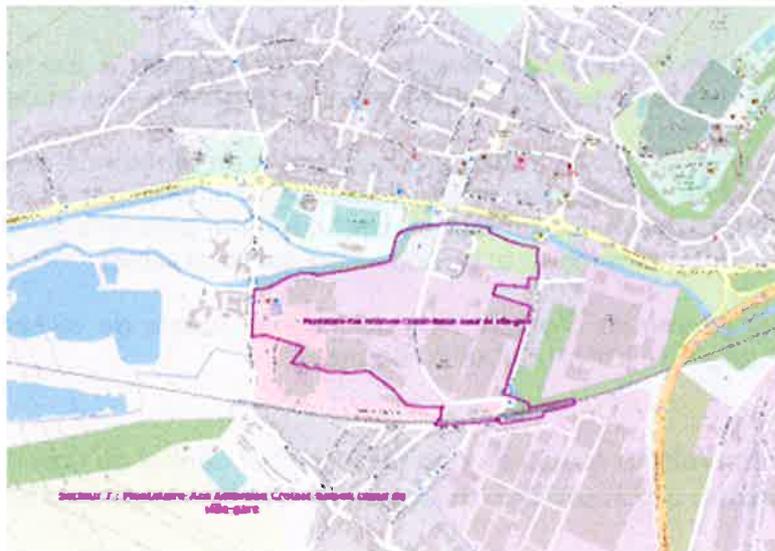
Les enjeux de son re-développement sont d'autant plus importants que ce secteur se situe dans la continuité de l'hyper-centre et de sa place centrale (enjeux économiques et urbanistiques).

Ce secteur comporte des atouts en matière de fréquentation à travers les pôles qu'il relie (Place Auguste GENIE, gare SNCF, équipement culturel « Halle Perret », bâtiment « Pôle Emploi », centre commercial E. Leclerc. L'avenue Ambroise CROIZAT qui relie la gare à la place du cœur de ville constitue un axe à requalifier pour améliorer les déplacements entre ces pôles et inciter aux modes de déplacements doux, tout en permettant une meilleure appropriation de ces espaces par les habitants et usagers.

L'inclusion de toute la zone, y compris les parcelles montatairiennes du centre commercial E. Leclerc) se justifie par le rôle de « commerce de proximité » que jouent le magasin E. Leclerc et les boutiques de sa galerie marchande, à l'échelle du centre-ville élargi. Il s'agit d'un magasin alimentaire qui ne concurrence pas d'autre(s) commerce(s) dans les quartiers tout autour et dans le cœur de ville en particulier. De plus, les boutiques de la galerie marchande offrent des services qu'on ne trouve pas ailleurs dans le centre-ville (cordonnerie, pressing, agence de voyage...).

Dans ce secteur, une opération privée de type renouvellement urbain (avec production de logements collectifs) est projetée par le propriétaire du centre commercial E. Leclerc qui possède d'autres terrains

(côté Est du magasin) qui sont, comme le magasin, à cheval sur la limite. Ce secteur présente donc aussi un enjeu de recherche de cohérence et de structuration du tissu urbain.



4.8 Secteur d'intervention 8 : Montataire - Abel Lancelot – Clos de Vitel.

Ce secteur comprend l'ensemble de l'îlot urbain situé entre la rue Abel Lancelot, la rue Lénine et l'impasse du Clos de Vitel. Il comporte un enjeu de renouvellement urbain (et comblement de dent creuse). Il a fait l'objet d'une étude de capacité en 2014 (pour possibilités de densification en cœur d'îlot), par un cabinet d'Architecte-urbaniste.

Il est constitué de friches et autres grandes parcelles (anciennes activités / ancienne ferme) susceptibles de muter en logement collectif ou intermédiaire.

L'Etablissement Public Foncier de l'Oise est déjà en situation de portage foncier sur une partie de l'îlot (« friche Scintelle »). Une extension de son périmètre d'intervention est à l'étude pour élargir le secteur de projet, y compris sur une unité foncière voisine mais non contiguë (ancienne ferme Vanderbecken) pour laquelle la Ville est en discussion avec les propriétaires depuis déjà plusieurs années.

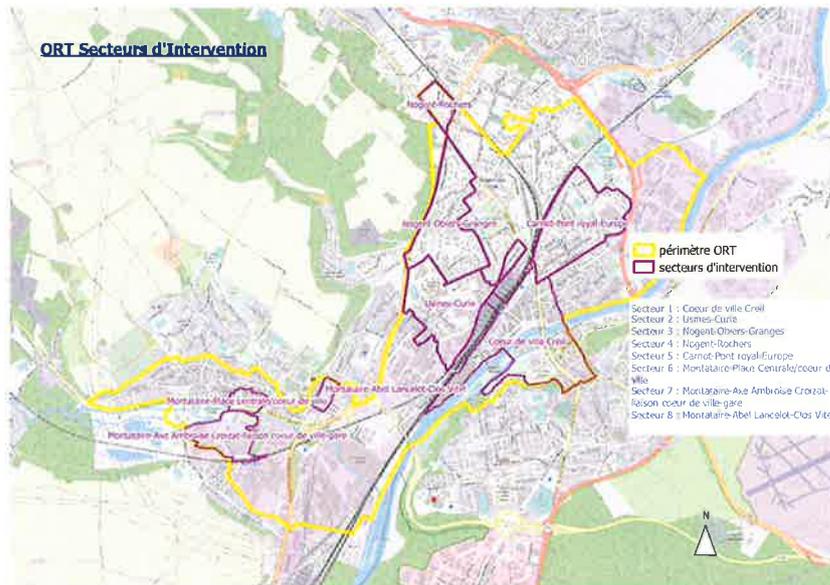
Le bailleur social SA HLM du Beauvaisis est pour l'instant pressenti pour la réalisation d'une partie (au moins) des futurs nouveaux logements.

Ce secteur comprend aussi des bâtiments anciens divisés en immeubles collectifs qui doivent faire l'objet d'une attention particulière (habitat dégradé ou risquant de se dégrader).

Il sera concerné par des interventions sur l'habitat dégradé (Opah).



4.9 - Cartes de chacun des secteurs d'intervention



Article 5. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

5.1 Action Cœur de Ville : secteur 1

CF Plan d'action global (Annexe 3)

Compte tenu du processus d'Action Cœur de Ville et de l'enveloppe financière non définie, **les éléments financiers ci-dessous ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maîtres d'ouvrage et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procèdera ensuite au fur et à mesure, opérations par opérations, à une instruction qui lui est propre.**

Il est rappelé l'importance du Plan d'Actions Global au sein de l'Avenant. Cependant, à ce stade d'avancement, **les engagements financiers validés concernent :**

- **Action Logement : Signature de la Convention immobilière + Programme d'Investissement Volontaire**
- **L'ANAH : Convention OPAH RU + Autres outils en cours de définition**
- **L'EPFLO poursuit les acquisitions foncières dans le cadre du Programme d'Action Foncière, et a mis en place la minoration foncière**
- **La Région des Hauts de France avec sa politique dédiée aux Villes bénéficiaires d'Action Cœur de Ville ; La Ville de Creil bénéficie à ce titre de 500 000 euros avec l'obligation de démarrer les travaux avant fin 2021- L'objectif de cette enveloppe, pour chacune des villes ACV Hauts de France est de renforcer l'attractivité commerciale des lieux et de contribuer à un projet d'aménagement urbain. Pour une utilisation adaptée et optimale des lignes budgétaires de la Région, il convient de flécher des projets non-inscrits aux autres programmes de financements (FEDER - ITI)-**

Conformément à la Délibération Modificative n°2019-02-351 du 21
Conseil Régional s'engage à :

- S'associer au pilotage et à la mise en œuvre du Plan Action Cœur de Ville en formalisant ce partenariat par la Signature du présent Avenant ;
- A participer dans ce cadre à la gouvernance mise en œuvre ;
- A contribuer, en coordination avec les partenaires signataires, à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du Cœur de Ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement économique des centres-vieilles. En complément des interventions au titre des dispositifs régionaux de droit commun, le Conseil Régional pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans la Convention qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région au regard des objectifs de renforcement de l'attractivité des centres-villes, et ceci dans la limite de 500 000 euros sur la durée de la Convention, quel que soit le nombre, le montant et le maître d'ouvrage des opérations soutenues. »

Les fléchages financiers des autres partenaires sont les suivants :

➤ Les aides financières de l'Etat concernant ACV Creil se répartissent entre les DSIL et FNADT :

Pour 2020-2021-2022 : les actions ne sont pas encore identifiées

➤ La Banque des Territoires avec plusieurs interventions ciblées :

- Une prise en charge à 100% via son marché à bons de commandes :
 - une mission Innovation sur le projet global du cœur de ville.
 - le Diagnostic sanitaire et structurel de la Halle Fichet
 - une AMO à la rédaction d'un cahier des charges pour un concours d'aménagement de la place Saint-Médard
- Des co-investissements d'études validés à ce jour : étude pré-opérationnelle Opah-Ru ; définition d'une stratégie commerciale ; assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du programme Gare Cœur d'Agglo.
- Des possibilités de co-investissements à étudier, dès lors qu'il y a un modèle économique possible : Parking ? Halle Fichet ? Port fluvial ?

➤ Le calendrier des engagements financiers :

- fin 2022 pour l'Etat au titre du fléchage financier Action Cœur de Ville.
- avant fin 2021, les travaux devront être engagés pour bénéficier de l'enveloppe régionale des hauts de France

Concernant la Ville de Creil, les opérations participant au Projet Urbain et Social du Cœur de Ville seront affinées lors de la première année de la Phase de déploiement en 2020.

Certaines actions nécessiteront des précisions financières qui seront adoptées par Avenant : exemple de la Requalification de certains espaces publics où le choix d'organiser un Concours de maîtrise d'œuvre est fait, toutefois la collectivité n'est pas, à ce jour, en mesure de définir le montant de la requalification.

L'ensemble des investissements est encore à préciser, d'autres actions seront ajoutées dans le respect du calendrier du dispositif.

5.2. Mise en œuvre du projet urbain Gare Cœur d'Agglomération (secteur 2 / axes 1 et 3)

Sur ce secteur, le plan d'action prévisionnel portera sur des actions relevant de :

- La maîtrise foncière (PUM Dayde, barreau sur RD200) et la mise en état des sols (dépollution-démolition Lycée Gournay, PUM Dayde),
- La réalisation du PEM Nord (atterrissage de la passerelle, parvis nord de la gare, arrêt de bus, parking silo, espaces publics d'accompagnement),
- La requalification ou la création de voiries de désenclavement du pôle gare Nord (voie nouvelle, barreau sur RD200...),
- La réalisation d'opération d'Habitat et de bureaux en fonction du regain d'attractivité du secteur (fin de la ZAC Gournay)

5.3 La politique intercommunale de l'Habitat (axe 1)

CF Article 7 – Clause de Revoyure

OPAH (tous secteurs)/ Acso – Villes – Anah : en lien avec la mise en place de l'OPAH sur les 11 communes de l'ACSO en 2020.

OPAH RU sur secteur 5 (Nogent - Carnot) et 6 (place centrale – cœur de ville Montataire) / Acso – villes-Anah : études de repérage et de faisabilités (2020 – 2021) préalable à la phase 2 de l'Opah RU.

5.4 Secteur 3 : Nogent Obier Grange (axes 1, 2 et 3)

Requalification de l'espace public par l'aménagement du parc urbain de l'Obier, aménagements de l'espace public et amélioration des liaisons aux abords du gymnasion vers le quartier, le centre ville et le pôle gare / 2020-2022 / Ville – Etat – Département - Région (PRADET)

Requalification commerciale et de l'habitat de l'ilot Curie dans le quartier des coteaux / 2020-2022 / Ville – EPARECA – LinkCity – Département – Région - Etat

5.5. Secteur 4 : Nogent – Rochers (axe 1)

Procédure de carence de la copropriété Les Rochers :

convention d'urgence fin 2019 à fin 2021 (ACSO, Ville, CDC Habitat)

Carence : à compter de 2022 pour une durée minimale de 7 ans (ACSO, Ville, Anah)

5.6. Secteur 6 : Montataire Place centrale – Cœur de ville

Travaux de réfection de la place de la mairie et ses abords :

tranche 1 (centre de la place) travaux terminés

tranche 2 (pourtour de la place et aire de jeu en bord immédiat) en cours de réalisation

tranche 3 : à venir

5.7. Secteur 7 : Montataire Axe Ambroise Croizat (axe 2,3 et 4)

Reconversion industrielle et urbaine de la friche GOSS : acquisition foncière : 2019, étude Economique et urbaine (2020)

travaux de requalification de l'axe Ambroise Croizat et abords de la Halle Perret (équipement culturel de type école de musique)

5.8. Montataire Secteur 6, 7 et 8 : projets de renouvellement urbain

Article 6. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des projets

6.1. Gouvernance de l'ORT et conduite de projet

6.1.1. La gouvernance

Afin de minimiser le poids de leur gestion pour l'ensemble des parties prenantes, le dispositif ACV Creil et l'ORT Cœur d'agglomération Creil Sud Oise feront l'objet d'un pilotage conjoint.

- Le pilotage de ACV Creil - ORT Cœur d'agglomération est assuré par le comité local de l'ORT composé des membres suivants : Président de l'EPCI, les maires des villes incluses dans le périmètre stratégique de l'ORT (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise), le Préfet représentant de l'Etat, la Région, l'EPFLO, l'Anah, Action Logement, la Banque des territoires, La Chambre du Commerce et de l'industrie de l'Oise, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, les bailleurs sociaux, Agence d'urbanisme Oise les Vallées et l'Union départementale de l'Architecture et de Patrimoine.
- Le comité local de l'ORT est coprésidé par le Président de l'ACSO (EPCI) et le Maire de Creil (ville principale), tel que prévu par la loi.
- L'ordre du jour est établi d'un commun accord entre le Président de l'EPCI et les Maires des communes concernées.
- Il se réunit au moins une fois par an, fixe les orientations, approuve le bilan annuel des actions et propose les nouvelles actions.

Il peut proposer d'ajuster les termes de la convention en ajoutant si besoin d'autres secteurs d'intervention, d'autres actions.

6.1.2. La conduite de projet

Cf Article 7 - Clause de Revoyure

La conduite de projet est réalisée par le binôme Chef de projet ACV Creil et Chef de Projet Cœur d'agglomération, en lien avec les référents des villes.

Le pilotage opérationnel des secteurs d'intervention est effectué par les référentes pour chaque secteur, dans le cadre de groupe technique pouvant animer un ou plusieurs secteurs selon la cohérence opérationnelle.

6.2. Modalités de suivi et d'évaluation

6.2.1. Action Cœur de Ville

A ce stade d'avancement de la co-construction du projet, où les Actions se définissent au fur et à mesure pour certaines, il est difficile de compléter l'entièreté de cet aspect, à ce jour.

Toutefois, la complétude des Fiches Actions sera faite en 2020, tout en ayant mis en place, pour certains projets, les outils de suivi et d'évaluation lorsque cela sera possible.

L'évaluation de la politique publique en œuvre sera vue au regard :

- des observatoires intercommunaux, pour certains thèmes, comme l'Habitat
- Des partenaires ayant une ingénierie disponible et des outils : Le CEREMA, la Banque des Territoires, l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées, sont des partenaires méthodologiques à la disposition des collectivités et qui seront sollicités pour cette étape de travail à venir. Les outils suivants ont été évoqués : retombées des grands projets, recettes fiscales : développement d'un outil par la SCET en cours – La base de données DATAVIZ de la Banque des Territoires participera à la capitalisation des données utiles au suivi du projet. Un portrait de l'INSEE sur les périmètres Action Cœur de Ville avait été annoncé, il pourra être utilisé.
- De l'attractivité globale du centre-ville avec l'identification des flux piétons, véhicules etc..... existants en 2020 et 2024 (temps de réalisation des actions à court terme), 2028 (un an après l'arrivée du TERGV prévu),
- Annuellement, l'observation de la vitalité commerciale sera faite,

6.2.2. ORT Cœur d'Agglomération

Un état d'avancement annuel de l'ORT, par axe stratégique, sera présenté au comité local de l'ORT. Il sera accompagné de préconisations pour la poursuite du plan d'actions.

Des rapports d'étapes seront réalisés tous les 3 ans, ainsi qu'un rapport final permettant d'évaluer l'effet levier de la dynamique d'ORT et des engagements financiers des partenaires sur le développement du cœur d'agglomération et sur la revitalisation des centres villes.

Article 7. Clause de revoyure

Le périmètre stratégique de l'ORT et les périmètres d'intervention sont susceptibles de connaître des évolutions dans le temps, en lien avec la prise en compte de nouveaux objectifs stratégiques et la maturation de nouveaux secteurs d'aménagement.

Ainsi, le présent Avenant ACV-Convention ORT doit faire l'objet d'un travail partenarial dans les mois à venir permettant de préciser et amender les modalités et les calendriers de l'OPAHRU, ainsi que le Volet Habitat et les ajustements attendus des Comités Régionaux d'Engagement.

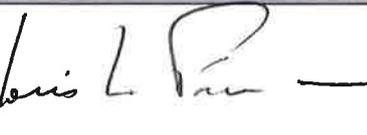
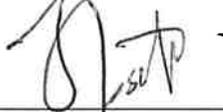
Ces éventuelles évolutions seront formalisées par avenant.

Article 8. Durée de la convention

Compte tenu de l'envergure et du calendrier du grand projet urbain Gare Cœur d'agglo, ainsi que du volume d'actions à développer et du temps nécessaire pour traiter l'habitat dégradé sur le territoire, la durée de la convention est fixée à 10 ans à compter de la date de la signature.

Article 9. Signatures

Convention signée en 10 exemplaires, le 13 février 2020

Commune de Creil	Commune de Montataire	Commune de Nogent sur Oise
		
Jean-Claude Villemain Maire	Jean-Pierre Bosino Maire	Jean-François Dardenne Maire
Agglomération Creil Sud Oise	Etat	CDC – Banque des Territoires
		
Jean-Claude Villemain Président	Louis Le Franc Préfet de l'Oise	Fabien Bourgeois Directeur territorial
Agence National de l'Habitat	Action Logement	Etablissement Public Foncier Local de l'Oise
		
Louis Le Franc Préfet de l'Oise	Mathilde Tournaux Directrice régionale adjointe	Jean-Marc Deschodt Directeur
	Conseil régional des Hauts de France	
		
	Xavier Bertrand Président	



Action Cœur de Ville Phase de déploiement

Document ANNEXES

Avenant ACV – Convention ORT

Opération de Revitalisation Territoriale

« Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise »



cget

Creil
Sud
Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

LA VILLE
CREIL
COOPÉRATIVE

Montataire
VILLE DE L'OISE

VILLE DE
Nogent
sur-Oise
MAYEURS • CONSEILS • FÉDÉRATIONS

GRUPE

Caisse
des Dépôts

ActionLogement

Agence
nationale
de l'habitat
Anah

epflo
ÉQUIPEMENT PUBLIC FONCTION LOCAL
DES TERRITOIRES OISE A AGOM

Région
Hauts-de-France

ANNEXE 1 – LIVRABLES DES ETUDES REALISEES DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC	4
ANNEXE 2 – VILLE DE CREIL- ACTIONS MATURES AU PLAN DE FINANCEMENT INCOMPLET	5
ANNEXE 3 – VILLE DE CREIL - TABLEAU GLOBAL : FINANCEMENTS VALIDES - PLAN D’ACTION PREVISIONNEL DETAILLE	9
ANNEXE 4 : ACSO - ETUDES ET /OU DIAGNOSTICS FINALISES	11
ANNEXE 5 : ACSO - ETUDES ET/OU PROCESSUS ENCORE EN COURS	13
ANNEXE 6 : ACSO - ACTIONS MATURES ENGAGEES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 7 : ACSO - ACTION MATURES FINANCEES NON ENGAGEES	17
ANNEXE 8 : ACTIONS MATURES A FINANCER	18
ANNEXE 9 : ACSO – PLAN D’ACTIONS GLOBAL	19
ANNEXE 10 : ACSO – ACTIONS A MAITRISE D’OUVRAGE PRIVEE	22
ANNEXE 11 : VILLE DE CREIL – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	23
PIECE 1 : EXTRAIT DU PADD – PLU DE LA VILLE APPROUVE EN DECEMBRE 2018	24
PIECE 2 : ORIENTATION D’AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - LA VILLE PAYSAGE	26
PIECE 3 : ORIENTATION D’AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - CENTRE VILLE ELARGI	27
PIECE 4 : EMPLACEMENTS RESERVES – PLU	29
PIECE 5 : PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU CŒUR DE VILLE DE CREIL	30
ANNEXE 12 : VILLE DE CREIL – CONVENTION OPAHRU – EN COURS D’ELABORATION	40
ANNEXE 13 : FICHES ACTIONS – ACTIONS 2020 ET ULTERIEURES	41
SECTEUR 1- CŒUR DE VILLE CREIL	41
SECTEUR 3 - NOGENT SUR OISE -OBIER GRANGES	64
SECTEUR 4 - NOGENT SUR OISE - ROCHERS	70
ANNEXE 14 : CARTES SECTEURS D’INTERVENTION ORT	73
SECTEUR 1 : CŒUR DE VILLE CREIL	73
SECTEUR 2 : USINES-CURIE –	74

SECTEUR 3 : NOGENT SUR OISE-OBIER GRANGES	76
SECTEUR 4 : NOGENT SUR OISE – ROCHERS	77
SECTEUR 5 : CARNOT-PONT ROYAL EUROPE	78
SECTEUR 6 : MONTATAIRE – PLACE CENTRALE – CŒUR DE VILLE	79
SECTEUR 7 : MONTATAIRE – AXE AMBROISE CROIZAT – LIAISON CŒUR DE VILLE- GARE	80
SECTEUR 8 : MONTATAIRE – ABEL LANCELOT – CLOS DE VITTEL	80

Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du projet « Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise »

Compte-tenu du volume important des livrables de ces études, une liste est proposée et un format numérique des livrables pourra être communiqué à la demande des signataires.

▪ **Planification territoriale –**

Révision SCOT (SMBCV) en cours

PLU (Creil) – Approuvé en décembre 2018

PLH (ACSO) -2012 – Révision prévue

▪ **Développement social –**

Projet Social Transversal (Creil)

▪ **Habitat –**

OPAH (ACSO) –

Etude Habitat et Peuplement

Focus sur le Cœur de Ville de Creil

Etude pré-opérationnelle OPAH RU

Les Fiches de la vacance des locaux repérés

Convention Immobilière Action logement signée le 10 octobre 2019

▪ **Programmation –**

Etude de marché Ec-EAU Port (ACSO) –

Etude Halle Fichet (Creil) –

Plan guide GCA (ACSO) –

Dossier de réalisation de ZAC EC EAU PORT

▪ **Cadre de Vie mobilité déplacement –**

PDU (ACSO) –

Schéma des circulations douces (ACSO)

▪ **Commerce:**

- Etude réalisée à la demande de l'ACSO par le cabinet AID « Schéma de Développement Commerce Creil Sud Oise » -

Réalisée dans le cadre du projet « gare cœur d'Agglo » : Etude prospective et territoriale pour les métiers du commerce, services, et artisanats –

Diagnostic réalisé par la CCI sur les flux de consommations à Creil

▪ **Programme d'Action Foncière avec EPFLO – Convention – et Avenants**

ANNEXE 2 – VILLE DE CREIL- ACTIONS MATURES AU PLAN DE FINANCEMENT INCOMPLET

Axe	Action	Porteur du projet	cout total	Remarques	DSI L	DRA C	FNADT	DETR	EPAREC A	CD C BDT	Action	Ana h	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROP E FEDER-ITI	EUROP E FEDER	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant	
Axe 1	CONVENTION OPAH RU (2020-2025)																					
	<i>Suivi animation</i>		1 500 000																			?
	<i>Travaux</i>		A compléter																			
Axe 2	AIDES AUX COMMERCANTS FISAC		696 044																			
	<i>Dont le recrutement du Manger du centre-ville</i>																					
	AMO PLAN GUIDE PARTICIPATION VILLE DE CREIL		880000	DELIBERATION CM 28092015									178840	75720								
	AMO AUDIT EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	VILLE DE CREIL	24 800																			
Axe 3	QUARTIER EC EAU PORT PHASE 2BIS : TRAVAUX DE PREFIGURATION DES TRAVAUX, ETUDES MAITRISE ŒUVRE ET ASSISTANCE AMO	VILLE DE CREIL	1 155 982	Validation de l'Etat, en attente des autres partenaires			216800							371 268	151760	416 154						
	QUARTIER EC EAU PORT PHASE 3																					
	<i>PORT</i>		6 012 388																			
	<i>PROMENADE BORDS DE L OISE</i>		1 874 496																			
	<i>PLACE MIROIR D EAU</i>		1 231 105																			

Axe	Action	Porteur du projet	cout total	Remarques	DSI L	DRA C	FNADT	DETR	EPAREC A	CD C BDT	Action	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROPE FEDER-ITI	EUROPE FEDER	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant	
	EGLISE ST MEDARD																					
	ETUDE PREALABLE RESTAURATION DE L'ETUDE		15 360												3840							
	TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EGLISE		2 108 040																			
	RESTAURATION DU TABLEAU DEVANT L'ADORATION DES BERGERS DANS L'EGLISE ST MEDARD	VILLE CREIL	34 061			17 031									8515							
	RESTAURATION AUTRE TABLEAU	VILLE CREIL	10 000			6250								3 750	x							
	RESTAURATION DE L'ORGUE	VILLE CREIL	54 000					CD OISE A SOLLICITER														
	PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU CHÂTEAU (2020-2026)	VILLE CREIL	1341772																			
	REFERENCE DECISION DU 25092019	VILLE CREIL																				
	PHASE 1 ETUDES ET TRAVAUX DE DECAISSEMENT INTERIEUR	VILLE CREIL	676 280			270 512								135 256	67 828	202 884						
	PHASE 2 ETUDES ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET ESPACES PUBLICS ABORDS EDIFICE	VILLE CREIL	665 492			266 196								133 099	66 549	199 647						
		VILLE CREIL																				
ETUDE PROGRAMMATION CULTURELLE	ETUDE DE PROGRAMMATION CULTURELLE	VILLE CREIL	25000	LA DRAC A VERSE LE 05082019		15 000								10 000								

Axe	Action	Porteur du projet	Coût total	Remarques	DSL	DRA C	FNADT	DETR	EPAREC A	CD C BDT	Action	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROPE FEDER-ITI	EUROPE FEDER	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant		
	REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS																						
	LANCEMENT CONCOURS REQUALIFICATION ESPACES PUBLICS ST MEDARD ET ACCROCHES URBAINES																						
	ETUDE PROGRAMMATION SCOLAIRE																						
	REHABILITATION DU PONT DE L OISE (ETANCHEITE ET SECURISATION)		1 000 000											330 000	270 000	400 000							
Axe 4																							
	DEMANDES FINANCEMENT EN INGENIERIE BANQUE DES TERRITOIRES																						
	Etude sur le commerce		19110																				
	Audit Sécurité et extension de la vidéoprotection		24800																				
	MCVAUIC : Mission d'accompagnement et d'animation		24000																				
Axe 5	Mission Accompagnement ACV (Concertation, Communication et Usage des friches)		28 800																				
	DEMANDES DE CO-INVESTISSEMENT BANQUE DES TERRITOIRES A ETUDIER																						
Axe 6	Port fluvial																						
	PARKING																						

Axe	Action	Porteur du projet	cout total	Remarques	DSL	DRA C	FNADT	DETR	EPAREC A	CD C BDT	Action	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROPE FEDER-ITI	EUROPE FEDER	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant	
	VOLET ARTISTIQUE ACTION CŒUR DE VILLE																					
	Occupation temporaire artistique Ec'eau Port	VILLE DE CREIL	90 000	Demande CGET par espace Matisse														15000				
	Appel à projet Usine Fichet	VILLE DE CREIL	16000																			
	Pentes artistiques	VILLE DE CREIL	10100																			

ANNEXE 3 – VILLE DE CREIL - TABLEAU GLOBAL : FINANCEMENTS VALIDES - PLAN D'ACTION PREVISIONNEL DETAILLE

Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT	Maîtrise d'Ouvrage	Partenaires locaux	Coût total HT	DRAC	DPV	DSIL	FNADT	DETR	EPARECA	CDC	Action Logement	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROPE FEDER-ITI	EUROPE FEDER	Date lancement	Date livraison
				CHEF DE PROJET ACV		Année 2019 : Financement ANAH validé													30 682								
				APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES POURSUITE DES ETUDES TECHNIQUES																							
				HALLE FICHET	AXE 3	La Halle FICHET est un ancien bâtiment industriel qui aujourd'hui pourrait être réhabilité. L'usage est recherché en fonction de plusieurs critères : besoins, rentabilité. Le Diagnostic technique en cours va évaluer les difficultés structurelles du bâtiment et le coût de réhabilitation																					
				QUARTIER EC EAU PORT (6 HECTARES)																							
				QUARTIER EC EAU PORT PHASE 1 (Etudes préalables) : 2015						190 390														133 000			
				QUARTIER EC EAU PORT PHASE 2 (ACQUISITIONS FONCIERES, AMO, ETUDES, GEOMETRE, ETUDES MOEUVRE, URBANISME, COMMUNICATION ET DIVERS, PERSONNEL) (2017-2020)						1 885 000				377 000							565 500			942 500			

Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT	Maîtrise d'Ouvrage	Partenaires locaux	Coût total HT	DRAC	DPV	DSIL	FNADT	DETR	EPARECA	CDC	Action	Anah	EPCI	Ville	Dép.	Région (PRADET, droit commun, ACV)	EUROPE FEDER-ITI	EUROPE FEDER	Date	Date	
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	CONVENTION IMMOBILIERE ACTION LOGEMENT	AXE 1	Plusieurs sites localisés en cœur de ville en réhabilitation et en renouvellement urbain permettront une offre de logements s'élevant à 200 produits logements à la typologie varié	SECTEUR ACV 1 CENTRE VILLE	VILLE-EPCI	ACTION LOGEMENT										11 000 000									
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	ACQUISITIONS FONCIERES -	AXE 1	PORTAGE FONCIER	SECTEUR ACV 1 CENTRE VILLE	VILLE-EPCI	EPFLO																			
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU CHÂTEAU (2020-2026)	AXE 4					1 341 772																		
				REFERENCE DECISION DU 25092019						676 280	270 512											135256	67828	202884				
				PHASE 1 ETUDES ET TRAVAUX DE DECAISSEMENT INTERIEUR						665 492	266 196											133099	66549	199647				
				PHASE 2 ETUDES ET TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET ESPACES PUBLICS ABORDS EDIFICE																								
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	DIAGNOSTICS BATIMENT GARE DE CREIL	AXE 3	Ces études permettront de disposer d'une connaissance précise des éléments du bâtiment gare qui seront impactés par la Gare passerelle	SECTEUR ACV 1 CENTRE VILLE	SNCF MOBILITES GARES ET CONNEXIONS																				
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	BORNES WIFI	AXE6																							
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	EXTENSION ECOLE VAILLANT	AXE 5																							
Hauts de France	Oise	Creil	ACSO	FAIENCERIE - MISE AUX NORMES INCENDIE ET ACCESSIBILITE	AXE 5					399 475			299 606,25														nov-19	

RAPPEL DES AXES

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

ANNEXE 4 : ACSO - ETUDES ET /OU DIAGNOSTICS FINALISES

Secteurs	Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
Tous secteurs	Transversal	Plan guide du grand projet urbain Gare cœur d'agglomération	ANMA	ACSO	ACSO, Région, SNCF, villes	Plan guide du grand projet urbain Gare cœur d'agglomération, fiches d'îlot
Tous secteurs	Transversal	Stratégie opérationnelle	Groupement SCET, Citadia, CEI, Le Tourneur	ACSO	ACSO,	Sectorisation, Plans parcellaires, cartographies de synthèse, analyse dureté foncières et pollution, commercialisation, analyse financière, préconisations phasages et modalités opérationnelles
Tous secteurs	Transversal	Plan paysage	Les Rondeaux	ACSO	ACSO, DREAL	Périmètre ACSO : Diagnostic territorial, objectifs stratégiques et plan d'action
Tous secteurs	Transversal	Diagnostic local Sécurité		ACSO		
	AXE 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centre-ville				
Tous secteurs		Etude Habitat et peuplement	Groupement HTC - Soliha-Eos	ACSO	ACSO, ANAH, ANRU	Périmètre ACSO : diagnostic territorial Habitat avec focus sur Action cœur de ville Creil et NPNRU, Orientations stratégiques pour la politique intercommunale de l'Habitat, objectifs d'intervention renforcée sur l'habitat privé sur certains secteurs du cœur d'agglomération, objectifs d'amélioration de l'Habitat public, objectifs de diversification de l'offre neuve, , Elaboration de la CIA et du PPGD.
	AXE 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Tous secteurs		Etude prospective territoriale pour les métiers du commerce, services et artisanat – ACSO		ACSO		Périmètre ACSO : diagnostic commerce, définition d'un schéma de développement commercial, plan d'actions + étude programmation commerciale du projet Gare Cœur d'Agglomération.
	AXE 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions				
Tous secteurs		PDM - PDU		SMBCVB		A été identifiée la nécessité d'axes structurants de rabattement vers le pôle gare de Creil privilégiant les modes doux, les transports en commun et le co-voiturage. Sont notamment retenus les axes suivants : - poursuivre la dynamique du grand projet urbain GCA autour du pôle gare de Creil restructuré - développer des pôles secondaires (ex. : gares Montataire, Nogent-sur-Oise) pour permettre à terme un report modal, - conforter ces petits pôles par la présence de commerces de proximité.

Secteurs	Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'œuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
Tous secteurs		Schéma des circulations douces		ACSO		Projet de réalisation de liaisons douces vers la centralité d'agglomération : - Continuité Nord Sud (Nord de Nogent – Pôle gare de Creil) - Poursuite de Continuité Ouest – Est (entre Marie Curie et Pont Royal) - Continuité Est Ouest entre Centre commercial Auchan et Pôle Gare, - Continuité de déplacement de loisir traversant le cœur de l'agglomération en bord d'Oise (reconquête des bords de l'Oise, tronçon de la Trans'Oise).

ANNEXE 5 : ACSO - ETUDES ET/OU PROCESSUS ENCORE EN COURS

Secteur	Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'oeuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Secteurs 1 et 2	Transversal	Grand projet urbain GCA : Fiches d'îlots	CITADIA	ACSO	
Secteurs 1 et 2	Transversal	Grand projet urbain GCA : estimations foncières, études géomètre	Divers	ACSO	ACSO
Tous secteurs	Transversal	Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	ALTHING	ACSO	ACSO, CGET
	AXE 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'Habitat en centre-ville			
Secteur 2		Appel à projet Occupation temporaire (avant opération Habitat)	A venir	ACSO	ACSO, CGET
	AXE 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
		Etude urbaine et économique GOSS	A venir	ACSO	Acso, Banque des territoires
	AXE 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions			
Tous secteurs		GCA : Etude circulation Stationnement	A venir	ACSO	
Secteur 1 et 2		GCA : Etude PEM	A venir	ACSO	ACSO, Région, Banque des territoires
Secteur 1 et 2		GCA : Etude préalable Passerelle	A venir	ACSO	ACSO, Région, Etat

					(CPER)
Secteur 1 et 2		GCA : Etudes connexes à la passerelle (Bâtiment voyageur)	A venir	SNCF - Gare et connexion	SNCF - Région
Secteur 1 et 2		GCA : Etudes connexes à la passerelle (Accessibilité)	A venir	SNCF Réseaux	SNCF - Région
	AXE 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine			
Secteur 2		Etude structure Lycée Gournay	A venir	ACSO	ACSO
		Etude dépollution - démolition Lycée Gournay	A venir	EPFLO	EPFLO
		Ajustement de la fiche d'îlot Lycée Gournay	CITADIA	ACSO	ACSO
		Ajustement de la fiche d'îlot Lycée Gournay	CITADIA	ACSO	ACSO

ANNEXE 6 : ACSO - ACTIONS MATURES ENGAGEES

Secteur	Axe	Description succincte	Calendrier	Budget (€ TTC)	Partenaires financiers
Secteur 1	Axes 1 et 2	Travaux de mise en état des sols dans la ZAC Gournay (OA6) : démolition, désamiantage, MOE afférente et études de dépollution, pour les ateliers et garages municipaux.	2018-2019	500 000	ACSO, ANRU
Secteur 1 et 2	Axe 3	Superstructure : passerelle de franchissement des voies ferrées (phase étude préalable)	2023 - 2027	2023 - 2027	ACSO Région Etat (CPER) SNCF
Secteur 1 et 2	Axe 3	Réorganisation du Bâtiment voyageur de la gare de Creil pour accueillir la passerelle / restructuration des espaces commerces et usagers	2020 - 2025	2020 - 2025	SNCF - ACSO
Secteur 1 et 2	Axe 3	Pôle d'échange multimodal Creil (PEM) : espaces publics Sud et Nord	2021 - 2026	2021 - 2026	ACSO

Secteur 1 et 2	Axe 3	Pôle d'échange multimodal Creil (PEM) : parkings silo Sud et Nord	ACSO	2021 - 2026	ACSO
Secteur 7	Axes 3 et 4	Travaux de réaménagement de la place centrale (Auguste GENIE) et de ses abords - Tranche 1	Réalisée	760 000 € (TTC)	Région HDF, Etat (FNADT), Département
Secteur 7	Axes 3 et 4	Travaux de réaménagement de la place centrale (Auguste GENIE) et de ses abords - Tranche 2	En cours de réalisation		

ANNEXE 7 : ACSO - ACTION MATURES FINANCEES NON ENGAGEES

Axe	Secteur	Description succincte	Calendrier	Budget	Partenaires financiers
Axes 3, 4 et 5	Secteur 7	Travaux de réaménagement de la place centrale et de l'Avenue Ambroise Croizat (et ses abords) pour améliorer la liaison entre la place , les nouveaux équipements (Halle Perret, Pôle emploi) et la Gare	2020-2021	En cours de chiffrage	Région HDF (+ autres ?)
Axes 1, 4 et 5	Secteur 7	Projet de restructuration de l'îlot urbain correspondant à l' OAP n°4 - secteur "Libération" dans le PLU	2021-2025	Chiffrage à réaliser selon scenario d'aménagement	
Axes 1 et 4	Secteur 8	Projet de restructuration partielle de l'îlot urbain Abel Lancelot - Clos de Vitel	2021-2025	Chiffrage à réaliser selon scenario d'aménagement (en cours)	EPFLO (+ Etat pour LLS + autres ?)

ANNEXE 8 : ACTIONS MATURES A FINANCER

Secteur	Axe	Action	Porteur du projet	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant
Transversal						
	Axe 1					
	Axe 1	OPAH avec volet Copropriété	2020 - 2025	ANAH		
Secteur 1, 5 et 6	Axe 1	OPAH RU : étude de repérage et de faisabilité	2020	ANAH	ACSO, Ville de Creil, Montataire, Nogent, Anah	

ANNEXE 9 : ACSO – PLAN D’ACTIONS GLOBAL

Identité				Actions					Engagements financiers obtenus confirmés (1)						
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement
HDF	60	Creil	ACSO	OPAH RU	AXE 1	étude repérage faisabilité	1, 5, 6	ACSO, Ville de Creil, Anah							
HDF	60	NSO	ACSO	Carence Rochers		L'objectif est de mettre fin au statut de la copropriété, réaliser un portage foncier, un relogement, une démolition totale ou partielle, et développer un projet urbain.	4								
HDF	60	11	ACSO	OPAH Intercommunale		Opération programmée de l'amélioration de l'habitat à l'échelle intercommunale visant la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, et le maintien à domicile, et le traitement des copropriétés fragiles.	1 à 8								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Secteur Bord d'Oise		L'enjeu de ce secteur est de pouvoir finaliser une séquence urbaine engagée (PRU Gournay-les-Usines / ex OA 6) par la réalisation de programmes immobiliers et l'aménagement d'espaces publics de qualité.	1								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Site ENGIE		Ce secteur constitue un îlot de reconversion urbain (ancien site ENGIE) et représente un élément essentiel de continuité urbaine entre la gare de Creil et le nouveau quartier de la ZAC EC'EAU PORT	1								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Pôle d'Echange Multimodal Sud		Ce secteur de projet présente des attendus forts d'un point de vue urbain et ferroviaire, en tant que socle du fonctionnement du PEM qui doit accompagner l'arrivée de la liaison TGV-TER Roissy Picardie.	1 et 2								

Identité				Actions					Engagements financiers obtenus confirmés (1)						
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Ancien lycée Gournay		L'enjeu de ce secteur est de pouvoir finaliser une séquence urbaine engagée (PRU Gournay-les-Usines / ex OA 3)	2								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – PUM DAYDE		Projet de requalification d'une friche industrielle (habitat, activité, espaces public)	2								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Pôle d'Echange Multimodal Nord		Restructuration du pôle gare de Creil autour d'une passerelle de franchissement ferroviaire	2								
HDF	60	Creil	ACSO	GCA – Gournay (ex OA 4)		L'enjeu de ce secteur est de pouvoir finaliser une séquence urbaine engagée (PRU Gournay-les-Usines / ex OA 4)	2								
HDF	60	Creil / NGO / Montataire	ACSO	GCA – Curie		Barreau de désenclavement	2								
HDF	60	NSO	ACSO			Granges : requalification de l'espace public par l'aménagement du parc urbain de l'Obier, aménagements de l'espace public et amélioration des liaisons aux abords du gymnasion vers le quartier, le centre ville et le pôle gare	3	Ville ANRU Département Région (PRADET)	A 1.2 bis (aménagement av. du 8 mai 1945) : 278 334 € A 12 (parc urbain) : 1 169 251,50 € A 6 (voie vers l'Obier) : chiffrage en cours A 5 – A 15 (placette) : 550 241 €						
						Quartier Obier Granges : requalification commerciale et de l'habitat de l'ilot Curie dans le quartier des coteaux									
HDF	60	Montataire	ACSO	Réaménagement place centrale et abords - Tranche 1		Réaménager et requalifier des espaces publics stratégiques en cœur de ville	7								
				(Tranche 1)											

Identité				Actions					Engagements financiers obtenus confirmés (1)						
Région	Dép.	Ville	EPCI	Action	Axe	Description	Nom Secteur d'intervention ORT (le cas échéant)	Partenaires locaux	Coût total	DSIL	FNADT	DETR	Autres	CDC	Action Logement
HDF	60	Montataire	ACSO	Réaménagement place centrale et abords - Tranche 2 (Tranche 2)		Réaménager et requalifier des espaces publics stratégiques en cœur de ville	7								
HDF	60	Montataire	ACSO	Réaménagement abords place et Avenue Ambroise Croizat (et ses abords) pour améliorer la liaison entre la place, les nouveaux équipements (Halle Perret, Pôle emploi) et la Ga		Réaménager et requalifier un axe stratégique reliant le cœur de ville avec la gare et deux autres équipements	6 et 7	ACSO							
HDF	60	Montataire	ACSO	Projet de restructuration partielle de l'îlot urbain Abel Lancelot - Clos de Vitel		Requalifier, restructurer et construire un projet de renouvellement urbain et comblement de dents creuses en péri-centre.	8	EPFLO et ACSO							
HDF	60	Montataire	ACSO	Projet de restructuration de l'îlot urbain correspondant à l'OAP 6 - secteur Libération (PLU)		Aménager, restructurer et construire un projet de renouvellement urbain et comblement d'une dent creuse en hyper-centre.	7								

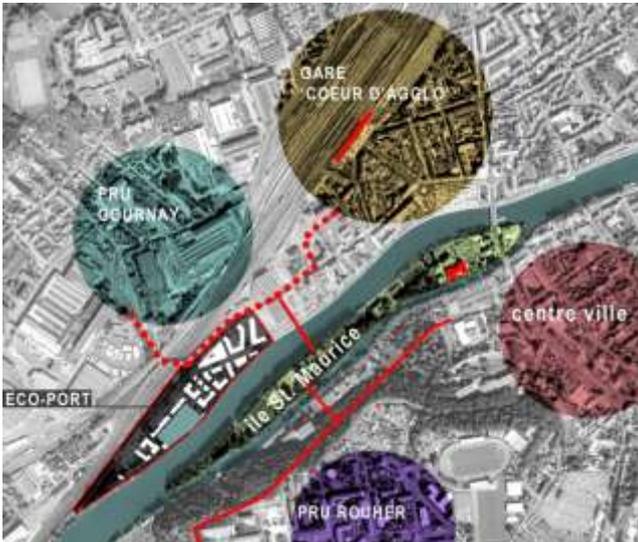
ANNEXE 10 : ACSO – ACTIONS A MAITRISE D'OUVRAGE PRIVEE

Secteur	Axe	Action	Porteur du projet	Suventions publiques	Co-investissement CDC	Besoin de financement restant
	Axe 1					
Secteur 7		Opération d'aménagement et de construction de logements sur une friche urbaine située à cheval sur Montataire et Thiverny	copropriétaire du centre E.LECLERC également propriétaire des terrains aux abords	A étudier selon la programmation (Logts Locatifs Sociaux , équipements ? ...)		

ANNEXE 11 : VILLE DE CREIL – DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

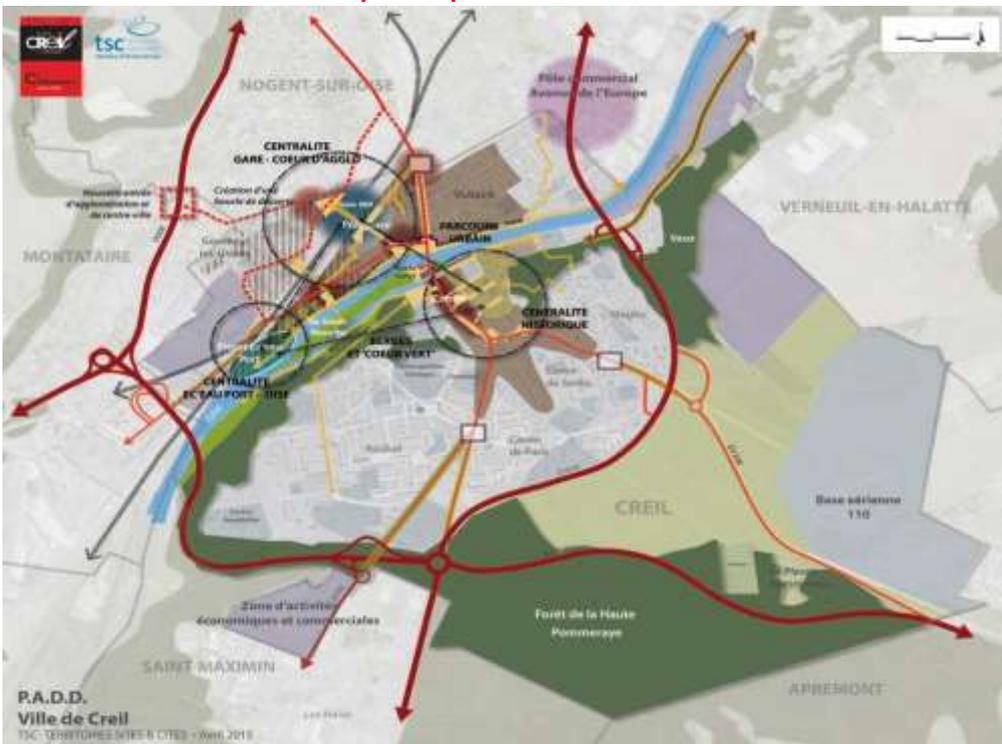
PIECE 1 : EXTRAIT DU PADD – PLU DE LA VILLE APPROUVEE EN DECEMBRE 2018

Approuvé en décembre 2018, le document réglementaire du PLU traduit le projet politique de la Ville de Creil. Deux projets d'envergure forgent les perspectives de développement pour la ville de Creil. D'un côté le projet «Gare cœur d'agglomération» dont l'ambition est d'«orchestrer» le renouveau du cœur de l'Agglomération Creilloise et de proposer un véritable projet urbain en cohérence avec le développement du pôle gare, constitue le plan guide de cet objectif. De l'autre côté, le projet «Eco-eau Port» amorce la reconquête des bords de l'Oise et reconnecte le centre-ville à son histoire fluviale.



Un périmètre élargi pour fonder le nouveau cœur d'agglomération sur les éléments structurants et qualitatifs, la ville historique, la gare, l'Oise...

L'ensemble de ces enjeux a été inscrit dans le PADD de la ville approuvé en décembre 2018, Axe 2 du PADD : Une Ville dynamique et animée - un Centre-Ville réinventé et rayonnant



La «ville-centre» : Elargir le centre-ville, renforcer les fonctions centrales et intensifier le tissu urbain



Le développement d'un centre-ville de Creil élargi, à partir de la centralité dite historique, réinventé autour des berges de l'Oise, de l'île Saint Maurice, du projet «Ec'eau Port Fluvial» et du projet «Gare Coeur d'Agglo» et centre névralgique de l'animation de la Ville.

PIECE 2 : Orientation d'Aménagement et de Programmation

Extrait PLU Approuvé le 10 décembre 2018

La «ville-paysage» : Connecter la ville sur ses espaces ouverts, renforcer et préserver la nature en ville, ouvrir la ville sur l'Oise et développer sa vocation fluviale

-  Trame des espaces publics centraux à valoriser
-  Liaisons douces à préserver/développer
-  Projet de liaison vélos-piétons intercommunale : requalification des espaces traversés
-  « Corridors paysagers »
-  Principe de liaison écologique
-  Qualité et épaisseur paysagère des abords des voies structurantes
-  Alignements d'arbres à préserver/créer
-  Espaces de « nature » en ville à préserver ou à réintégrer dans les projets
-  Préservation du tissu urbain aéré et identitaire: centre ancien, cité jardin...
-  Préservation des grands espaces naturels en ville : espaces boisés et coteaux et de la continuité écologique
-  «Frange paysagère» de la ville : qualité paysagère
-  «Coulées vertes» du Parc Alata
-  Connexion vers les espaces nature à créer ou valoriser (piétons, vélos)
-  Valorisation des espaces naturels : projet de Plaine agricole, des sports et des loisirs
-  Seuil vert à aménager: créer les interfaces entre la ville et les espaces nature
-  Préservation et valorisation des vues
-  Valorisation de l'eau dans la ville au travers du projet Ec'Eau Port et des berges de l'Oise
-  Préservation de la berge naturelle

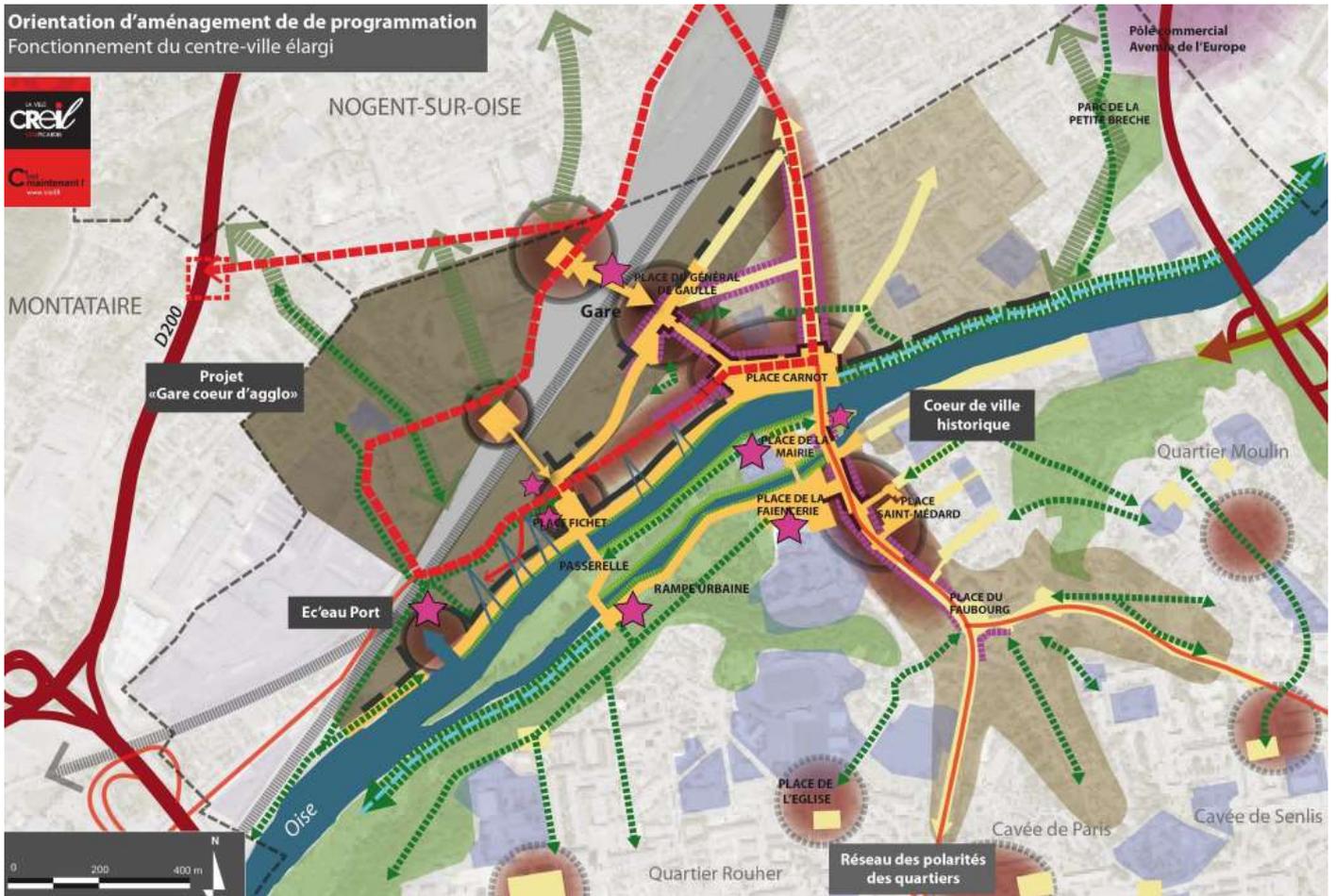


PIECE 3 : Orientation d'Aménagement et de Programmation - CENTRE VILLE ELARGI

Orientation d'aménagement et de programmation Fonctionnement du centre-ville élargi

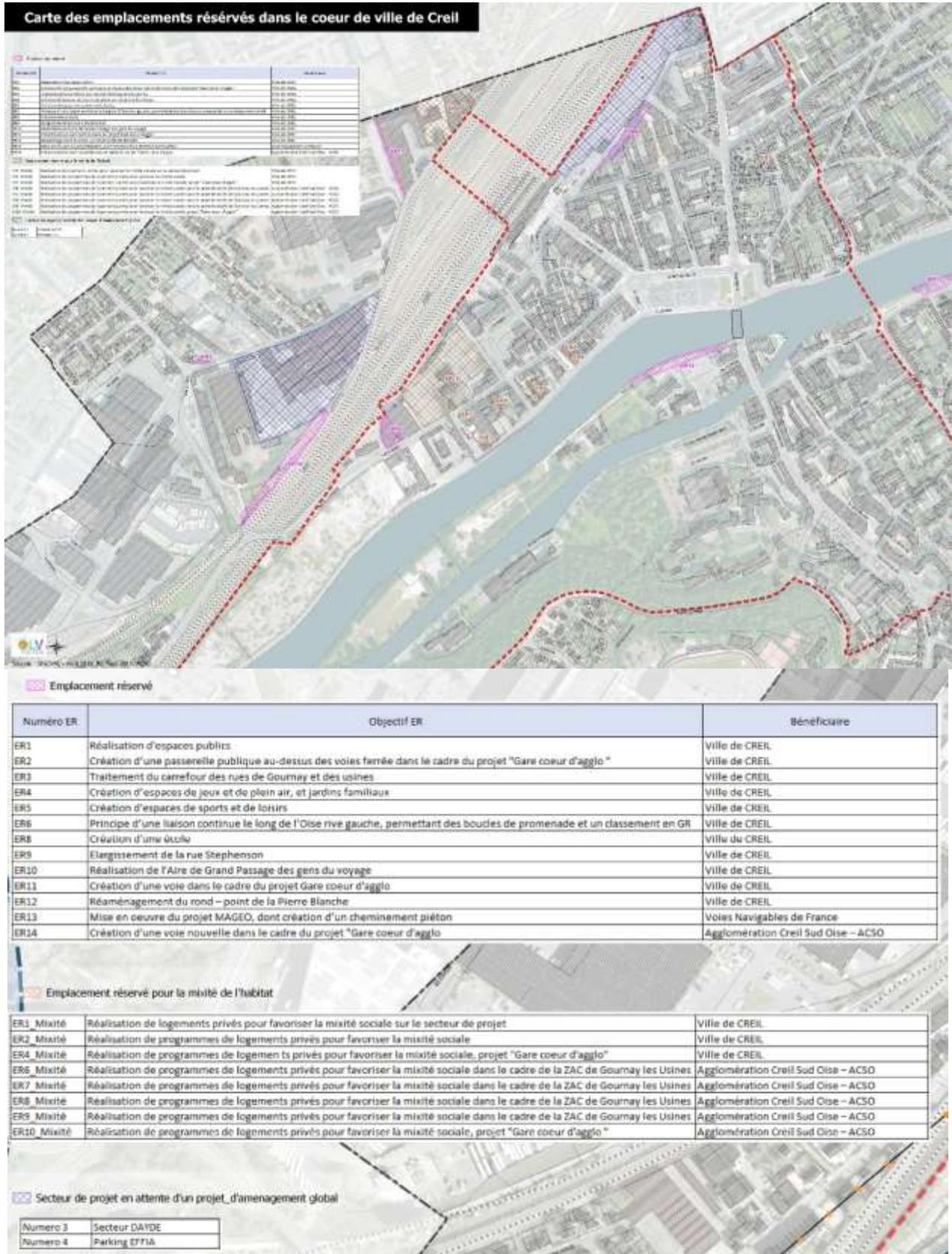


-  Boucle de desserte du quartier gare : lisibilité, niveau de service (Stationnement, insertion des liaisons douces, Qualité des espaces publics ..)
-  Polarités - intensité et mixité urbaines
-  Linéaires commerciaux à protéger
-  Equipements phares du centre-ville élargi existants à valoriser, à renforcer, ou à créer
-  Principe de «Parcours urbain» : continuité des espaces publics majeurs Armature du coeur de ville
-  Espaces publics secondaires de quartier reliés au centre-ville
-  «Coeur vert» du centre-ville : île Saint-Maurice, berges de l'Oise, coteaux boisés
-  Liaisons douces
-  Corridors paysagers
-  Secteurs de mutation urbaine importante (projet gare Coeur d'agglomération)
-  Restructuration et intensification urbaine du tissu urbain existant
-  Vues à préserver depuis la boucle de desserte vers l'Oise
-  Valorisation des berges de l'Oise autour de l'Écluse Port, du quai Amont et de l'île Saint Maurice
-  Préservation/ Création d'ensembles urbains remarquables



PIECE 4 : Emplacements Réservés – PLU

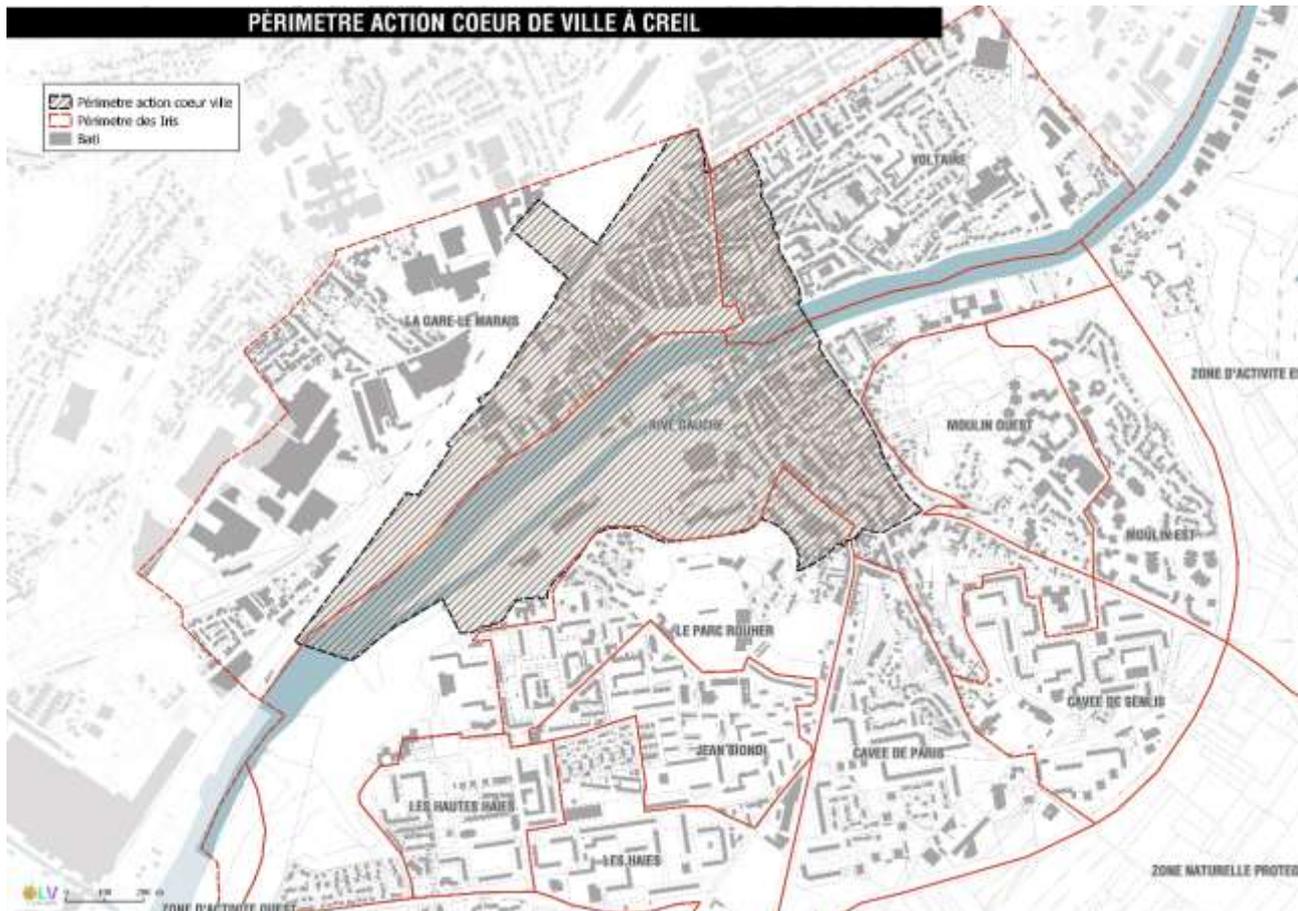
- Des Emplacements Réservés de deux type : ER classique et ER avec des impératifs de mixité
- Des PAPAG sur des sites stratégiques d'évolution (Dayde, EIFFIA)



PIECE 5 : PORTRAIT SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DU CŒUR DE VILLE DE LA VILLE DE CREIL

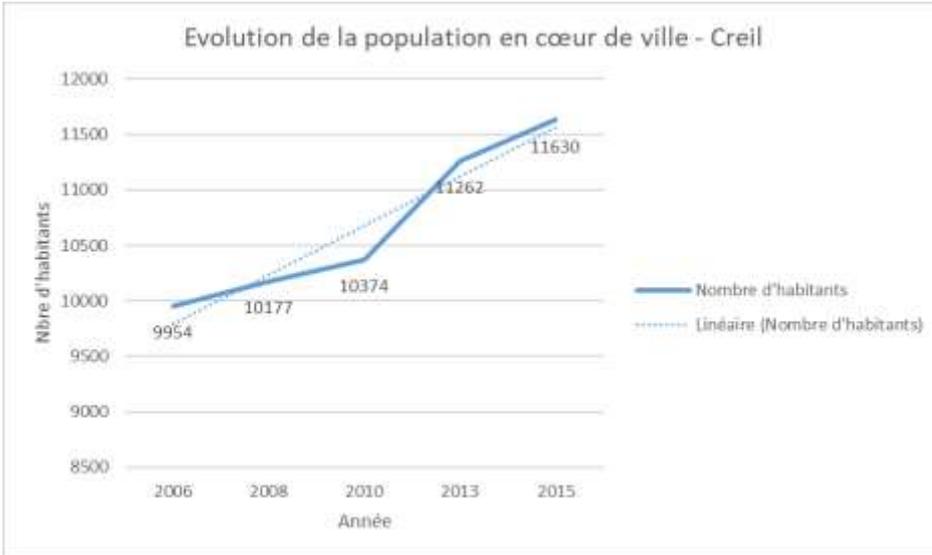


Ce document dresse le portrait socio-démographique du cœur de ville de la commune de Creil dans le département de l'Oise. Toutes les données sont tirées des bases de données INSEE et concernent 3 IRIS : Rive Gauche, la Gare - le Marais et Voltaire.



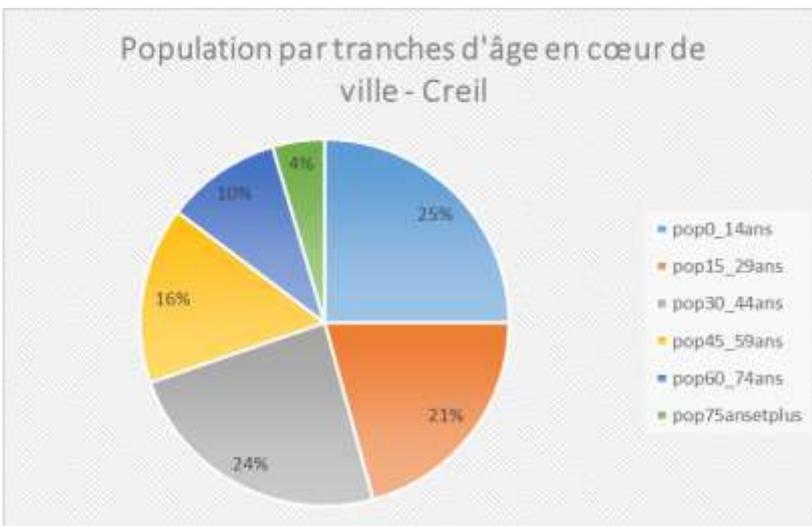
📊 Démographie

En 2015, Creil est une commune de 35 575 habitants située dans le département de l'Oise en région Hauts de France. Son cœur de ville compte 1/3 de la population de la commune soit un peu plus de 11 600 habitants. Ce nombre est en nette évolution depuis 2006. En effet, il est passé de 9 954 à 11 630 soit une augmentation totale de 17% (+ 1675 habitants) entre 2006 et 2015 ; et cette tendance à la hausse semble se poursuivre. Cette tendance à l'évolution est essentiellement soutenue par la variation annuelle moyenne de la population due au solde naturel qui reste toujours positif malgré sa légère baisse (de +1.8% sur la période 1999-2010 à +1.6% sur la période 2010-2015).



Source INSEE

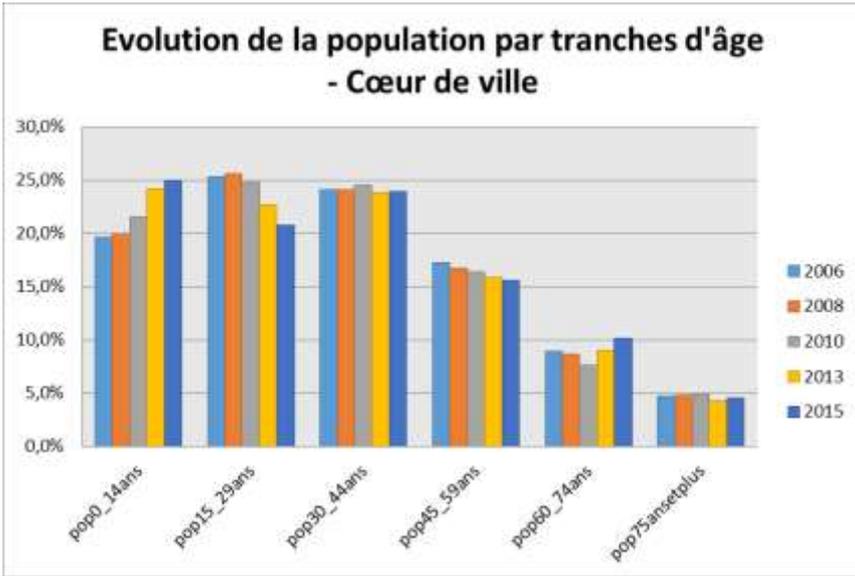
Cette population du cœur de ville (11 630 habitants) est, d'une part, caractérisée par une part importante de populations jeunes (environ 46% de 0 à 29 ans soit 5322 habitants), ce qui semble dans la continuité de la logique communale qui affiche une population creilloise marquée par sa part considérable de jeunes (48% de 0-29 ans), de même, l'agglomération Creil Sud Oise compte environ 44% de moins de 30 ans. D'autre part, la part de séniors reste très faible (environ 4% de 75 ans ou plus, soit 529 habitants). L'espérance de vie, de la moyenne départementale (76 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes), est globalement plus basse de 1.8 année que la moyenne nationale. Cette part des séniors varie très peu à l'échelle de la commune (4%) et de l'agglomération (6%) voire du département (7%). Cette répartition peut constituer un avantage puisque le cœur de ville de Creil compte une ressource humaine jeune plus importante que la moyenne départementale qui est à 38% de moins de 30 ans.



Source INSEE

L'évolution de la population par tranche d'âge affiche, par ailleurs, une baisse de la tranche des 15-29 ans (-4.5% soit -114 habitants entre 2006 et 2015), ce qui met en avant une difficulté du territoire à garder sur place cette ressource humaine jeune. D'autre part, l'augmentation de la tranche d'âge 0-14 ans met en lumière plutôt une augmentation importante de la part des enfants au fil des années soit +49% (+956) de moins de 15 ans entre 2006 et 2015. Tandis que, les autres classes d'âge stagnent plus ou moins, mis à part

les 45-59 ans qui baissent de -1.2% en moyenne et les 60-74 ans augmentent de +5.4% (soit +291) en moyenne.

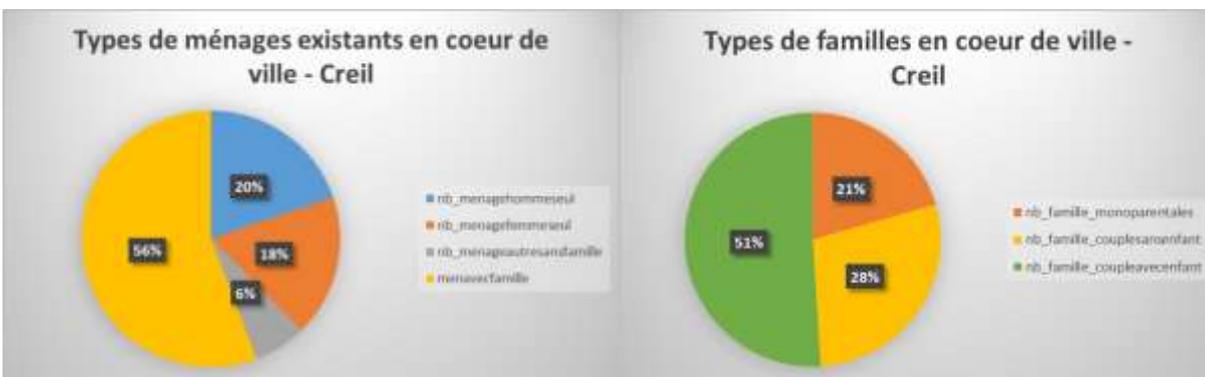


Source INSEE

Caractéristiques des ménages

Le nombre de ménages a augmenté de 6% en cœur de ville entre 2006 et 2015 : il est passé de 4556 à 4852 (soit +295 ménages). La taille de ces ménages est, en moyenne, de 2,33 personnes. Les ménages avec famille correspondant, d'ailleurs, à 56% des ménages existants en cœur de ville soit 2717 ménages ; seuil plus bas qu'à l'échelle de la commune (65%) et de l'agglomération (67%) voire du département (69%). Les ménages d'une personne constituent le deuxième groupe le plus important de ménages (38% soit 1844 ménages), ce taux est légèrement plus élevé qu'à l'échelle communale (32%), de l'agglomération (30%) et du département (29%). Les ménages « autres sans familles » constituent 6% des ménages du cœur de ville soit 291 ménages.

Parmi ces ménages avec famille présents dans le cœur de ville, la part la plus importante est constituée de couples avec enfant(s) soit 51% (1386) des ménages avec famille installés en cœur de ville ; ce type de famille a d'ailleurs augmenté de 35%, tandis que, les familles de couples sans enfants ont baissé de -6% entre 2006 et 2015. Les familles monoparentales ont, pour leur part, augmenté de 9% entre 2006 et 2015.



Source INSEE

Formation et emploi

La population 15-64 ans du cœur de ville (7541 habitants) est constituée en majorité d'actifs occupés (59% soit 4413 actifs occupés), ce taux s'avère largement supérieur à la moyenne communale (50%) et intercommunale (54%). Cette part d'actifs occupés a pourtant baissé de -0.4% entre 2006 et 2015. Le cœur de ville compte 39% de la population active de la ville (5518 actifs) et 34% des actifs occupés de la ville (4413 actifs occupés). Par ailleurs, le taux de chômage, dans ce périmètre, s'élève à 20% : valeur plus basse que la moyenne communale (25%) mais tout de même plus importante que la moyenne départementale (14%).

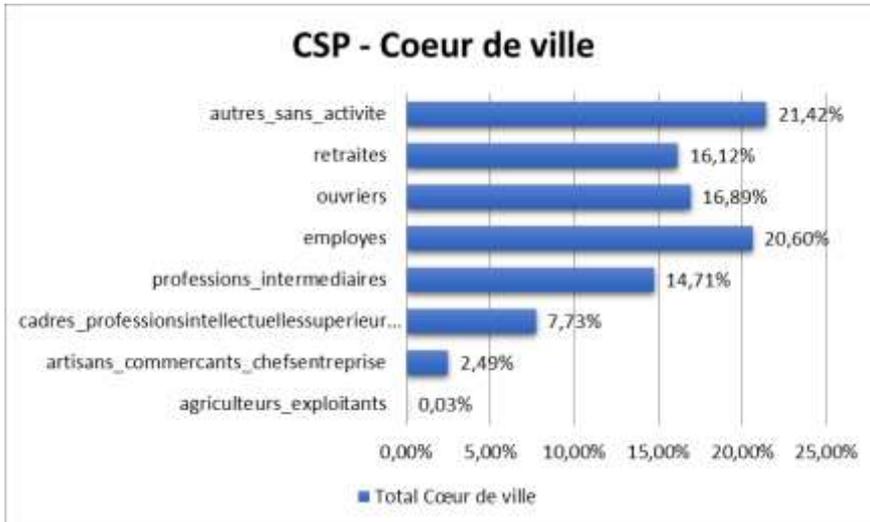
Par conséquent, les inactifs constituent l'autre groupe le plus représenté (26% soit 2023 inactifs), composé à 9% du groupe « élèves, étudiants et stagiaires », qui a, en outre, baissé de -13% entre 2006 et 2015. Les chômeurs en cœur de ville ont augmenté de +49% (+363) entre 2006 et 2015.



Source INSEE

- **Les catégories socio-professionnelles**

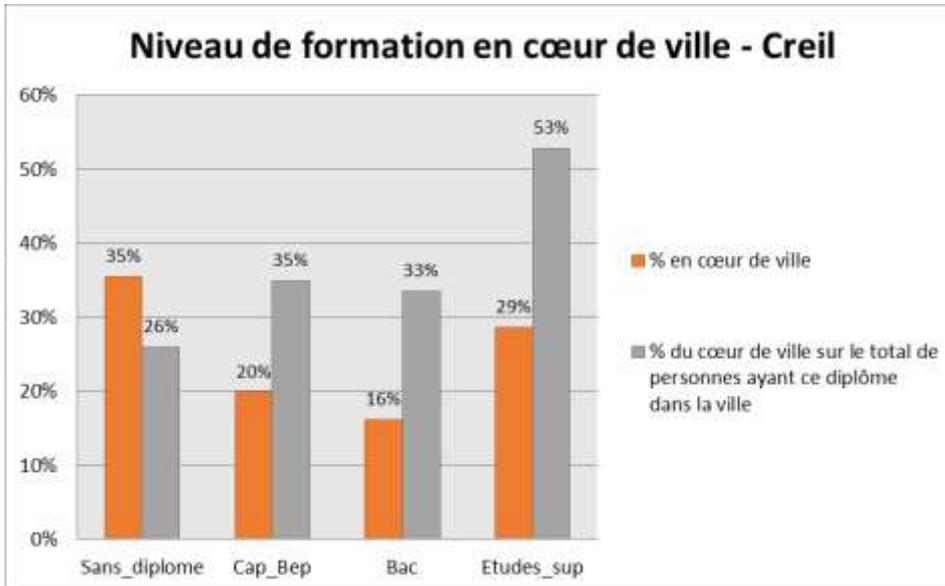
La répartition des catégories socio-professionnelles montre, au sein des 15 ans ou plus (7813), une importante part d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires (en tout 52% soit 4063). La part des « autres sans activité » reste tout de même le groupe le plus représenté individuellement (21% soit 1641) de même qu'à l'échelle communale (25%). Le cœur de ville compte 8% de cadres et professions intellectuelles supérieures (625), ce taux correspond exactement au taux communal (8%) de cadres et professions intellectuelles supérieures et il est équivalent que le taux intercommunal (8%) et est légèrement plus bas que le taux départemental (13%). Cette catégorie a baissé de 8% entre 2006 et 2015. La catégorie « artisans, commerçants et chefs d'entreprises », quant à elle, s'élève à 2.5% (195). Elle a augmenté de 30% entre 2006 et 2015. La part de cette catégorie s'avère légèrement plus basse que la part communale (4%), la part intercommunale (4%) et la part départementale (5%).



Les niveaux de formation

Les niveaux de formations des 15 ans ou plus non scolarisés (7813) en cœur de ville affichent une représentation importante de population sans diplômes (35% soit 2734). Ce chiffre est moins élevé que la part communale (46%) et la part intercommunale (43%). Cette catégorie est suivie par le groupe des diplômés de l'enseignement supérieur. Cette part de 29% de diplômés (soit 2266) est plus importante qu'à l'échelle de la commune (18%) et qu'à l'échelle de l'agglomération (18.5%). Entre 2006 et 2015, la part des sans diplômes a augmenté de +69% et la part des diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de +35.2%.

Les CAP-BEP, quant à eux, représentent 20% (1563) de la population 15-64 ans non scolarisée et les niveaux Bac 16% (1250). Ces derniers ayant augmenté, respectivement, de 112% et 19% entre 2006 et 2015.



- 35% de la population du cœur de ville est « sans diplôme ». Cette part correspond à 26% des personnes « sans diplôme » de la ville.
- 20% de la population du cœur de ville possède un CAP/un BEP. Cette part correspond à 35% des personnes possédant un CAP/un BEP dans la ville.
- 16% de la population du cœur de ville possède le bac. Cette part correspond à 33% des personnes possédant le bac dans la ville.

- 29% de la population du cœur de ville est diplômée de l'enseignement supérieur. Cette part correspond à 53% des personnes étant diplômés de l'enseignement supérieur dans la ville.

Habitat

Types de logements

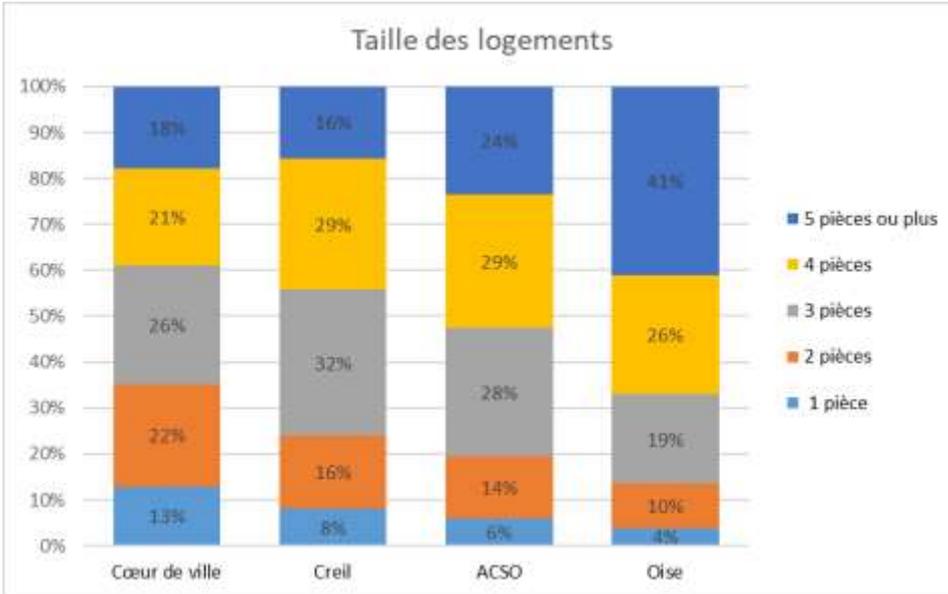
Le parc de logements en cœur de ville est constitué de 5505 logements, soit 40% du parc de logements de la ville. Il a augmenté de 10% entre 2006 et 2015. Il est constitué à 22% (1211) de maisons et à 71% (3908) d'appartements : l'habitat collectif est donc majoritaire. « Au sens de l'Insee, il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements : les logements-foyers pour personnes âgées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.) ». Les 7% restants pourraient être considérés comme les logements-foyers ou les habitations de fortune puisqu'ils ne sont répertoriés ni en tant que « maison », ni en tant que « appartement ».

La part de maisons du périmètre cœur de ville constitue tout de même plus de 60% des maisons de la ville de Creil : plus de la moitié des maisons sont concentrées dans ce dit périmètre. Cette part est, d'ailleurs, plus importante qu'à l'échelle communale (15%) et moins importante qu'à l'échelle de l'agglomération (34%) et du département (68%). La part des appartements est, quant à elle, moins importante que la part communale (83%) mais plus importante que la part intercommunale (63%) et départementale (31%).



Taille des logements

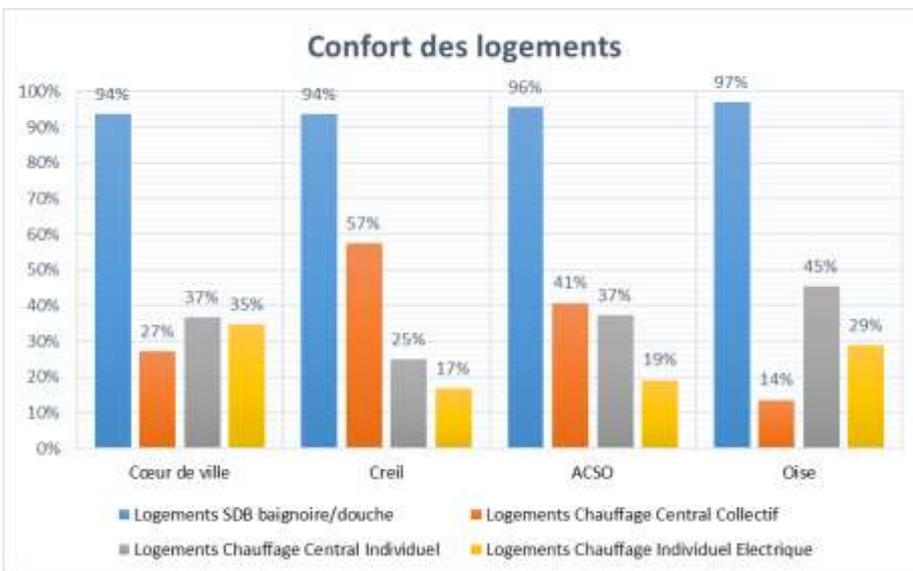
Le cœur de ville est constitué à 26% de logements 3 pièces soit 1431 logements. C'est le type de logements le plus représenté dans ce périmètre. D'une part, les studios et logements 2 pièces constituent, eux, 33% (1817) du parc de logements du cœur de ville : une présence de petits logements largement plus importante qu'au sein de la commune de Creil (24% de studios et de 2 pièces), de l'agglomération (20% de studios et de 2 pièces) voire du département (14% de studios et de 2 pièces). D'autre part, les grands logements (4 pièces ou plus) constituent 39% (2147) du parc de logements en cœur de ville contre 44% de grands logements dans la commune de Creil, 53% de grands logements dans l'agglomération et 67% de grands logements dans le département. Une répartition plus ou moins équitable des différents logements est constatable au sein du cœur de ville contrairement aux échelles de Creil, de l'ACSO et de l'Oise qui affichent une majorité de grands logements.



Source INSEE

• **Confort des logements**

Pratiquement tous les logements en cœur de ville sont équipés d'une salle de bains baignoire/douche (94%), à l'image de la commune de Creil (93%), l'intercommunalité (96%) et du département de l'Oïse (97%). 99% des logements du cœur de ville sont chauffés contre 99% de logements chauffés à l'échelle de Creil, 97% de logements chauffés à l'échelle de l'ACSO et 88% de logements chauffés à l'échelle du département de l'Oïse.

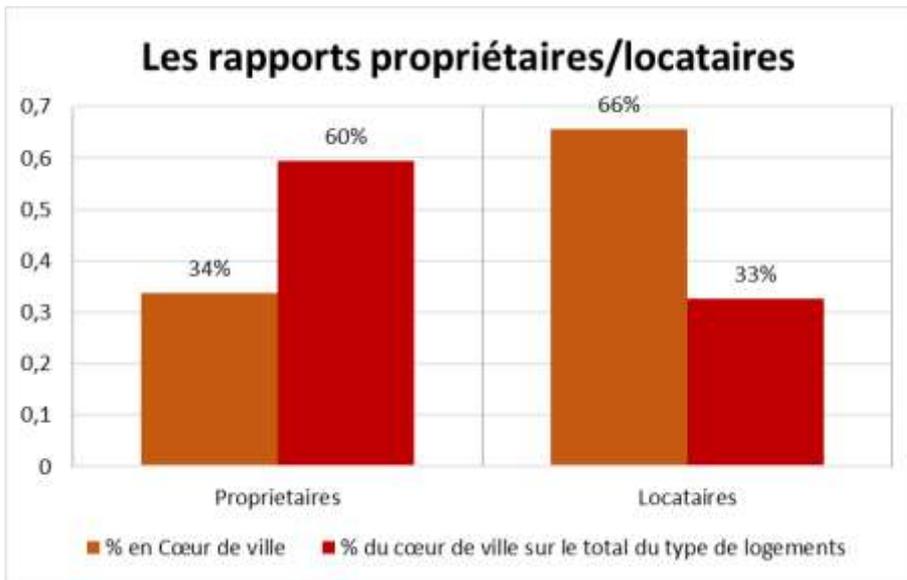


Source INSEE

▪ **Statuts d'occupation**

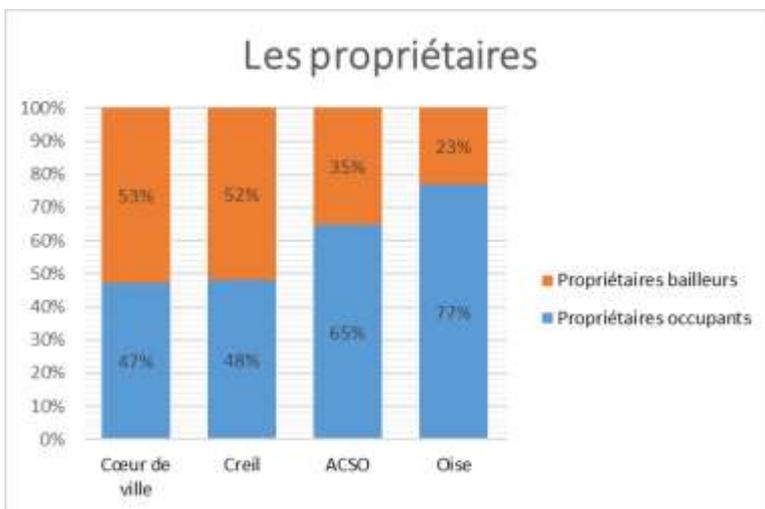
Les propriétaires constituent 34% des logements du périmètre Cœur de ville, soit 1871 logements et cette part des propriétaires du cœur de ville constituent 59% des propriétaires de la ville. Ces derniers sont plus importants qu'à l'échelle communale (22%) et moins importants qu'à l'échelle intercommunale (36%) et

départementale (62%). La part des propriétaires a augmenté de 22% et les locataires constituent, eux, 66% des logements du périmètre cœur de ville soit, 3633 logements, et ils ne constituent que 33% des locataires de la ville. Cette part est plus basse que la part communale (77.1%), la part intercommunale (62.3%) et largement plus importante que la part départementale (36%).



Source INSEE

Les propriétaires bailleurs sont plus nombreux que les propriétaires occupants dans le cœur de ville à l'image de la commune de Creil mais à l'inverse de l'agglomération et du département où le nombre de propriétaires occupants est largement plus important que le nombre de propriétaires bailleurs.

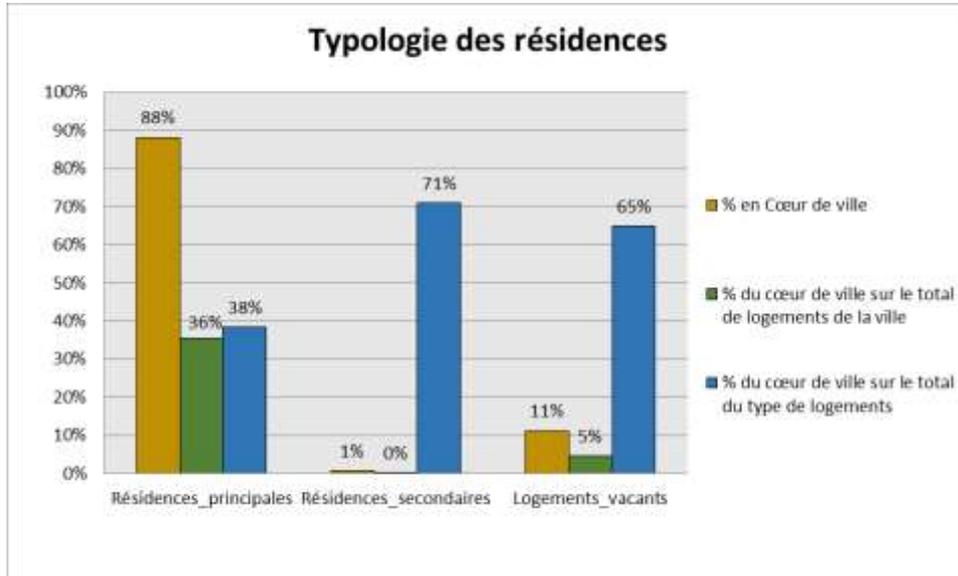


Source INSEE

▪ Types de résidences

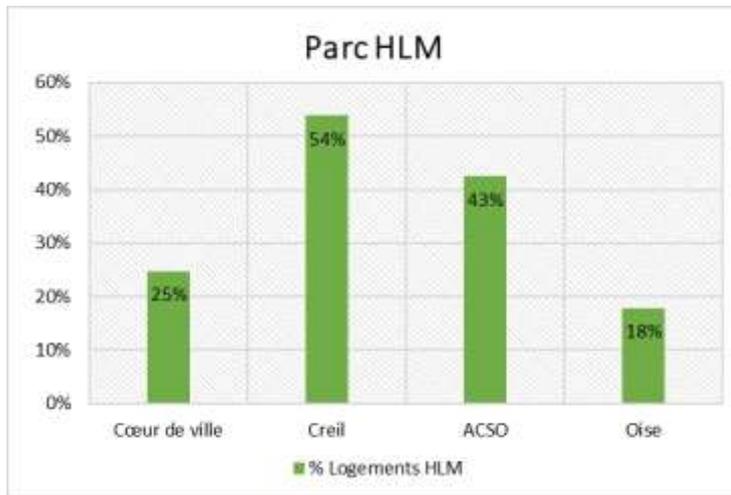
Le parc de logements est caractérisé par 88% de résidences principales, taux moins élevé que la part de la commune (93%), de l'agglomération (93%) et du département (91%). Les résidences principales ont augmenté de +6% entre 2006 et 2015.

Dans le cœur de ville, 11% des logements sont vacants, soit 615 logements. Cependant, à l'échelle de la ville de Creil, ce chiffre représente 65% des logements vacants du territoire : la vacance des logements est, donc, un problème qui concerne majoritairement le cœur de ville ; bien que seulement 7% des logements de Creil soient vacants, 6% à l'échelle de l'agglomération et 7% à l'échelle du département. La vacance de logements en cœur de ville a d'ailleurs augmenté de +51% entre 2006 et 2015 dans le cœur de ville.



Source INSEE

Aussi, 25% des logements représentent le parc HLM du périmètre cœur de ville soit 1376 logements contre 54% de logements HLM dans la ville de Creil, 42% dans l'agglomération et 18% dans le département. Ce parc HLM représente 20% du parc HLM total de la ville. Il a augmenté de +6% entre 2006 et 2015.



Source INSEE

Conclusion

En définitive, il ressort que le cœur de ville de Creil compte une population croissante caractérisée par sa jeunesse importante. Cependant, une limite se pose, du fait de la baisse continue de la tranche 15-29 ans qui est contrastée par la croissance continue de la tranche des moins de 15 ans. Par ailleurs, les familles correspondent aux ménages les plus présents dans le cœur de ville. Aussi, la part majoritaire des actifs occupés s'avère être un avantage considérable par rapport à la commune et l'agglomération. Les niveaux de formations montrent que la plus grande part de diplômés d'études supérieures se concentre dans le cœur de ville.

Concernant l'habitat, le cœur de ville est composé globalement d'appartements et d'une fine part de maisons avec une répartition plus ou moins équitable de grands logements (4 pièces ou plus) et de petits logements (studio et 2 pièces) ; les 3 pièces constituant tout de même le type de logement le plus représenté. Le confort des logements en cœur de ville ne s'avère pas alarmant puisque sa part de logements chauffés et équipés de salles de bains reste dans les seuils de Creil et de l'ACSO. Les locataires constituent une plus grande part d'occupants que les propriétaires. Parmi ces derniers, les propriétaires bailleurs sont donc, logiquement, plus nombreux que les bailleurs occupants. Quant à la vacance, plus de la moitié des logements vacants de la ville se concentre dans le cœur de ville, bien que le seuil de vacance des logements dans la ville de Creil reste dans le seuil de la norme (7%).

ANNEXE 12 : VILLE DE CREIL – CONVENTION OPAHRU – D'ELABORATION

Envoyé en préfecture le 01/07/2020
Reçu en préfecture le 01/07/2020
Affiché le 
ID : 060-200068047-20200213-20EHAB007-CC

ANNEXE 13 : FICHES ACTIONS – ACTIONS 2020 ET ULTIMEUR**Secteur 1- Cœur de Ville Creil**

Nom de l'action	OPAH RU - VILLE DE CREIL 2020-2024
Axe de rattachement	Ce projet se rattache : - A l'axe 1 portant sur l'habitat et l'attractivité résidentielle
Date de signature	
Description générale	
Objectifs	
Intervenants	ANAH ACSO VILLE DE CREIL OPERATEUR RETENU POUR LE SUIVI ANIMATION DE L OPAH RU
Budget global	SUIVI ANIMATION SUR 5 ANS : 1 500 000 EUROS TRAVAUX : ENGAGEMENT DE L ANAH
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Signature de la Convention ANAH Lancement du marché Suivi Animation Notification de l'opérateur 2020 : 1ere année du suivi animation et calibrage des besoins selon l'approfondissement des études de faisabilité
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adresses et de logements améliorés dans le cadre du Suivi animation

◆ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Suivi Animation		Début 2020			

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	CHIC PARISIEN
Axe de rattachement	Ce projet se rattache: <ul style="list-style-type: none"> - A l'axe 1 : réhabilitation de l'habitat - A l'axe 4 : formes urbaines, patrimoine et espaces publics (le bâtiment)
Date de signature	
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - En cours d'acquisition par un portage EPFLO, le bâtiment est caractéristique de l'habitat dégradé en cœur de ville de Creil (Arrêté de péril et interdiction d'habiter) - Un lot pose aujourd'hui problème (un RDC commercial) : les recherches sont aujourd'hui en cours par rapport au versement de la taxe foncière ces trois dernières années : la procédure d'abandon manifeste pourrait être engagée - L'adresse cumule les dispositifs disponibles au travers de la Convention Immobilière d'Action Logement et des aides de l'ANAH,
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etre une opération symbolique de réhabilitation en centre-ville dégradé - Accompagner un portage privé avec l'ensemble des aides disponibles : Poursuivre le groupe de travail qui a démarré en 2019 portant sur le CHIC PARISIEN, rassemblant les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans la réhabilitation du bâtiment (EPFLO, ANAH, ACTION LOGEMENT, VILLE DE CREIL)
Intervenants	VILLE DE CREIL ACTION LOGEMENT ANAH EPFLO
Budget global	
Modalité de financement	ANAH ACTION LOGEMENT MINORATION FONCIERE EPFLO
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'acquisition de l'immeuble • Montage opérationnel entre un porteur privé et les partenaires Action logement et ANAH
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Remise sur le marché de l'immobilier les logements de l'immeuble

🔥 **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Maîtrise foncière	Finalisation de l'acquisition				
	Montage opérationnel satisfaisant le porteur					
	Convention Action logement/ ANAH et investisseur de l'immeuble					

🔥 **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION IMMOBILIERE ACTION LOGEMENT 2020-2022
Axe de rattachement	Ce projet se rattache: - A l'axe 1 : vers une offre attractive de l'Habitat
Date de signature	Convention Immobilière signée le 10 octobre 2019
Description générale	La Convention Immobilière (2020-2022) signée le 10 octobre 2019 entre Action logement, la Ville de Creil et l'ACSO porte sur des sites localisés dans le périmètre Action Cœur de Ville, repérés pour la possibilité de pouvoir accueillir (après réhabilitation ou construction neuve) des salariés d'entreprises versant la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction à Action logement. L'ensemble de la programmation correspond une enveloppe financière réservée s'élevant à 11 millions d'euros pour 200 logements qui devraient être mis sur le marché à horizon fin 2022. L'année 2020 sera la 1ère année de mise en œuvre de la Convention Immobilière Action logement
Objectifs	Le retour des salariés en centre-ville, permettra la densification nouvelle du centre-ville Sur les opportunités foncières repérées, il s'agit de faciliter les relations entre les propriétaires de terrains, promoteurs et porteurs de projet Atteindre une qualité de logements répondant aux attentes des populations faisant le choix de vivre en milieu urbain : une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs ainsi qu'aux possibilités de stationnement La mise en œuvre passera par : - une Communication auprès des investisseurs potentiellement concernés par les aides possibles - des temps de travail en commun entre les acteurs publics et privés concernés par ces montages d'opérations
Intervenants	-VILLE DE CREIL OU ACSO SELON LA PROPRIETE DES TERRAINS - ACTION LOGEMENT -ANAH
Budget global	-11 millions d'euros

Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts avec investisseurs potentiels des sites repérés ou à inscrire par voie d'Avenant dans la • Nombre de Montage opérationnel entre le promoteur et le porteur des logements conventionnables avec ACTION LOGEMENT •
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements conventionnés entre ACTION LOGEMENT et les INVESTISSEURS

CONTENU DE L'ACTION

CF CONVENTION IMMOBILIERE

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	ACTION LOGEMENT	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	QUARTIER EC- EAU PORT
Axe de rattachement	<p>Ce projet se rattache aux 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'Axe 1, au regard de la nouvelle offre d'habitat programmée dans le projet, - A l'axe 2, car Ce projet constitue la première pierre du projet « Gare cœur d'agglomération ». Il s'inscrit, dans le nouveau positionnement stratégique du territoire vis-à-vis de la dynamique des projets d'envergure nationale (Creil-Roissy, Canal Seine Nord...) en lien avec le développement de l'activité touristique sur l'Oise, - A l'axe 3, car ce projet est desservi par la voie d'eau. Au regard de sa situation, en bordure de la voie de desserte du centre-ville, un parking public y est programmé pour désengorger la gare, et une circulation douce est programmée en bord de l'Oise, - A l'axe 4, car ce projet prévoit des espaces publics structurants très qualitatifs, - A l'axe 5, car le projet prévoit un port fluvial, nouvel équipement moteur pour la dynamique du cœur de Ville
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le passé industriel perçu d'abord comme une forte contrainte, est aujourd'hui appréhendé comme une opportunité à saisir pour conforter l'identité singulière d'un ancien bassin industriel en quête de renouveau.</p> <div style="text-align: center;">  </div>



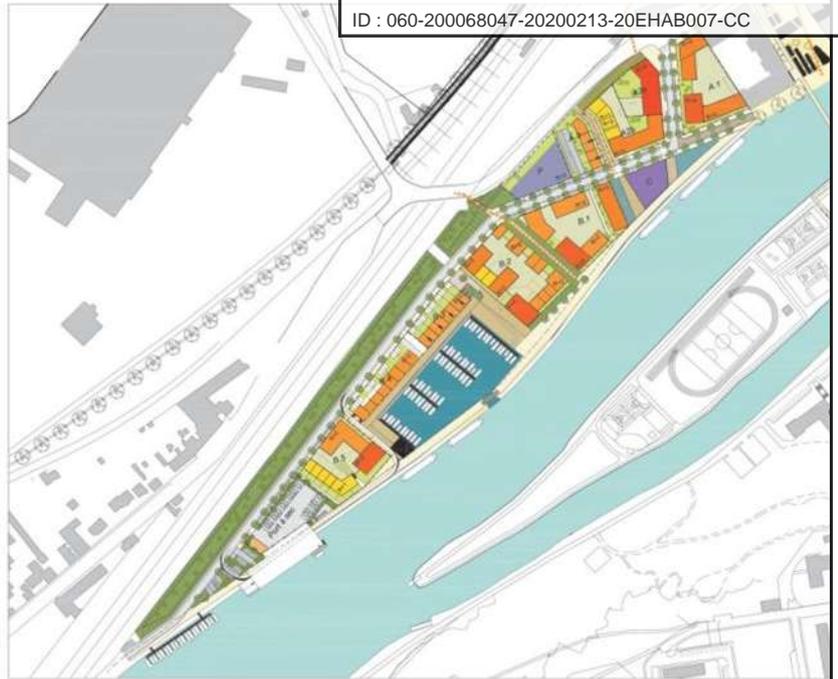
C'est dans ce contexte que le projet d' « Ec-eau port fluvial » a été engagé en 2010 en vue de reconverter une friche industrielle polluée en centre-ville en un éco - quartier organisé autour d'un port fluvial de plaisance, recréant le lien entre la ville et sa rivière

Pour la Ville de Creil et son agglomération, il s'agit d'une opportunité de développement qui doit contribuer à changer l'image du . centre - ville, aujourd'hui porte d'entrée des problématiques sociales rencontrées dans les quartiers. Il garantit la pérennisation des projets de renouvellement urbain en cours sur les quartiers des Hauts de Creil en transformant l'image de la ville.

Ce projet constitue la première pierre du projet « Gare cœur d'agglomération »



Sur un site de 6 HA en friche, en centre-ville, ce projet consiste à «reconstruire la Ville sur la Ville » en recyclant l'espace urbain, de façon à consommer le foncier de manière rationnelle.



Le projet prévoit la réalisation de :

- 340 à 400 logements avec des commerces et un hôtel résidence, entre 24 000 et 30 000 m2 de SDP et un parking public de 140 places.
- Un port fluvial de plaisance envisagé comme un port accessible offrant une large palette de services associés. Il doit ainsi répondre aux besoins d'anneaux et de services des plaisanciers

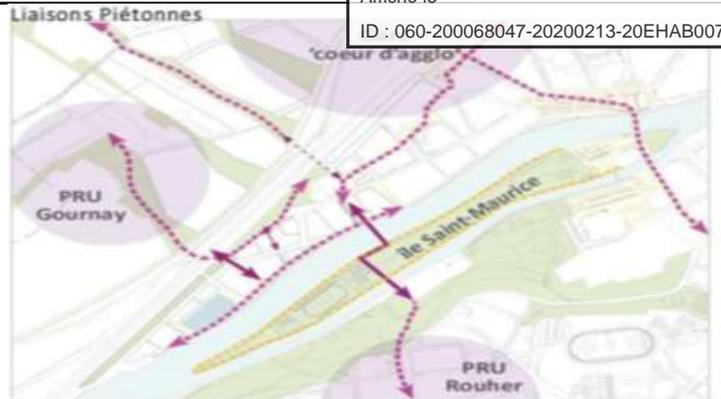


Il constituera l'élément majeur de l'identité du nouveau quartier, il sera constitué :

- D'un bassin de 60 anneaux,
- D'une halte nautique de 20 places minimum,
- D'un embarcadère pour les croisières fluviales.

Par ailleurs la possibilité d'accostage de péniches le long de l'Oise est envisagée.

- des espaces publics qui s'articulent avec les autres secteurs en mutation sur le cœur de Ville,



Avec Une trame de circulation douce dissociée de la circulation automobile tournée sur la rivière,



La procédure d'aménagement retenue est une Zone d'Aménagement Concertée, le dossier de Réalisation est prévue au Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

Le port est une infrastructure d'intérêt communautaire

Objectifs

- Repositionner l'agglomération creilloise comme la seconde agglomération des Hauts de France, aux portes de Paris, en portant des projets ambitieux valorisant la ville de Creil,
- Profiter des opportunités foncières laissées par le passé industriel de la ville pour lutter contre l'étalement urbain et remodeler le centre-ville,
- Permettre une urbanisation réfléchie, basée sur le développement économique de l'agglomération et sur une répartition plus équilibrée de l'offre de logements en centre-ville,
- Tourner la ville vers « l'Oise » en la valorisant et offrir ainsi aux usagers un cadre de vie agréable,
- Mettre l'accent sur les circulations douces à l'échelle de la ville pour relier les différents quartiers et intégrer parfaitement ce nouveau quartier au tissu urbain existant,
- Redynamiser l'activité commerciale du centre-ville et permettre le développement des activités liées au tourisme fluvial,
- Respecter les critères de développement durable et le caractère

	<p>environnemental exemplaire souhaité</p> <p>-Créer un nouveau lieu d'animation urbaine en réussissant la valorisation de l'Oise, par le biais d'actions éphémères dans un premier temps</p> <p>- Un des lots « l'immeuble proue » est répertorié dans la démarche « Réinventons nos Cœurs de Ville » : l'objectif est de réussir un symbole architectural visible depuis l'Oise et les rails</p>
Intervenants	<p>Ville de Creil - ACSO</p> <p>Partenaires financier actuels sur la phase maîtrise d'oeuvre : Europe (FEDER), ETAT(FNADT),</p> <p>Partenaires financiers à mobiliser sur phase travaux : FEDER, FNADT, Conseil Régional, Conseil Départemental, ACSO</p> <p>Autres partenaires : VNF, DREAL</p>
Budget global	<p>9 600 000 TTC</p> <p>Compte tenu du planning prévisionnel de cet aménagement 3 étapes de mise en œuvre du projet ont été programmées</p> <p>La tranche 1 inscrite dans le PUI (2007- 2013), qui a consisté à la réalisation des études de faisabilité et de l'ensemble des études nécessaires à la création de la ZAC et de la consultation aménageurs.</p> <p>La tranche 2 inscrite dans l'ITI et financées par le FNADT programmation 2017 - 2019 correspond :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la mise au point de l'AVP et du PRO des espaces publics et du port, - à l'acquisition du foncier à l'EPFLO et à la CAC, - Au nettoyage et à la sécurisation du site, suite au départ des nomades <p>Le montant de cette tranche a été estimée à 1885 000 € HT. Cette tranche est financée dans le cadre de l'ITI par le FEDER et le FNADT</p> <p>La tranche 3 prévue en 2020 – 2024 Correspond à la phase travaux mais ne fait pas pour l'instant l'objet de financements contractualisés.</p>
Modalité de financement	[financeur, modalités]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les dépenses • Réalisation de l'AVP • Dossier d'autorisation environnementale • Réalisation du PRO • Dossier de consultation des entreprises • Livraison des travaux • Pour les recettes • Appel à projet investisseurs immobiliers • Promesse de vente

	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance PC construction • Niveau de commercialisation des projets • Cession des charges foncières
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du programme • Maîtrise du coût estimé de l'opération • Fréquentation du port de plaisance • Qualité des espaces publics et fréquentation des nouveaux parcours piétons

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Calendrier		Budget	
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Etudes de maîtrise d'œuvre	S2 2018	S1 2020		
	Travaux aménagement	S2 2020	S2 2024		
	Constructions	S2 2022	S1 2024		

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanciers de l'action)

Nom de l'action	EC'EAU PORT : OCCUPATION ARTISTIQUE TEMPORAIRE D'ESPACES
Axe de rattachement	AXE 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Création d'un espace artistique temporaire durant les travaux d'aménagement de l'Ec'eau Port.</p> <p>Espace dédié à la diffusion et à la création artistique, en lien avec l'évolution du quartier : travail artistique autour de plusieurs thématiques : fluvial, écran de verdure, liaison avec la ville...</p> <p>Installation de containers pour accueillir les artistes et le public, leur permettre un lieu de travail, de création, de médiation, de rencontre et d'échange.</p> <p>Proposition de collaboration avec un collectif d'artistes, travaillant sur plusieurs disciplines artistiques. Volonté d'expositions éphémères (1x par semestre) et d'événements tout au long de la période, avec une scénographie et une direction artistique pour conserver une cohérence tout au long du projet.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, intensifier la vie sur les Bords de l'Oise - Donner une fonction transitoire à ces espaces - Favoriser le développement de lien social - Reconquérir l'image parfois dégradée de ces secteurs - Communiquer sur le projet en cours - Développer la pratique artistique et la rencontre avec des professionnels - Fédérer les habitants autour d'un projet artistique global - Travailler en partenariat avec les structures présentes et actives sur chaque quartier - Valoriser les quartiers prioritaires et décloisonner les frontières - De créer du « liant » entre les différents quartiers de Creil, notamment avec les Hauts-de-Creil
Intervenants	Ville de Creil (Pôles Culture et Développement urbain) – La Faïencerie-théâtre
Budget global	90 000
Modalité de financement	<p>Partenaire financier : Union Européenne (FEDER)</p> <p>Partenaires financiers à mobiliser : DRAC Hauts-de-France, CGET, Conseil Régional, Conseil Départemental</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des publics • Développement d'un réseau dont les participants peuvent bénéficier • Ajustement de l'offre aux usagers et au quartier • Circulation des habitants entre les différents quartiers • Nature de l'image du quartier • Dynamisme du quartier

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du programme • Maîtrise du coût estimé de l'opération • Fréquentation et diversité de fréquentation des espaces publics • Fréquentation et diversité de fréquentation des événements temporaires proposés
--------------------------------	--

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Recherche financière et montage du dossier artistique		S2 2019	S1 2020		
	Aménagement de la parcelle		T1 2020	T1 2020	50 000	
	Programmation artistique		T2 2020	S2 2022	40 000	

 **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	PENTES ARTISTIQUES
Axe de rattachement	-
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>Le programme Action Cœur de Ville et ces nombreux projets vont amener un bouleversement de l'espace urbain et de ses usagers et usages.</p> <p>Afin de participer à la nouvelle identité creilloise, enrichie par ce programme, il est important de travailler au lien entre les différents quartiers et notamment entre les Hauts de Creil, le centre-ville et le futur Ec'eau Port.</p> <p>Pour cela nous proposons d'exploiter 2 sites « tentaculaires » : l'Allée à Cri-Cri, déjà existante pour le Plateau Rouher et le trajet piéton allant de l'Espace Matisse à la Faïencerie.</p> <p>Par le biais d'interventions artistiques sur ces deux pentes, nous souhaitons instaurer un dialogue fondé sur la rencontre avec l'art. Que le « Haut » puisse savoir ce qu'il se passe en « Bas » et que le « Bas » puisse avoir accès à ce qu'il se passe en « Haut ».</p> <p>Ce projet questionne le quotidien, la relation au voisinage et inter-quartier, les pratiques culturelles, les modes de vies... il devrait permettre d'appréhender la diversité culturelle de la ville non plus comme génératrice de frontières (symboliques, communautaires,...) mais comme unité.</p> <p>Ce projet serait aussi l'opportunité d'enrichir la signalétique de la ville en y plaçant sur le long des pentes, des repères historiques, patrimoniaux, qui eux seraient permanents.</p>
Objectifs	<p>Ce projet tentera de répondre à plusieurs questions : l'intervention artistique peut-elle dynamiser ces espaces ? L'art est-il un élément d'aménagement et d'attraction des territoires, à travers ses espaces publics ? L'œuvre d'art fait-elle fonction de médiation lors d'une transformation urbaine ?</p> <p>Les emplacements une fois autorisés pourront accueillir diverses propositions artistiques.</p> <p>Exposition, projection, muralisme, luminaires, parcours sonores... l'idée serait de travailler en transversalité avec une structure du « Haut » et une du « Bas » et proposer un projet commun ou faisant écho entre les 2.</p> <p>Services publics, écoles, centres de loisirs, associations, structures médico-sociales, foyers, chaque projet sera le fruit d'une association entre deux ou plusieurs structures.</p> <p>Ces propositions seraient telles un paysage insolite qui jalonne les trajets quotidiens et occasionne des rencontres inédites entre les passants et les habitants, les personnes qui posent et se donnent à voir par le biais de ces présences artistiques, telle une grande galerie à ciel ouvert.</p> <p>La finalité de l'art dans l'espace public est qu'il ne peut échapper à personne. Il s'impose et s'expose donc au rejet mais peut créer débat et interrogation auquel nous espérons pouvoir répondre. Chaque projet artistique transformera de manière temporaire la ville et le rapport du « passant » à celle-ci.</p>
Intervenants	Ville de Creil
Budget global	10100
Modalité de financement	Partenaires financiers à mobiliser : DRAC Hauts-de-France, CGET, Conseil Régional, Conseil Départemental, ACSO (dispositif CLEA)

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des publics Développement d'un réseau dont les participants peuvent bénéficier Ajustement de l'offre aux usagers et au quartier Circulation des habitants entre les différents quartiers Nature de l'image du quartier Dynamisme du quartier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du programme Maîtrise du coût estimé de l'opération Fréquentation Qualité des espaces publics et des propositions artistiques adaptées

🔥 CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Repérage et prospection		T1 2020	T3 2020		
	Mise en place et coordination des projet artistiques		S1 2020	S2 2020	4000	
	Réalisation et présentation		S1 2021		6100	

🔥 SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	APPEL A PROJET ARTISTIQUE USINE FICHET
Axe de rattachement	Axe 4 : Formes Urbaines, Patrimoine et Espace public
Date de signature	
Description générale	<p>L'appel à projet se rapporte spécifiquement à l'intervention sur deux parties de la façade de l'Usine Fichet.</p> <p>Cette intervention vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> -A valoriser ce bâtiment industriel. - Œuvre passerelle entre histoire, présent et futur <p>Cette œuvre prendra place sur une partie de la façade principale du bâtiment côté rue et la deuxième partie côté rails et aura donc un fort impact sur l'image véhiculée par le lieu.</p> <p>Cet appel à projet <i>in situ</i> est ouvert à toute proposition : street-art, paysagisme, création lumière, ... Un projet de médiation doit être également présenté.</p>
Objectifs	Intervention artistique qui prend en compte l'espace dans toutes ses dimensions pour le poétiser. Il s'agit de renouveler la perception du public dans un lieu qu'il ne connaît pas ou peu, de surprendre, d'accentuer la lisibilité créative du lieu.
Intervenants	Ville de Creil
Budget global	16000
Modalité de financement	Partenaires financiers à mobiliser : DRAC Hauts-de-France, CGET, Conseil Régional, Conseil Départemental
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des publics • Développement d'un réseau dont les participants peuvent bénéficier • Ajustement de l'offre aux usagers et au quartier • Circulation des habitants entre les différents quartiers • Nature de l'image du quartier • Dynamisme du quartier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du programme • Maîtrise du coût estimé de l'opération • Fréquentation • Qualité des espaces publics et des propositions artistiques adaptées

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Calendrier		Budget	
Référence	Nom	Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Repérage et prospection	T1 2020	T2 2020		
	Mise en place d'un dispositif de médiation	T2 2020	T2 2020	2000	
	Réalisation et présentation	S2 2020	S1 2021	10 000	

	Communication inauguration	S1 2021	S1 2021	4000	
	Fin de l'opération		S1 2023		

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

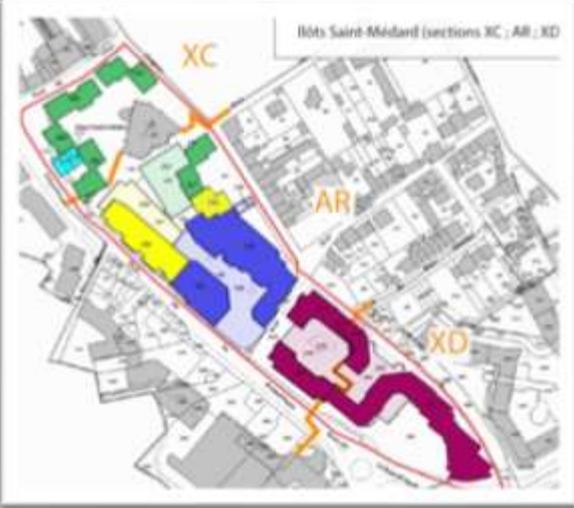
Nom de l'action	MON CENTRE-VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE (MCVAIC)
Axe de rattachement	AXE 2 :
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>MCVAIC est un concours de création d'entreprises qui place au cœur du développement économique local le commerce et l'artisanat de centre-ville, principalement les activités indépendantes.</p> <p>Ce programme favorise la rencontre entre, d'une part, ceux qui ont envie d'entreprendre, amenés à tester leur concept lors d'un marathon créatif de 36h, et d'autre part les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux vacants et concitoyens.</p> <p>Une première édition s'est déroulée les 18 et 19 octobre 2019 à Creil : 12 porteurs de projets ont manifesté leur intérêt à entreprendre.</p> <p>L'initiative nouvellement réalisée à Creil fait partie de la volonté d'accompagner les porteurs de projets, acteurs de la vie locale.</p>
Objectifs	<p>Connaître les porteurs de projet innovants pour réoccuper les locaux vides et élargir l'offre commerciale du centre-ville</p> <p>Accompagner les entrepreneurs dans leur démarche</p> <p>A l'échelle nationale, la rédaction d'un Manifeste en faveur du commerce est en cours de la part des collectivités ayant participé à l'initiative</p>
Intervenants	<p>Ville de Creil – ACSO</p> <p>Sté AUXILIA à Paris 11^{ème}</p> <p>Partenaires : CCI- BGE- BANQUES, assurances</p>
Budget global	
Modalité de financement	Eligible au dispositif « ACTION CŒUR DE VILLE » à valider auprès de la Banque des Territoires
Indicateurs d'avancement	<p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Août 2019 Recherche de locaux vides pour accueillir l'opération • Sept 2019 organisation de la logistique • Octobre 2019 mobilisation des équipes les jours « J » <p>Suivi : sur les 12 porteurs de projet, le service évaluera le nombre d'ouvertures effective et la pérennité de chaque activité</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • 18 et 19 octobre 2019 – concours de création d'entreprises MCVAIC • Ouvertures de commerces présentés au concours

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Sté AUXILIA	Recherche des participant et Animation		18-19 oct 19	24 000 €	
	Manager de centre-ville	Suivi des projet présentés				

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l' action et les cofinanceurs de l' action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	REQUALIFICATION SAINT MEDARD ET ACCROCHES URBAINES
Axe de rattachement	<p>Ce projet se rattache :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'axe 3, Mobilités : les circulations douces jalonnent l'ensemble de l'espace public - A l'axe 4, Formes urbaines, patrimoine et espaces publics : ce projet prévoit des espaces publics structurants très qualitatifs,
Date de signature	
Description générale	<p>La requalification de l'espace public fait l'objet de plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un des points de départ de la restructuration des espaces publics a été la volonté de recueillir les attentes des habitants. Sur ce lieu, la concertation numérique, a été nouvellement utilisée. Le but était d'obtenir un cahier des charges citoyens. A cette étape de conception d'espaces publics, les habitants se sont prononcés sur des ambiances et des futurs usages. L'étape suivante liée au lancement du Concours d'espaces publics retiendra un parti d'aménagement - Lancement AMO élaboration du Cahier des Charges : Novembre 2019 - Lancement du Concours conception espace publics : début 2020 - Phase travaux : à partir de 2021 <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>Bôts Saint-Médard (sections XC ; AR ; XD)</p> </div>

	<p> Parcelles 232 (XC) ; 233 (XC) ; 234 (XC) ; 235 (XC) ; 207 (AR) ; 208 (XC)</p> <p>- Propriétaires : Copro des 1 à 27 Place Saint Médard - Syndic : SARL Immobilier, Conseil des Hautes Haies (excepté n°207 & 208 ; pas de syndic indiqué)</p> <p> Parcelles 133 (XC) ; 137 (XC) ; 121 (XC)</p> <p>- Propriétaires (indivision) : - QUERBES Solange Françoise ; QUERBES Jean-Pierre - COLAS Françoise</p> <p> Parcelles 186 (AR) ; 189 (AR)</p> <p>- Propriétaires : Copro des 57 rue République - 31 Place Saint-Médard sur AR186</p> <p> ID : 060-200068047-20200213-20EHAB007-CC</p> <p>- Propriétaires : Syndicat des copro de la résidence Saint-Médard - Syndic : SARL Immobilier, Conseil des Hautes Haies</p> <p> Parcelle 204 (AR) ; 292 (XD)</p> <p>- Propriétaires : Association syndicale ensemble immobilier quartier république</p> <p> Propriété de la ville Domaine public</p>
Objectifs	<p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation du Concours d'espaces publics : le Cahier des charges citoyens restitué par 1001 Rues sera annexé au Cahier des Charges de Conception d'espaces publics de l'esplanade St Médard - Constituer un groupe de travail Esplanade St Médard : ABF, concepteurs, propriétaires - Le Concours de conception d'Espaces Publics Espace St Médard intégrera la requalification de la Rue de la République et les accroches urbaines immédiates <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalifier l'espace public, long d'environ 376 m et 96m au droit de l'Eglise, réservé aux piétons sur l'ensemble de l'esplanade, ayant une identité forte au sein du centre-ville
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> - BANQUE DES TERRITOIRES (AMO CDC CONCOURS) - VILLE DE CREIL - ACSO (LIAISONS DOUCES RUE DE LA REPUBLIQUE) - PROPRIETAIRES DES ESPACES ACCESSIBLES AU PUBLIC : OISE HABITAT, VILLE DE CREIL etc.....
Budget global	A définir
Modalité de financement	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • AMO avec la Banque des Territoires • Lancement du Concours • Notification du lauréat et de la mission de Maîtrise d'œuvre • Dépôt du Permis d'Aménager (requalification d'espaces publics en périmètre de Monument Historique) : obtention de l'Autorisation • Démarrage des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des travaux Qualité des espaces publics et fréquentation des nouveaux parcours piétons et modes doux
--------------------------------	---

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Concours Espace publics		S1 2020	Début S2 2020		
	Dépôt et instruction du permis d'Aménager		Fin S2 2020			
	Etudes de maîtrise d'œuvre		S2 2020	Début S2 2021		
	Travaux aménagement		S2 2021			

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maître d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Secteur 3 - Nogent sur Oise -OBIER GRANGES

Nom de l'action

Aménagement de l'ilot Curie du quartier des coteaux

Thématiques Secteur d'intervention Obier-Granges
Habitat, commerce

Date d'inclusion à l'ORT Décembre 2019

Description générale et objectifs La restructuration du Site des Coteaux présente un enjeu particulier au regard de la reconstitution d'une offre commerciale et de services pour les habitants de ce quartier intermédiaire entre le pôle gare de Creil et le centre-ville de Nogent-sur-Oise.

L'ancienne tour du foyer Adoma a ainsi été démolie en 2018 et doit laisser place à une opération d'aménagement habitat+commerces.

Sur l'aspect commerces, la Ville avait dès 2010 approché les services de l'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA).

La Société LINKCITY a manifesté sa volonté de reprendre le projet initialement porté puis abandonné par la Foncière Logement et a intégré dans son projet de construction la création de 600 m² de surfaces commerciales. La ville et l'EPARECA sont actuellement liés par une convention au titre de la favorisation de l'aménagement et de la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires retenus au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

Linkcity, après l'achat du foncier en 2018, a déposé le permis de construire en juillet 2019 portant sur la construction de 3 bâtiments pour un total de 85 logements, 5 lots commerciaux et une salle à vocation associative. Le périmètre foncier consiste en une surface de 8 846 m² environ constitué des parcelles cadastrées suivantes : BN 275, 277, 567, 568, 570, 571, 809, 814p, 815p, 817p, 820, 829, 830, 832, 866, 993p, 995, 996p, 1002p, 1008, 1012, 1014 et 1017. Ce périmètre est délimité par la rue Jean Jaurès, le boulevard Pierre de Coubertin et l'avenue Saint Exupéry.



Le projet prévoit également, après finalisation de l'opération par la société Linkcity, la rétrocession des espaces non construits à la ville. Le projet permettra de recréer un lieu de vie commerçante et un lien destiné aux habitants des quartiers alentours (granges, coteaux, fonds).



Intervenants

Ville de Nogent sur Oise
Société Linkcity (maitre d'ouvrage construction)
EPARECA

Calendrier

Permis de construire : délivrance novembre 2019
Début de construction : juin 2020
Livraison des logements et commerces : fin 2021

Coût prévisionnel

Coût de l'opération :

(TTC)

Dépenses : convention EPARECA 1 450 550 euros (dont 680 592 euros de reste à charge de la ville), aménagements des espaces publics sur le secteur carrefour et trottoirs au nord

Recettes : cession du foncier 300 000 € HT

Financeurs

Ville de Nogent sur Oise
Linkcity

Département, Région, Etat (phases d'aménagement)

**Indicateurs
d'avancement**

Purge du PC
Démarrage du chantier de construction
Livraison des logements
Reprise des commerces par des porteurs de projets
Ouverture des commerces

**Indicateurs
résultats**

de Réalisation des opérations
Ouverture et qualité des commerces
Fréquentation des commerces

Nom de l'action**Aménagements urbains du quartier de l'Obier****Thématiques**

Secteur d'intervention PRU Obier-Granges

Aménagement, Equipements publics, mobilité, accessibilité

Date d'inclusion à l'ORT

Décembre 2019

Description générale**Ouverture du quartier de l'Obier sur l'axe structurant avenue du 8 mai 1945****et objectifs**

L'arrivée de la grande vitesse dans l'agglomération doit permettre à ce territoire d'améliorer son attractivité. Le projet GCA s'inscrit dans cette perspective. Sur sa partie nord, axe naturel et historique d'accès à la gare pour une partie importante des usagers des transports ferroviaires de l'agglomération, le traitement soigné des aménagements présente un enjeu majeur. Ce secteur doit être traité en priorité au regard des enjeux d'aménagement du territoire, de mobilité des usagers et de lien entre la gare et le centre ville de Nogent-sur-Oise.

Pour valoriser une meilleure intégration au tissu urbain de la Ville de Nogent-sur-Oise, cette réflexion doit aussi intégrer l'aménagement de l'axe structurant nord/sud de la ville de Nogent-sur-Oise (rue Gambetta, avenue du huit mai 1945). Une phase d'aménagement de cette action consiste ici dans l'aménagement concomitant aux opérations du projet de renouvellement urbain intercommunal en termes de mobilité et d'aménagements paysagers par une ouverture du quartier Obier. Dans ce cadre sont inscrites :

- la sécurisation de l'avenue du 8 mai 1945 au niveau du futur collège Marcel Calo et du carrefour avec le boulevard Branly et l'allée Auguste Rodin (secteur 1.2 bis du PRU Obier Grange non réalisé dans le programme).
- la création d'une voie douce de désenclavement du quartier au droit du bâtiment occupé par l'association « Les temps d'art » (secteur A6)

**Aménagement d'un parc urbain dans le quartier de l'Obier**

La phase d'aménagement de l'axe structurant nord/sud de la ville consiste d'autre part dans la valorisation des espaces entre le boulevard Branly et

ANNEXES

Action Cœur de Ville – Phase de déploiement
Opération de Revitalisation Territoriale
« Cœur d'Agglomération Creil Sud Oise »

l'avenue du 8 mai 1945, permise par la démolition réalisée par l'OPAC de l'Oise. Des espaces dédiés au sport ainsi qu'un pôle orienté vers la compétence jeunesse viendront ceinturer et compléter le pôle sportif et socio-culturel (le gymnasion) et assurer une transition douce et cohérente avec la partie habitat. En complément, plusieurs accès au quartier directement depuis l'avenue du 8 Mai 1945, épine dorsale de la commune, sont prévus.

Le nouveau parc urbain (A12) situé dans le quartier prioritaire de l'Obier est conçu pour tous les âges et tous les publics : il se développe sur différentes strates arborées, paysagées, aménagées et équipées de manière à offrir des secteurs de détente et d'activités familiales, sportives et culturelles à tous les habitants du quartier et de la Ville ; il comprendra une promenade plantée, des fontaines, deux squares pour les petits, un terrain multisports, un théâtre de verdure, des tables de teqball, une piste pour les rollers, des bancs et des corbeilles, des pelouses pour pique niquer, des espaces pour les activités artistiques, éphémères ou plus durables, des abris à vélos, des arbres pour se protéger du soleil, etc.



Aménagement des abords du gymnasion

La place Gay Lussac (secteur A14 du PRU Obier Granges) située entre le nouveau parc urbain et l'avenue du 8 mai 1945 est revue dans le cadre d'un stationnement paysagé, valorisé et comme parc de stationnement gymnasion.

Dans cet ensemble sont inscrites dans l'action deux derniers secteurs d'aménagement, une voie douce et une placette (secteurs A15 et A5 du PRU non réalisés dans le programme) qui entre dans le lien entre le parc urbain, l'école de l'Obier et la place Gay Lussac avec la place des trois Rois et le quartier des Granges plus au sud.



Intervenants Ville de Nogent sur Oise

Calendrier Opération A 1.2 bis (aménagement sur l'avenue du 8 mai 1945) : n.d.
 Opération A 12 (parc urbain) : 2020-2021
 Opération A 6 (voie douce vers l'Obier) : 2022
 Opérations A 5 et A 15 (placette) : 2020

Cout prévisionnel (TTC) A 1.2 bis (aménagement sur l'avenue du 8 mai 1945) : 278 334 euros
 A 12 (parc urbain) : 1 169 251,50 euros
 A 6 (voie vers l'Obier) : chiffrage en cours
 A 5 – A 15 (placette) : 550 241 euros

Financeurs Ville de Nogent sur Oise
 Région PRADET
 ANRU
 Département

Indicateurs d'avancement Réalisation des dossiers de consultation des entreprises
 Notifications d'attributions des lots de marchés
 Réunions de chantiers
 Livraison des opérations

Indicateurs de résultats Réalisation des opérations
 Maîtrise du coût estimé des opérations
 Qualité des espaces publics et fréquentation des lieux et équipements

Secteur 4 - Nogent sur Oise - Rochers

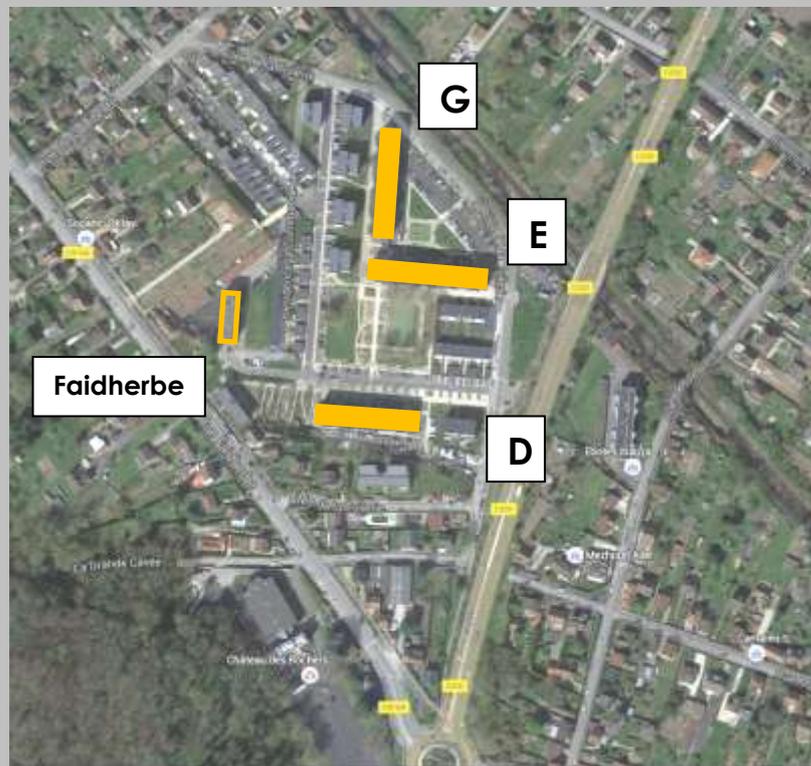
Nom de l'action

Projet de carence de la copropriété de la commanderie au quartier des Rochers

Thématiques Quartier politique de la ville Obier-Rochers
Habitat privé dégradé

Date d'inclusion à l'ORT Décembre 2019

Description générale et objectifs La copropriété de la commanderie au sein du quartier des Rochers représente un enjeu majeur en termes de rénovation urbaine et de vie de quartier pour ses habitants. Depuis plus de 20 ans d'intervention forte sur le quartier, après un programme de rénovation urbaine de l'ANRU et 2 plans de sauvegarde, la situation globale du quartier s'est très fortement améliorée. Il reste cependant une copropriété résiduelle de 142 logements répartie dans 3 bâtiments qui demeure défailante tant financièrement qu'au point de vue des travaux.



Plusieurs études récentes ont été menées. L'une, urbaine réalisée entre 2016 et 2018, a dressé un diagnostic et préconisé des scénarios de restructurations des bâtiments E et G, démolition du Faidherbe et aménagements urbains (stationnements, accessibilité). Une autre, de diagnostic de gestion et des impayés rendue en février 2019, l'a placée dans la tranche haute des copropriétés en difficultés, et maintenue uniquement temporairement par la gestion de l'administrateur provisoire avec un redressement bloqué sans intervention d'une politique forte. Une dernière étude flash réalisée par l'ANAH pour l'Etat en a également constaté la défaillance financière et technique et préconisé une procédure de carence.

La copropriété demeure placée sous gestion d'un administrateur provisoire. Son état financier est estimé non redressable et une procédure de carence est en projet sur sa globalité. Elle est également depuis le 19 septembre 2019 inscrite dans le Plan Initiatives Copropriétés.

Dans un premier temps, d'ici fin 2019, une convention d'urgence de portage immobilier doit être passée avec le partenaire CDC Habitat. L'année 2020 sera celle des études nécessaires à la constitution du dossier de carence, avec l'objectif d'aboutir en 2021 à une décision judiciaire de carence et, en parallèle, à la sélection d'un concessionnaire en charge de la dissolution physique de la copropriété, du relogement, et de la démolition des bâtiments.

La démolition d'un bâtiment de 20 logements, le « Faidherbe », propriété de la ville, est également prévue.

Des aménagements urbains verront le jour dans le quartier avec une reconstitution sur place d'une offre d'habitat à hauteur de 50% des démolitions, soit 71 nouveaux logements construits. Des équipements publics et des cellules à vocation commerciales seront reconstruits et des espaces publics aménagés.

Intervenants
Ville de Nogent sur Oise
ACSO
Etat (DDT, ANAH)
CDC Habitat

Calendrier
Convention d'urgence : décembre 2019-2021
Etude de calibrage : 1^{er} semestre 2020
Dossier de carence/ jugement : 2020-2021
Concession de carence : 2^e semestre 2021 – durée minimale 7 ans

Coût prévisionnel (TTC)
Coût de l'opération :
Convention d'urgence 2 290 448 euros
Travaux d'urgence 850 000 euros
Etude de calibrage 30 000-40 000 euros
Opération de carence 16 991 836 euros

Financeurs
Ville de Nogent sur Oise
ACSO
ANAH
CDC Habitat
Concessionnaire de carence (à nommer par Appel d'Offre)

Indicateurs d'avancement
Signature de la convention d'urgence
Comité de pilotage
Suivi des études (sociale, relogement, aménagement)
Suivi du dossier de carence
Suivi du plan de relogement
Suivi de chantier de démolition

Indicateurs de résultats
Réalisation de l'étude de calibrage (partie du dossier de carence)
Réalisation du plan de relogement
Maîtrise des délais (études, dossier de carence, relogement, constructions)

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 060-200068047-20200213-20EHAB007-CC

Maîtrise du coût estimé de l'opération

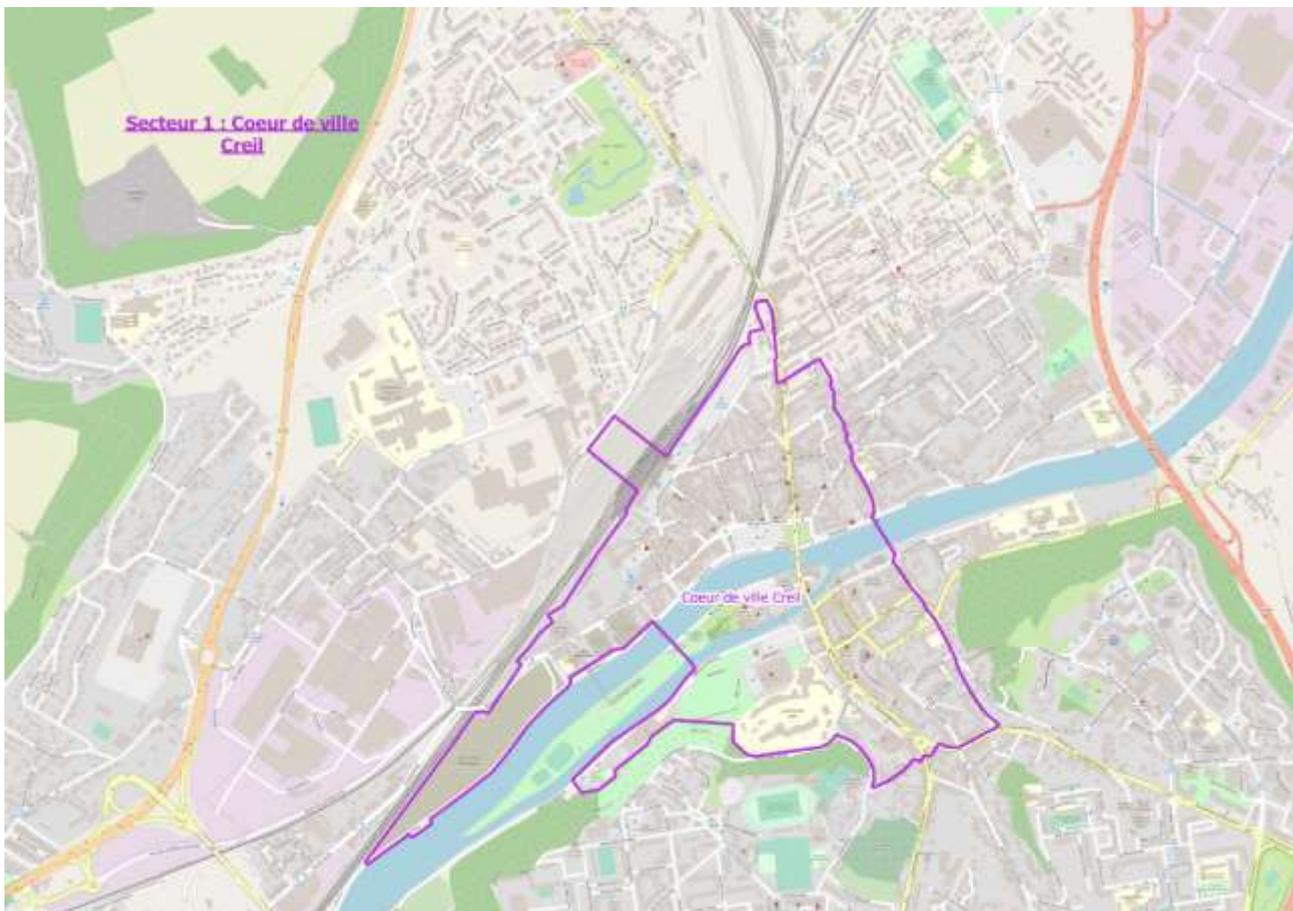
Livraison des logements

Qualité des aménagements réalisés (espaces publics, équipements publics)

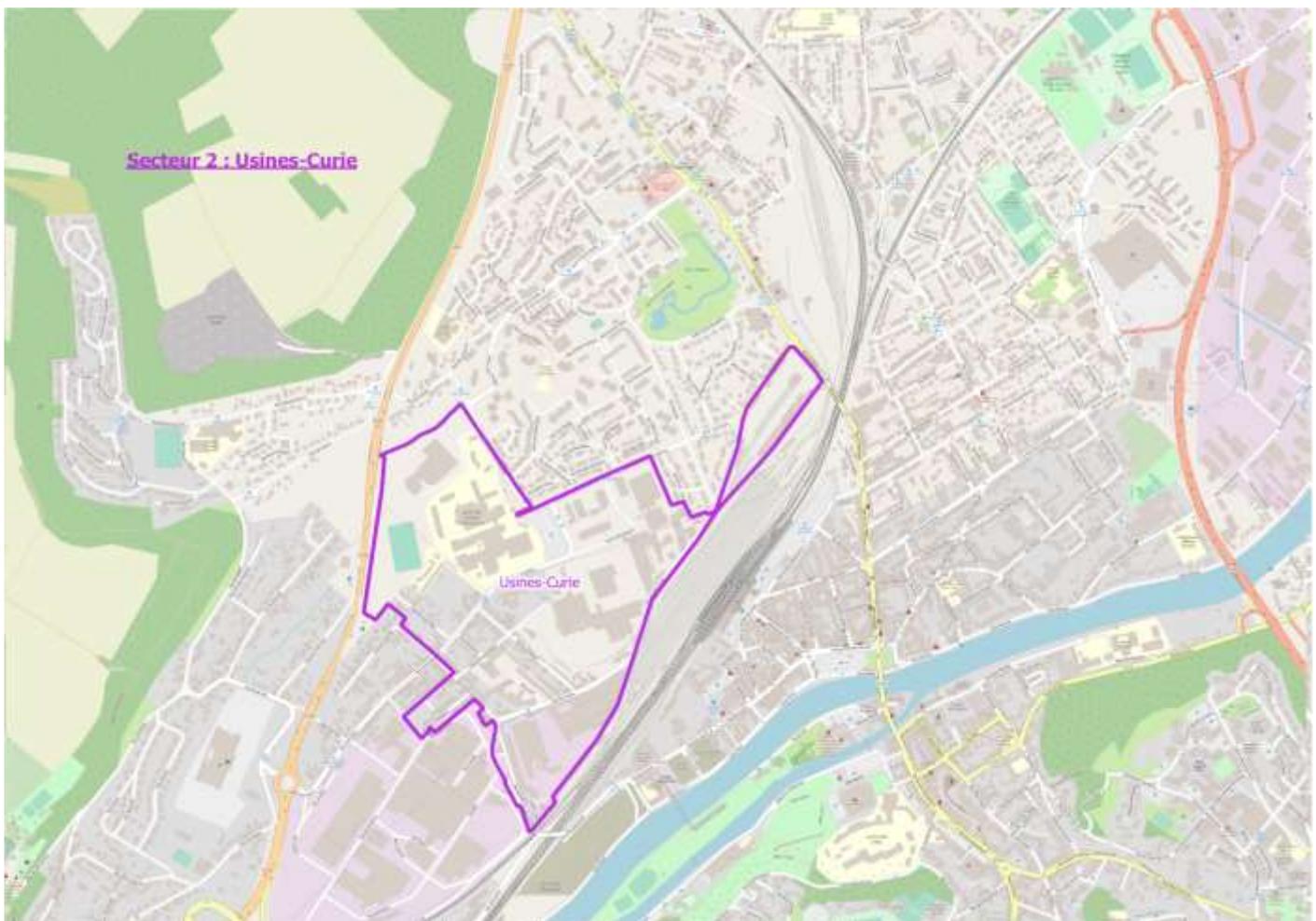
Situation financière des nouvelles résidences (locatives, copropriétés)

ANNEXE 14 : CARTES SECTEURS D'INTERVENTION ORT

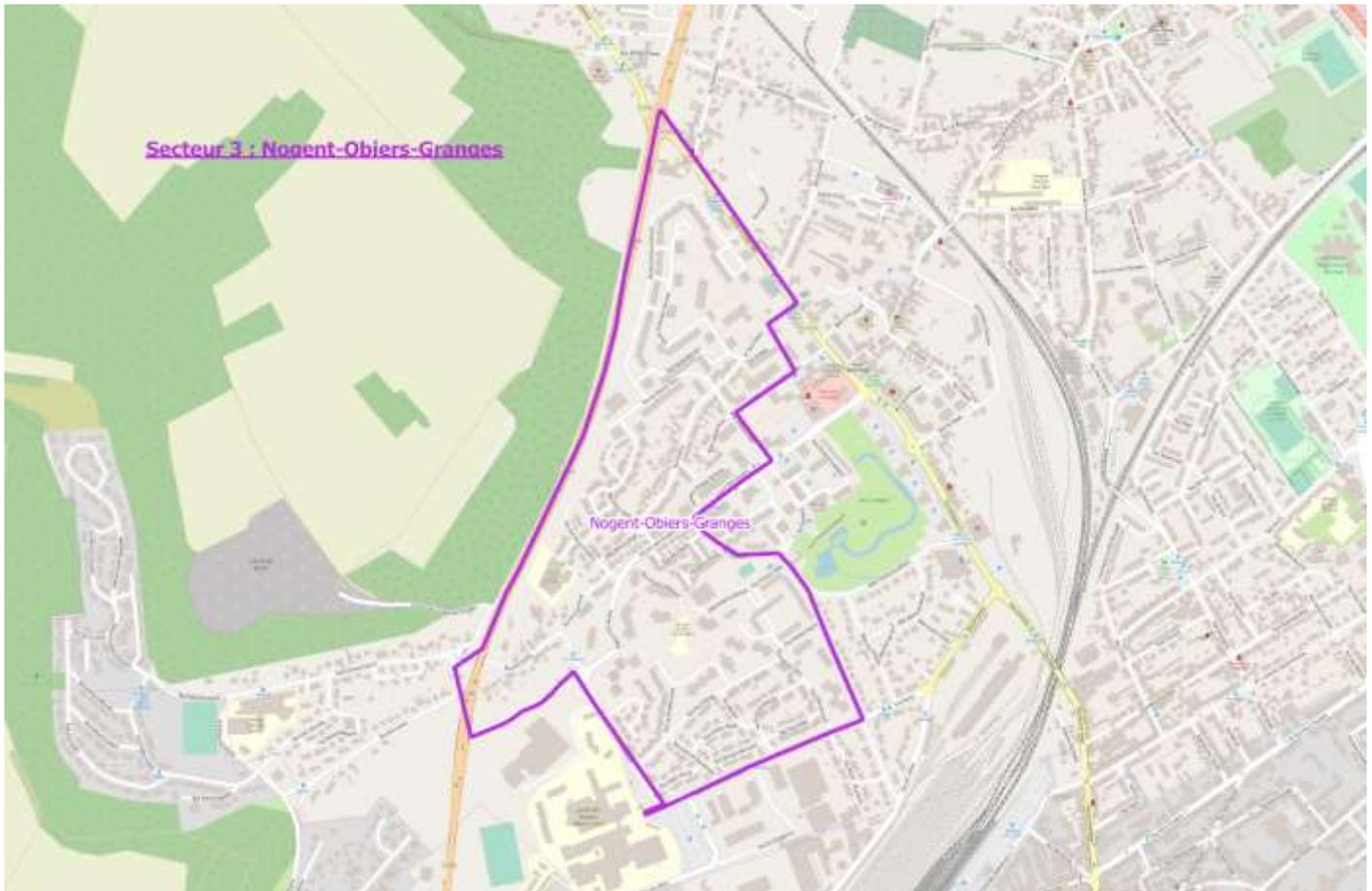
Secteur 1 : Cœur de Ville Creil



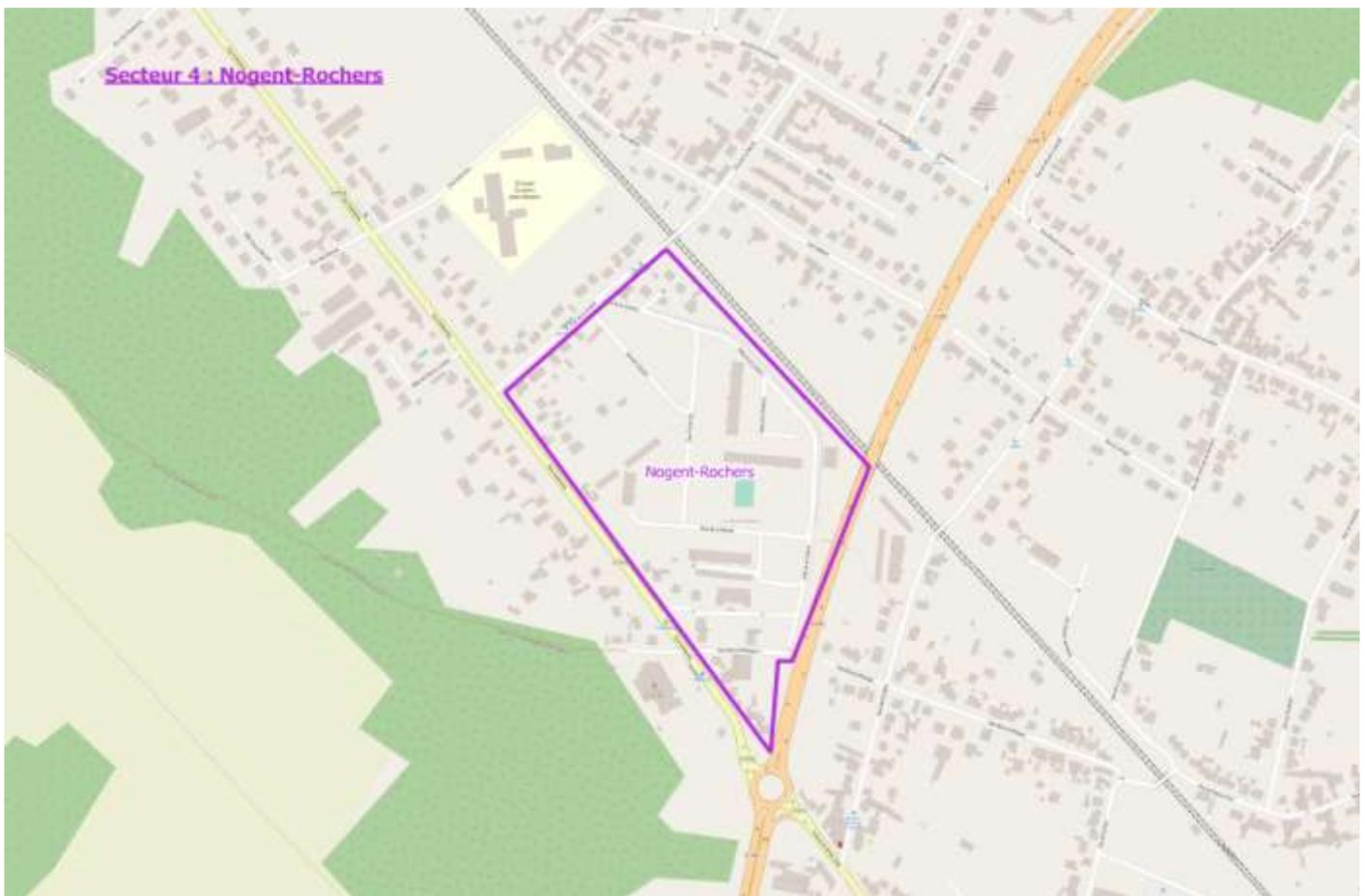
Secteur 2 : Usines-Curie –



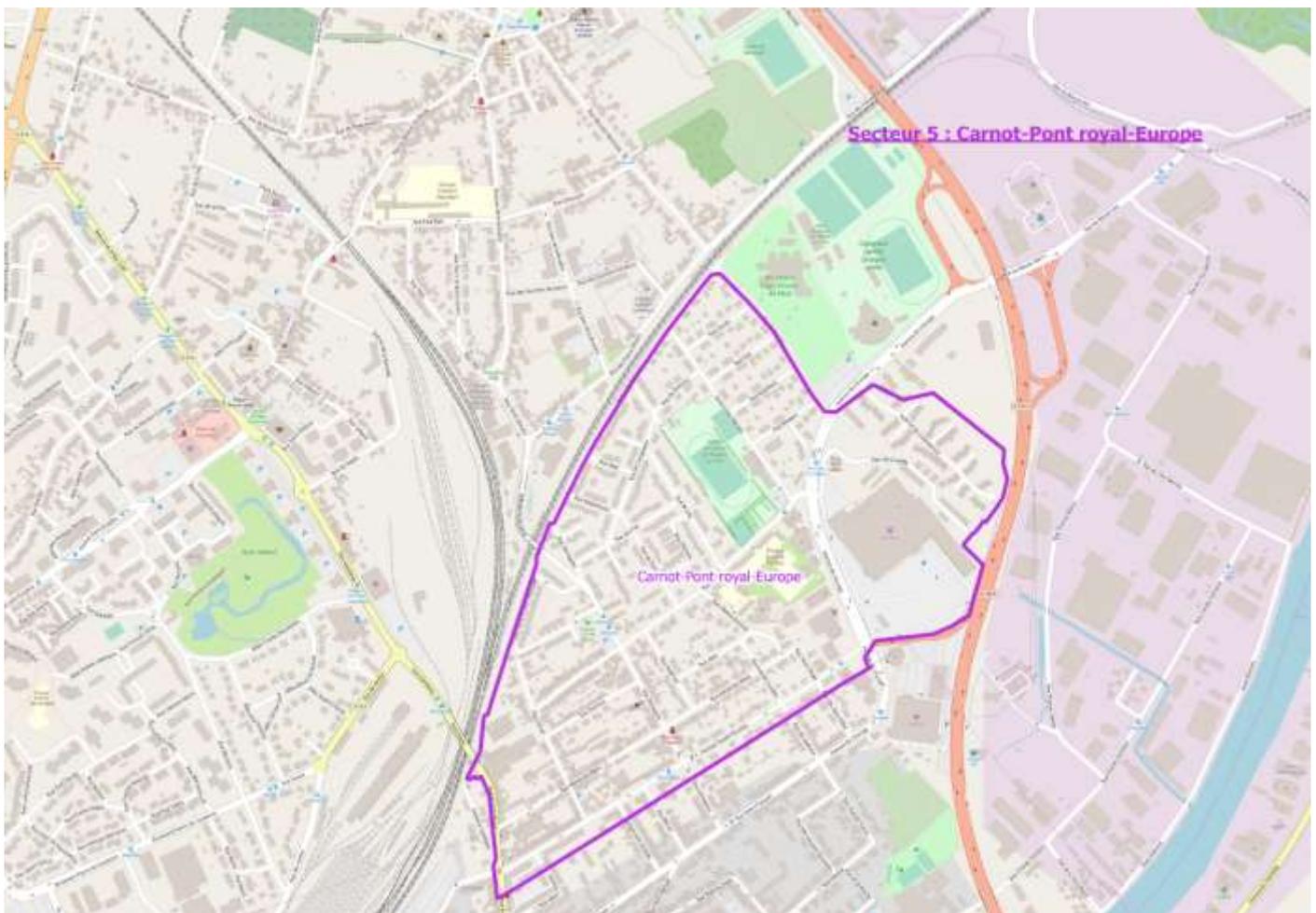
Secteur 3 : Nogent sur Oise-Obier Granges



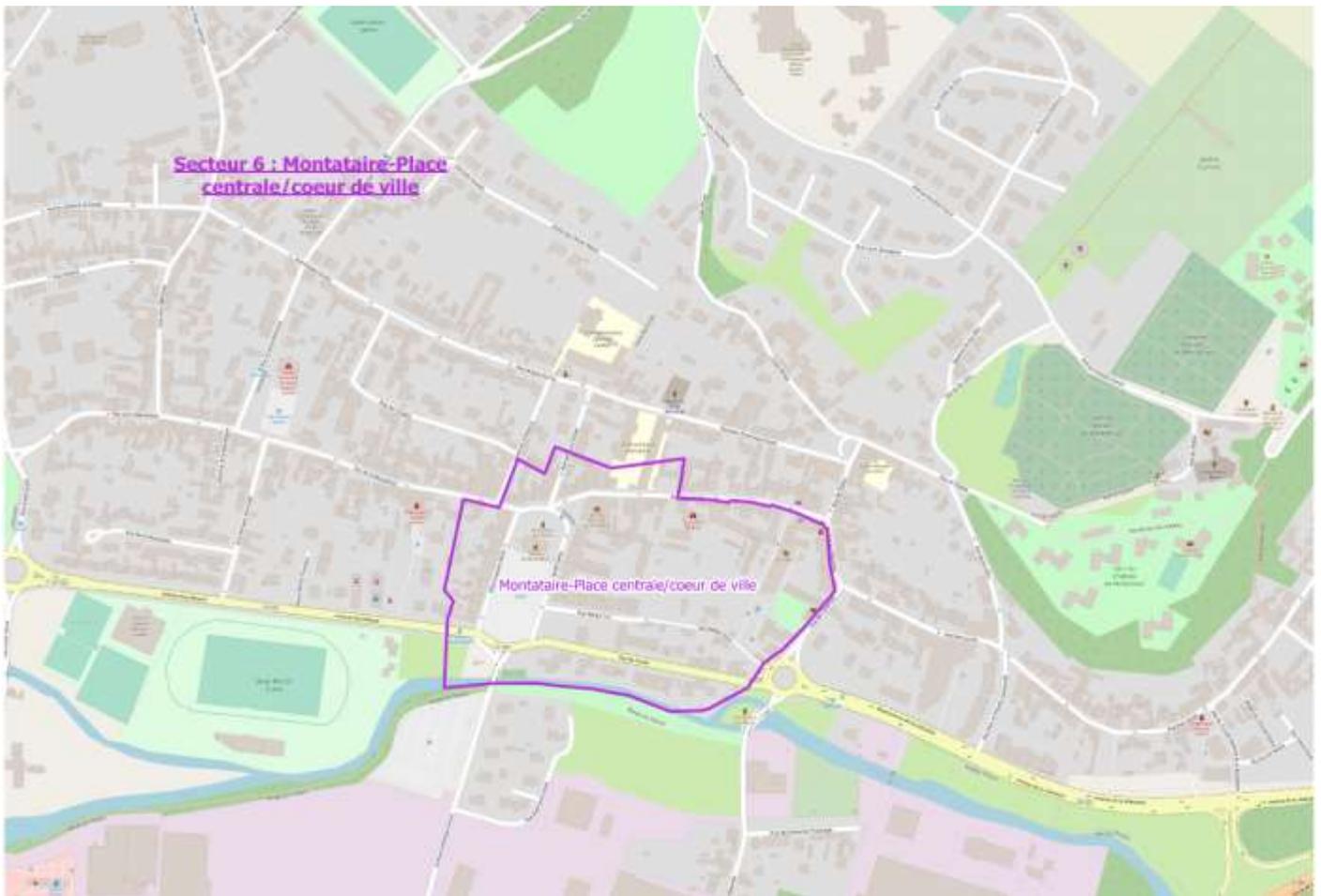
Secteur 4 : Nogent sur Oise – Rochers



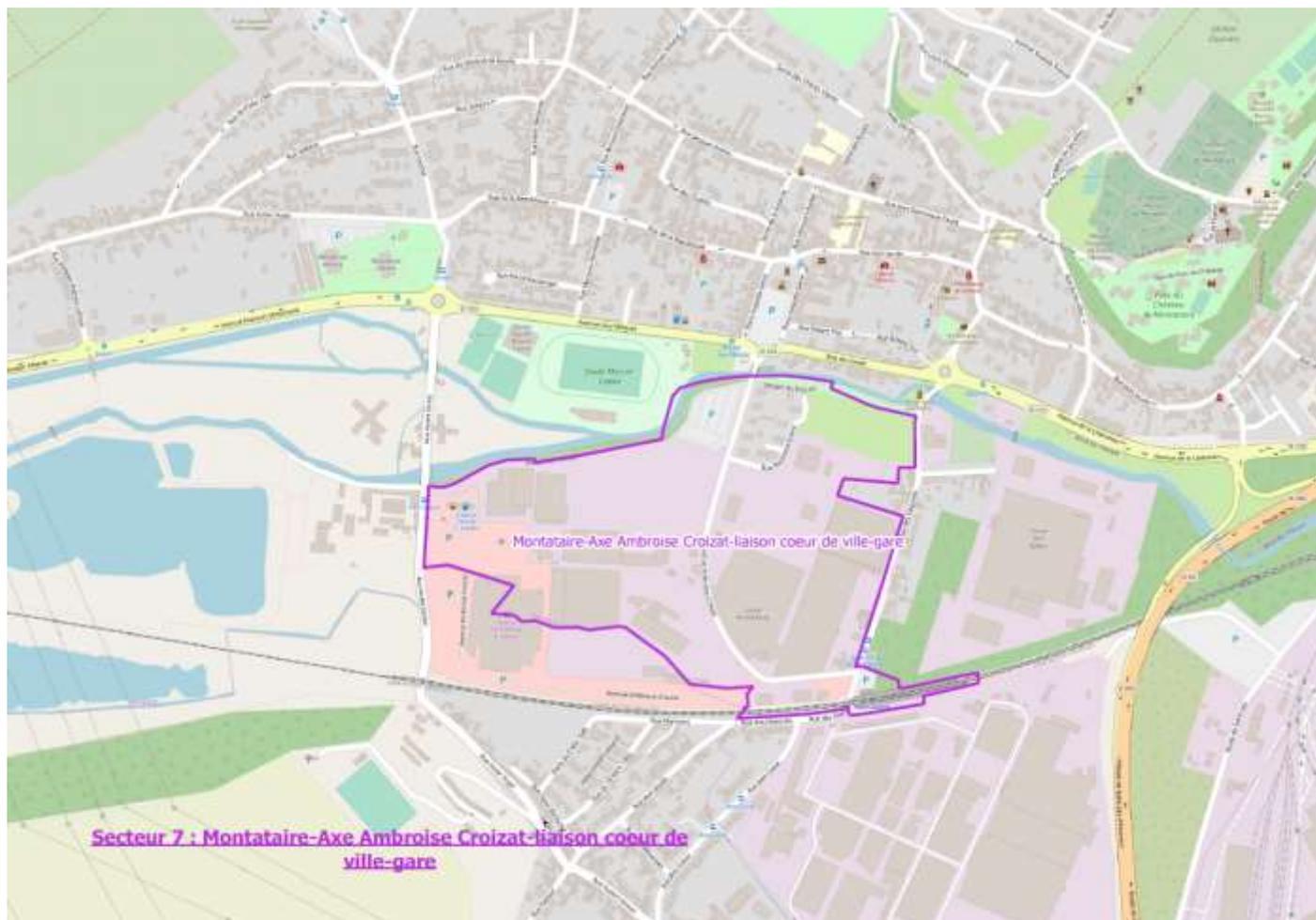
Secteur 5 : Carnot-Pont Royal Europe



Secteur 6 : Montataire – Place centrale – Cœur de Ville



Secteur 7 : Montataire – Axe Ambroise Croizat – Liaison Cœur de Ville- Gare



Secteur 8 : Montataire – Abel Lancelot – Clos de Vitel

